Code de la santé publique

Partie réglementaire

Troisième partie : Lutte contre les maladies et dépendances

Livre Ier: Lutte contre les maladies transmissibles

Titre Ier: Lutte contre les épidémies et certaines maladies transmissibles

Chapitre Ier: Vaccinations

Section 1: Vaccinations obligatoires.

Article R3111-1

Les vaccinations obligatoires sont régies par la présente section, par la section 1 du chapitre II et par la section 2 du chapitre IV du présent titre.

Article R3111-2

Modifié par Décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 - art. 1

Les vaccinations mentionnées au I de l'article L. 3111-2 sont pratiquées dans les dix-huit premiers mois de l'enfant, selon les âges fixés par le calendrier prévu à l'article L. 3111-1.

Article R3111-3

Modifié par Décret n°2018-42 du 25

공중보건법전

명령부

제3부 질병 및 중독 퇴치

제I권 감염병 퇴치

제I편 유행병 및 감염병 퇴치

제I장 예방접종

제1절 의무 예방접종

제R3111-1조

의무 예방접종은 이 편 제I장제1절, 제II장제 1절 및 제IV장제2절에 따라 실시한다.

제R3111-2조

2018년 1월 25일 명령 제2018-42호 제1조 에 따라 개정

제L3111-2조제I항에 따른 예방접종은 제L3111-1조의 일정표에서 정한 연령에 따라생후 18개월 이내의 아동에 대하여 실시한다.

제R3111-3조

2018년 1월 25일 명령 제2018-42호 제1조

janvier 2018 - art. 1

Lorsque les vaccinations mentionnées au I de l'article L. 3111-2 n'ont pas été pratiquées dans les conditions d'âge définies à l'article R. 3111-2, elles le sont suivant des modalités spécifiques déterminées par le calendrier prévu à l'article L. 3111-1.

ſ

1

Article R3111-4

Modifié par Décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 - art. 1

Les vaccinations obligatoires sont réalisées par les professionnels de santé autorisés à cet effet par la règlementation qui leur est applicable.

Elles peuvent l'être notamment dans les établissements et organismes habilités mentionnés à l'article L. 3111-11, ainsi que dans le cadre des consultations des services départementaux de protection maternelle et infantile et de celles autorisées par le conseil départemental.

Article R3111-4-1

Créé par Décret n°2016-1758 du 16 décembre 2016 - art. 1

La vaccination contre l'hépatite B des thanatopracteurs en formation pratique et en exercice est effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3111-1 et L. 4151-2.

에 따라 개정

제L3111-2조제I항에 따른 예방접종이 제R3111-2조에서 정한 연령조건에 따라 실시되지 아니한 경우에는 제L3111-1조의 일정표에 따라 결정된 특정 방법을 통하여 예방접종을 실시한다.

제R3111-4조

2018년 1월 25일 명령 제2018-42호 제1조 에 따라 개정

의무 예방접종은 이러한 접종 행위가 허용된 보건의료인이 해당 규정에 따라 실시한다.

의무 예방접종은 제L3111-11조에 해당하는 승인 시설 및 기관에서 실시할 수 있고 데파 르트망 모자보건센터에서의 진료와 데파르트 망의회가 허가한 진료의 일환으로 실시할 수 있다.

제R3111-4-1조

2016년 12월 16일 명령 제2016-1758호 제1조에 따라 신설

수련 중이거나 현직에 종사하는 시신보존위 생사에 대한 B형 간염 예방접종은 제 L3111-1조 및 제L4151-2조의 조건에 따라 실시한다. []

Cette vaccination est réalisée conformément au calendrier des vaccinations mentionné à l'article L. 3111-1.

Il est procédé à la vérification de l'immunisation de la personne selon des conditions définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

La preuve de la vaccination est apportée par la présentation d'un certificat médical, établi après vérification de l'immunisation de la personne, indiquant qu'elle répond aux obligations légales de vaccination contre l'hépatite B.

Article R3111-4-2

Créé par Décret n°2016-1758 du 16 décembre 2016 - art. 1

L'obligation de vaccination contre l'hépatite B ne concerne pas les personnes infectées ou ayant eu une infection par le virus de l'hépatite B ni les personnes mentionnées à l'article R. 3111-4-1 qui justifient d'une contre-indication à cette vaccination. Ces personnes doivent présenter un certificat médical indiquant qu'elles répondent aux obligations légales de vaccination contre l'hépatite B. Ce certificat ne comporte ni indication de diagnostic ni information clinique ou biologique.

Section 2 : Déclaration obligatoire des vaccinations.

이러한 예방접종은 제L3111-1조에 따른 예 방접종 일정표에 따라 실시한다.

개인의 예방접종완료에 대한 검증은 보건 관련 주무부처 장관의 부령에서 정의한 조건에 따라 실시한다.

항체검사 후에 발급된 것으로서 B형간염 예 방접종의 법적의무를 충족하였다는 내용의 의료인증서를 제시할 경우, 예방접종 증명서 를 받을 수 있다.

제R3111-4-2조

2016년 12월 16일 명령 제2016-1758호 제1조에 따라 신설

B형 간염의 예방접종의무는 B형 간염바이러스에 감염되었거나 과거 감염력이 있는 사람 또는 해당 예방접종이 금기인 사실을 입증한 제R3111-4-1조에 해당하는 사람에게는 적용되지 아니한다. 이러한 사람은 B형 간염예방접종의 법적 의무를 충족하였음을 나타내는 의료인증서를 제시하여야 한다. 이 인증서에는 진단기록이나 임상적 또는 생물학적 정보를 포함하지 아니한다.

제2절 예방접종의 의무 신고

ſ

1

Article D3111-6

Modifié par Décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 - art. 2

La déclaration prévue à l'article L. 3111-5 est faite :

1° Sur le carnet de santé et, en outre, pour les enfants âgés de deux ans ou moins, sur les certificats de santé prévus à l'article L. 2132-2;

2° Pour les personnes ne possédant pas de carnet de santé, sur un document remis par un professionnel de santé autorisé à pratiquer les vaccinations attestant de la situation de la personne au regard des vaccinations obligatoires.

Les certificats de santé mentionnés au 1° sont adressés au médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile dans les conditions fixées par l'article L. 2132-3.

Article D3111-7

Modifié par Décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 - art. 2

Le document mentionné au 2° de l'article D. 3111-6 contient les précisions ci-après :

1° Nom, prénoms, date de naissance et adresse de la personne vaccinée;

2° Examens médicaux et, le cas échéant, tests biologiques effectués préalablement à

제D3111-6조

2018년 1월 25일 명령 제2018-42호 제2조 에 따라 개정

제L3111-5조에서 정한 신고 사실은 다음 각 호의 서류에 표기된다.

1° 보건수첩. 2세 이하 아동의 경우에는 L2132-2조에서 정한 보건인증서

2° 보건수첩이 없는 사람의 경우 예방접종 행위를 할 수 있는 보건의료인이 발급한 서 류. 이 서류는 의무 예방접종과 관련하여 당 사자의 상황을 증명할 수 있는 것이어야 한 다.

제1호에 따른 인증서는 제L2132-3조에서 정한 조건에 따라 데파르트망 모자보건센터 의 담당 의사에게 전달한다.

제D3111-7조

2018년 1월 25일 명령 제2018-42호 제2조 에 따라 개정

제D3111-6조제2호에 따른 서류에는 다음 각 호의 세부사항을 포함한다.

1° 예방접종을 받은 사람의 이름, 출생연월 일 및 주소

2° 건강검진과 필요한 경우 예방접종을 하기 전에 실시된 생물학적 검사

[

la vaccination;

3° Date de ces examens, date de la vaccination;

4° Numéro du lot du vaccin et nom du fabricant;

5° Le nom et l'adresse du vaccinateur ;

6° Date et signature du vaccinateur.

Article R3111-8

Modifié par Décret n°2019-137 du 26 février 2019 - art. 1

- I.-L'admission du mineur est subordonnée à la présentation du carnet de santé ou de tout autre document mentionné à l'article D. 3111-6 attestant du respect de l'obligation prévue à l'article L. 3111-2:
- a) Dans les établissements et services mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1;
- b) Dans les écoles et les établissements d'enseignement scolaire et les accueils sans hébergement organisés en application du troisième alinéa de l'article L. 2324-1 et du II de l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles;
- c) En cas d'accueil par un assistant maternel agréé mentionné à l'article L.
 421-1 du code de l'action sociale et des familles;
- d) Dans les pouponnières et maisons

3° 건강검진일, 예방접종일

4° 백신 로트번호와 제조업체명

5° 예방접종 담당자의 이름과 주소

6° 작성일 및 예방접종 담당자의 서명

제R3111-8조

2019년 2월 26일 명령 제2019-137호 제1 조에 따라 개정

- I. 다음 각 호의 시설에 미성년자가 입소하려면 제L3111-2조에서 정한 의무를 준수하였음을 증명하는 보건수첩 또는 제D3111-6조에 따른 그 밖의 서류를 제시하여야 한다.
- a) 제L2324-1조 처음 두 문단에 따른 시설 및 기관
- b) 「사회복지가족법전」 제L2324-1조제3 문단 및 제R227-1조제II항에 따라 조직된 기숙사가 없는 학교, 교육시설 및 청소년센 터
- c) 「사회복지가족법전」 제L421-1조에 해당하는 허가받은 영유아 보모의 자택
- d) 제L2321-1조에 해당하는 일반 아동을

ſ

1

d'enfants à caractère sanitaire relevant de l'article L. 2321-1;

- e) Dans les établissements mentionnés aux 1°, 2° et 3° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles;
- f) Dans les autres modes d'accueil organisés en application du troisième alinéa de l'article L. 2324-1 et de l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles ;
- g) Et dans toute autre collectivité d'enfants.
- II.—Dans les cas mentionnés aux a à e du I, lorsqu'une ou plusieurs des vaccinations obligatoires font défaut, le mineur est provisoirement admis. Le maintien du mineur dans la collectivité d'enfants est subordonné à la réalisation des vaccinations faisant défaut qui peuvent être effectuées dans les trois mois de l'admission provisoire conformément au calendrier prévu à l'article L. 3111-1. Les vaccinations n'ayant pu être réalisées dans ce délai sont poursuivies suivant le calendrier susmentionné. La réalisation des vaccinations est justifiée par l'un des documents mentionnés au premier alinéa du présent article.
- III.—Lorsque le mineur est admis dans l'une des collectivités d'enfants mentionnées au I pour une durée supérieure à un an, son maintien dans cette collectivité est subordonné à la présentation, chaque année, de l'un des documents mentionnés au I

수용하는 탁아소 및 보육원

- e) 「사회복지가족법전」 제L312-1조제I항 제1호·제2호 및 제3호에 따른 시설
- f) 「사회복지가족법전」 제L2324-1조제3 문단과 제L227-4조에 따라 조직된 그 밖의 수용시설
- g) 그 밖의 아동보육시설
- II. 제I항 a목부터 e목까지의 시설에 입소하는 경우 하나 이상의 의무 예방접종을 받지아니하였더라도 해당 미성년자에 대하여 일시적인 입소가 허용된다. 미성년자가 아동보육시설에 계속 입소해 있으려면 제L3111-1조에서 정한 일정표에 따라 임시 입소 3개월 이내 누락된 예방접종을 받아야 한다. 이기간 내에 실시되지 아니한 예방접종은 앞서언급한 일정표에 따라 차후에 실시한다. 예방접종이 실시된 사실은 이 조 제1문단에따른 서류 중 하나를 통하여 입증된다.

III. 미성년자가 제I항에 따른 아동보육시설 중 하나에 1년 이상 입소한 경우, 해당 미성년자가 시설에 계속 입소해 있으려면 제 L3111-2조에서 정한 의무를 준수하였음을 증명하는 제I항에 따른 서류 중 하나를 매년 제출하여야 한다.

attestant du respect de l'obligation prévue à l'article L. 3111-2.

Section 3: Organisation du service des vaccinations.

Article R3111-10

Modifié par Décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 - art. 3

Pour les consultations de vaccination autorisées par le conseil départemental en application du deuxième alinéa de l'article R. 3111-4, le président du conseil départemental désigne les médecins chargés des vaccinations et des examens médicaux préalables et les auxiliaires techniques et administratifs, sur proposition du maire en ce qui concerne les auxiliaires administratifs.

Les auxiliaires techniques sont choisis parmi le personnel des services sanitaires ou assimilés ; les médecins ou auxiliaires appartenant au service de santé scolaire sont désignés sur avis conforme du chef de service intéressé.

Les taux de rémunération des vaccinations sont fixés par le président du conseil départemental.

Article R3111-11

Modifié par Décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 - art. 3

제3절 예방접종 서비스의 조직

제R3111-10조

2018년 1월 25일 명령 제2018-42호 제3조 에 따라 개정

제R3111-4조제2문단에 따라 데파르트망의 회가 허가하는 예방접종 업무의 협력을 위하여 데파르트망의회 의장은 예방접종 및 사전건강검진을 담당할 의사를 임명하고 예방접종 행정보조인과 관련해서는 시장의 제안에따라 기술업무와 행정업무를 담당할 보조인을 임명한다.

예방접종 기술보조인은 보건소 또는 이와 유사한 기관의 직원 중에서 선택한다. 학교 보건실에 소속된 의사 또는 보조인은 해당 보건실 책임자의 적합의견에 따라 임명이 이루어진다.

예방접종 급여율은 데파르트망의회 의장이 정한다.

제R3111-11조

2018년 1월 25일 명령 제2018-42호 제3조 에 따라 개정 []

Le président du conseil départemental arrête, après avis de chaque commune, les dates et lieux des séances de vaccination dans la commune, portés à la connaissance du public.

Lorsque les circonstances le rendent nécessaire, le président du conseil départemental autorise dans certaines communes la pratique de la vaccination gratuite au domicile du médecin.

Le taux de rémunération des médecins vaccinateurs est alors fixé conformément à l'article R. 3111-10.

Section 5 : Etablissements et organismes habilités à réaliser les vaccinations

Article D3111-22

Modifié par Décret n°2016-1645 du 1er décembre 2016 - art. 3

Peuvent être habilités comme centres de vaccination pour réaliser les vaccinations prévues aux articles L. 3111-1 à L. 3111-8 et L. 3112-1.

1° Les établissements de santé;

2° Les centres de santé mentionnés à l'article L. 6323-1.

Article D3111-23

Modifié par Décret n°2010-344 du 31 mars

데파르트망의회 의장은 각 코뮌의 의견을 들은 후에 주민들에게 통지할 코뮌 내 예방접 종 날짜 및 장소를 결정한다.

상황별로 필요하다고 판단되는 경우에 데파 르트망의회 의장은 특정 코뮌에 한정하여 의 사의 거주지에서 무료 예방접종을 실시하도 록 허가한다.

예방접종을 담당하는 의사의 급여율은 제 R3111-10조에 따라 정한다.

제5절 예방접종을 위하여 승인된 시설 및 기관

제D3111-22조

2016년 12월 1일 명령 제2016-1645호 제 3조에 따라 개정

제L3111-1조부터 제L3111-8조까지와 제L3112-1조에서 정한 예방접종을 실시하기 위하여 다음 각 호의 시설을 예방접종센터로 승인할 수 있다.

1° 의료시설

2° 제L6323-1조에 따른 보건소

제D3111-23조

2010년 3월 31일 명령 제2010-344호 제

2010 - art. 81

La demande d'habilitation est adressée au directeur général de l'agence régionale de santé de la région où sera situé le centre de vaccination, accompagnée d'un dossier dont le contenu est défini par arrêté du ministre chargé de la santé.

ſ

1

Cette demande précise les modalités de fonctionnement du centre de vaccination, en particulier celles qui permettent d'assurer la gratuité des vaccinations, et garantissent :

- 1° Le maintien ou la constitution d'une équipe de professionnels dont la composition et l'effectif sont adaptés aux besoins locaux et à l'activité du centre;
- 2° La disponibilité de locaux adaptés à l'activité du centre ainsi que de l'équipement et du matériel nécessaires aux vaccinations;
- 3° La présence d'un médecin sur les lieux aux heures d'ouverture ;
- 4° Un entretien individuel d'information et de conseil ;
- 5° La disponibilité du matériel et des médicaments nécessaires au traitement des éventuelles réactions indésirables graves;
- 6° La déclaration au centre régional de pharmacovigilance, dans les conditions prévues par la section 13 du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la cinquième partie du

81조에 따라 개정

예방접종센터의 승인신청서는 보건 관련 주 무부처 장관의 부령에서 정의하는 내용의 서 류를 첨부하여 이 센터가 위치할 레지옹의 레지옹보건청장에게 제출한다.

이러한 승인신청서에는 무료 예방접종 실시를 보장하는 방법과 다음 각 호의 사항을 보장하는 방법을 비롯해 예방접종센터의 운영 방법을 명시한다.

1° 그 구성 및 정원이 지역 수요와 예방접 종센터 운영에 적합한 전문팀의 유지 또는 조직

- 2° 예방접종센터로 운영하기에 적합한 건물 과 예방접종에 필요한 장비·용품의 가용성
- 3° 예방접종센터 운영시간에 담당 의사 1명을 상시 대기
- 4° 정보 및 조언 제공을 위한 개별 상담
- 5° 발현될 수 있는 심각한 부작용 치료에 필요한 의약품·의료용품의 가용성
- 6° 백신 접종 후 발현될 수 있는 부작용에 대하여 이 법전 제5부제I권제II편제I장제13 절에서 정한 조건에 따라 레지옹약물부작용 감시센터에 신고

présent code, des effets indésirables susceptibles d'être dus aux vaccins;

7° Des actions d'information dans le cadre de la politique vaccinale.

Article D3111-24

Modifié par Décret n°2010-344 du 31 mars 2010 - art. 81

L'habilitation est accordée pour trois ans.

Article D3111-25

Modifié par Décret n°2010-344 du 31 mars 2010 - art. 81

Les établissements et organismes habilités comme centres de vaccination fournissent annuellement au directeur général de l'agence régionale de santé un rapport d'activité et de performance conforme à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé de la santé.

Article D3111-26

Modifié par Décret n°2010-344 du 31 mars 2010 - art. 81

Lorsque les modalités de fonctionnement d'un centre de vaccination ne permettent plus de répondre aux obligations fixées aux articles D. 3111-23 et D. 3111-25, le directeur général de l'agence régionale de santé met en demeure l'établissement ou l'organisme habilité de s'y conformer dans

7° 예방접종 정책의 범위 내에서 이루어지 는 정보 제공 조치

제D3111-24조

2010년 3월 31일 명령 제2010-344호 제 81조에 따라 개정

예방접종센터에 부여되는 승인기간은 3년이다.

제D3111-25조

2010년 3월 31일 명령 제2010-344호 제 81조에 따라 개정

예방접종센터로 승인된 시설 및 기관은 보건 관련 주무부처 장관의 부령에서 정한 양식에 따라 활동·성과보고서를 작성하여 매년 레지 옹보건청장에게 제출한다.

제D3111-26조

2010년 3월 31일 명령 제2010-344호 제 81조에 따라 개정

예방접종센터의 운영방법이 제D3111-23조 및 제D3111-25조에서 정한 의무를 더 이 상 충족하지 못하는 경우에 레지옹보건청장 은 구체적 기간을 정하여 그 기간 내에 이 를 시정하도록 해당 센터에 최고장을 발송한 다. 예방접종센터 이용자의 안전과 직결된 비상사태가 발생한 경우 승인 효력이 정지될

le délai qu'il fixe. En cas d'urgence tenant à la sécurité des usagers, l'habilitation peut être suspendue.

Si la mise en demeure n'est pas suivie d'effet dans le délai imparti, l'habilitation peut être retirée.

Section 6 : Réparation des préjudices imputables à une vaccination obligatoire

Article R3111-27

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 3

La demande en vue de l'indemnisation d'un dommage considéré comme imputable à une vaccination obligatoire est adressée à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales mentionné à l'article L. 1142-22, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou déposée auprès du secrétariat de l'office contre récépissé.

Elle est accompagnée d'un dossier rapportant le caractère obligatoire de la vaccination, eu égard, s'il y a lieu, à l'activité professionnelle de la victime, la réalisation des injections et la nature du dommage imputé à la vaccination.

L'office accuse réception du dossier et, le cas échéant, demande les pièces 수 있다.

최고장 내용을 주어진 기간 내에 이행하지 아니한 경우 승인이 취소될 수 있다.

제6절 의무 예방접종으로 인한 손해배 상

제R3111-27조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제3 조에 따라 개정

의무 예방접종으로 인해 발생한 손해 관련 배상신청서는 제L1142-22조에 따른 의료사고·의원성질환·원내감염 부문 국가배상기구 (이하 "의료사고 국가배상기구"라 한다)에 수령통지요청서가 동봉된 등기우편으로 발송하거나 이 국가배상기구의 사무국에 접수증과 상환으로 직접 제출한다.

배상신청서에는 필요한 경우 피해자의 직업 활동에 따른 예방접종의무 여부, 예방접종을 받은 사실 및 예방접종으로 인한 피해의 성 격을 제시할 수 있는 서류를 첨부한다.

의료사고 국가배상기구는 접수된 서류를 확 인하고 필요한 경우 누락된 서류를 요청한 manquantes.

Article R3111-28

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 3

ſ

1

Le silence de l'office pendant un délai de six mois à compter de la date de réception du dossier complet vaut rejet de la demande.

Article R3111-29

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 3

Si la vaccination avait un caractère obligatoire au moment de sa réalisation, le directeur de l'office diligente, s'il y a lieu, une expertise, afin d'apprécier l'importance des dommages et de déterminer leur imputabilité.

Le médecin chargé de procéder à l'expertise est choisi, en fonction de sa compétence dans le ou les domaines concernés, sur la liste nationale des experts en accidents médicaux mentionnée à l'article L. 1142-10 ou une des listes instituées par l'article 2 de la loi n° 71-498 du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires ou, à titre exceptionnel, en dehors de ces listes.

L'office informe alors le demandeur, quinze jours au moins avant la date de l'examen, de l'identité et des titres du ou des médecins chargés d'y procéder et de la mission 다.

제R3111-28조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제3 조에 따라 개정

서류 접수를 완료한 날부터 6개월 이내에 의료사고 국가배상기구가 별도로 통지하지 아니하면 해당 신청은 기각된 것으로 본다.

제R3111-29조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제3 조에 따라 개정

예방접종을 받을 당시에 예방접종이 의무사항이었던 경우 의료사고 국가배상기구의 장은 피해 규모를 평가하고 귀책사유를 결정하기 위하여 필요한 경우 신속히 감정평가를실시한다.

감정평가를 수행할 담당 의사의 선임은 제 L1142-10조에 따른 의료사고 감정인의 국가 명부 또는 「법원 감정인에 관한 1971년 6월 29일 법률 제71-498호」 제2조에 따라 수립된 명부 중 하나에서 1개 이상의 해당 전문 분야에서 역량을 갖춘 의사를 대상으로 하거나 예외적으로 이들 명부에 등록되지 아니한 의사를 대상으로 할 수 있다.

의료사고 국가배상기구는 감정평가에 착수하기 적어도 15일 이전에 감정평가를 수행할 1명 이상 담당 의사의 신원 및 자격과 해당인에게 의뢰한 감정평가 임무에 대하여 신청

d'expertise qui lui est confiée.

L'office fait également savoir au demandeur qu'il peut se faire assister d'une personne de son choix.

L'expert adresse son projet de rapport au demandeur qui dispose alors d'un délai de quinze jours pour lui faire parvenir ses éventuelles observations.

Dans les trois mois suivant la date de sa désignation, l'expert adresse à l'office son rapport d'expertise comprenant sa réponse aux observations du demandeur.

L'office adresse ce rapport sans délai au demandeur qui dispose d'un délai de quinze jours pour lui faire parvenir ses éventuelles observations.

Article R3111-30

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 3

L'office national prend en charge le coût des expertises, sous réserve du remboursement exigible à l'occasion des actions subrogatoires visées à l'article L. 3111-9.

Article R3111-31

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 3

L'office se prononce par une décision motivée :

인에게 알린다.

의료사고 국가배상기구는 본인이 선택한 사람으로부터 도움을 받을 수도 있다는 것을 신청인에게 알린다.

감정인이 신청인에게 감정평가보고서 초안을 송부하면, 신청인은 그때로부터 15일 이내에 이에 관한 의견을 제시할 수 있다.

감정인은 선임된 날부터 3개월 이내에 신청 인의 의견에 대한 답변이 포함된 감정평가보 고서를 의료사고 국가배상기구에 전달한다.

의료사고 국가배상기구는 이 감정평가보고서를 지체없이 신청인에게 송부하여야 하고, 신청인은 그때로부터 15일 이내에 이에 관한 의견을 제시할 수 있다.

제R3111-30조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제3 조에 따라 개정

의료사고 국가배상기구는 제L3111-9조에 해당하는 대위소송 시에 상환을 받는다는 조 건으로 감정평가 비용을 부담한다.

제R3111-31조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제3 조에 따라 개정

의료사고 국가배상기구는 다음 각 호의 사항 에 대한 결정을 내린다.

1° Sur le caractère obligatoire de la vaccination;

2° Le cas échéant, sur l'existence d'un lien de causalité entre le dommage subi par la victime et la vaccination à laquelle il est imputé;

Lorsque l'office estime que le dommage est indemnisable au titre de l'article L. 3111-9, la décision énumère les différents chefs de préjudice et en détermine l'étendue. La décision précise également si, à la date où elle est rendue, l'état de la victime est consolidé ou non.

L'office adresse alors à la victime, ou à ses ayants droit en cas de décès, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, une offre d'indemnisation visant à la réparation intégrale des préjudices subis.

Article R3111-32

Créé par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 3

La victime ou ses ayants droit font connaître à l'office, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, s'ils acceptent ou non l'offre d'indemnisation qui leur est faite.

Article R3111-33

Créé par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 3

Le paiement doit intervenir dans un délai

1° 예방접종의 의무 여부

2° 필요한 경우 피해자가 입은 손해와 그 귀책사유가 된 예방접종 간의 인과관계 여부

의료사고 국가배상기구가 제L3111-9조에 따라 손해배상이 가능하다고 판단하는 경우 그 결정문에 여러 피해 항목을 열거하고 피해 범위를 정한다. 결정이 내려지는 날을 기준으로 피해자의 건강상태가 회복되었는지도 결정문에 명시한다.

의료사고 국가배상기구는 전체 피해 항목에 대한 배상을 위하여 배상금 제안서를 수령통 지요청서가 동봉된 등기우편으로 피해자 또는 피해자가 사망한 경우 그 권리승계자에게 발송한다.

제R3111-32조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제3 조에 따라 신설

피해자 또는 그 권리승계자는 배상금 제안에 대한 수락 여부를 수령통지요청서가 동봉된 등기우편으로 의료사고 국가배상기구에 알려야 한다.

제R3111-33조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제3 조에 따라 신설

배상금 지급은 배상금 제안의 부분적, 잠정

d'un mois à compter de la réception par l'office de l'acceptation de son offre par le ou les demandeurs, que cette offre ait un caractère partiel, provisionnel ou définitif.

Chapitre II : Lutte contre la tuberculose et la lèpre

Section 1: Vaccination obligatoire

Article R3112-1

Modifié par Décret n°2005-1608 du 19 décembre 2005 - art. 2 JORF 22 décembre 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

Sont soumis à la vaccination obligatoire par le vaccin antituberculeux BCG:

A.-Les enfants de moins de six ans accueillis :

- 1° Dans les établissements, services et centres mentionnés à l'article L. 2324-1;
- 2° Dans les écoles maternelles ;
- 3° Chez les assistantes maternelles ;
- 4° Dans les pouponnières et maisons d'enfants à caractère sanitaire relevant de l'article L. 2321-1;
- 5° Dans les établissements mentionnés aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- B.-Les enfants de plus de six ans, les adolescents et les jeunes adultes qui

적 또는 확정적 성격과는 관계없이 신청인이 의료사고 국가배상기구의 배상금 제안을 수 락한 날부터 1개월 이내에 이행하여야 한다.

제II장 결핵 및 한센병 퇴치

제1절 의무 예방접종

제R3112-1조

2005년 12월 19일 명령 제2005-1608호 제2조에 따라 개정(2005년 12월 22일 프랑 스관보에 게재, 2006년 1월 1일 시행)

다음에 해당하는 사람은 BCG 의무 예방접 종 대상이다.

A. 다음 각 호의 시설에 입소한 6세 미만의 아동

- 1° 제L2324-1조에 따른 시설, 기관 및 센터
- 2° 유치원
- 3° 영유아 보모의 자택
- 4° 제L2321-1조에 해당하는 일반 아동을 수용하는 탁아소 및 보육원
- 5° 「사회복지가족법전」 제L312-1조제1호 ·제2호 및 제3호에 따른 시설
- B. 다음 각 호의 시설에 다니는 6세 이상 아동, 청소년 및 청년

fréquentent :

1° Les établissements d'enseignement du premier et du second degré ;

2° Les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 4° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

C.—Les étudiants en médecine, en chirurgie dentaire et en pharmacie ainsi que les étudiants sages—femmes et les personnes qui sont inscrites dans les écoles et établissements préparant aux professions de caractère sanitaire ou social énumérées ci—après:

- 1° Professions de caractère sanitaire :
- a) Aides-soignants;
- b) Ambulanciers;
- c) Audio-prothésistes;
- d) Auxiliaires de puériculture ;
- e) Ergothérapeutes;
- f) Infirmiers et infirmières;
- g) Manipulateurs d'électro-radiologie médicale ;
- h) Masseurs-kinésithérapeutes;
- i) Orthophonistes;
- j) Orthoptistes;

1° 초등·중등 교육시설

2° 「사회복지가족법전」 제L312-1조제1호 ·제2호·제3호 및 제4호에 따른 시설

C. 의학과·치의학과·약학과·조산학과 학생과 다음 각 호에 열거된 보건 또는 사회복지 분 야의 직종에 종사하기 위하여 교육과정에 있 는 전문학교 및 대학에 등록되어 있는 사람

- 1°보건 분야의 직종
- a) 간호조무사
- b) 흦급구조시
- c) 청능사
- d) 육아보조사
- e) 작업치료사
- f) 간호사
- g) 의료방사선사
- h) 물리치료사
- i) 어어치류사
- j) 시기능훈련시

- : [
- k) Pédicures-podologues;
- 1) Psychomotriciens;
- m) Techniciens d'analyses biologiques;
- 2° Professions de caractère social :
- a) Aides médico-psychologiques;
- b) Animateurs socio-éducatifs;
- c) Assistants de service social;
- d) Conseillers en économie sociale et familiale;
- e) Educateurs de jeunes enfants;
- f) Educateurs spécialisés;
- g) Educateurs techniques spécialisés;
- h) Moniteurs-éducateurs ;
- i) Techniciens de l'intervention sociale et familiale.

Article R3112-2

Modifié par Décret n°2010-344 du 31 mars 2010 - art. 82

Sont également soumis à la vaccination obligatoire par le vaccin antituberculeux BCG:

1° Les personnes qui exercent une activité professionnelle dans les établissements ou services mentionnés au A de l'article R. 3112-1 ainsi que les assistantes

- k) 족부치료사
- 1) 심리운동사
- m) 진단검사의학과 의료기사
- 2° 사회복지 분야의 직종
- a) 장애인활동보조사
- b) 청소년지도사
- c) 사회복지사
- d) 사회가정경제상담사
- e) 아동돌봄교사
- f) 특수교육교사
- g) 장애인 직업훈련교사
- h) 생활지도사
- i) 가정복지사

제R3112-2조

2010년 3월 31일 명령 제2010-344호 제 82조에 따라 개정

다음 각 호에 해당하는 사람은 결핵예방을 위한 BCG 백신 의무 예방접종 대상이다.

1° 제R3112-1조제A항에 따른 시설 또는 기관에서 근무하는 사람과 영유아 보모 : [

maternelles;

- 2° Les personnes qui exercent une activité professionnelle dans les laboratoires d'analyses de biologie médicale;
- 3° Les personnels des établissements pénitentiaires, des services de probation et des établissements ou services de la protection judiciaire de la jeunesse;
- 4° Le personnel soignant des établissements et services énumérés ci—après ainsi que les personnes qui, au sein de ces établissements, sont susceptibles d'avoir des contacts répétés avec des malades tuberculeux :
- a) Etablissements de santé publics et privés, y compris les établissements mentionnés à l'article L. 6141-5;
- b) Hôpitaux des armées et Institution nationale des invalides ;
- c) Etablissements d'hospitalisation à domicile mentionnés à l'article L. 6125-2;
- d) Dispensaires ou centres de soins, centres et consultations de protection maternelle et infantile;
- e) Etablissements d'hébergement et services pour personnes âgées;
- f) Structures prenant en charge des malades porteurs du virus de l'immunodéficience humaine ou des toxicomanes;

2° 진단검사분석실험실에서 근무하는 사람

3° 교정시설, 보호관찰소 및 청소년보호를 위한 시설 또는 기관의 직원

4° 다음 각 호에 기재된 시설 또는 기관의 간호인력과 이러한 시설 또는 기관에서 결핵 환자와 반복적으로 접촉할 가능성이 있는 사 람

- a) 제L6141-5조에 따른 시설을 비롯한 공 공·민간 의료시설
- b) 군병원과 국립보훈재활센터
- c) 제L6125-2조에 따른 재택의료서비스를 제공하는 시설
- d) 무료진료소 또는 요양병원, 모자보건센터 및 모자보건상담소
- e) 노인주거복지시설
- f) 인간면역결핍바이러스 보균자 또는 약물 중독자를 돌보는 조직

- : []
- g) Centres d'hébergement et de réinsertion sociale ;
- h) Structures contribuant à l'accueil, même temporaire, de personnes en situation de précarité, y compris les cités de transit ou de promotion familiale;
- i) Foyers d'hébergement pour travailleurs migrants.
- 5° Les sapeurs-pompiers des services d'incendie et de secours.

Article R3112-3

Modifié par Décret n°2006-1675 du 22 décembre 2006 - art. 1 JORF 27 décembre 2006 en vigueur le 14 mars 2007

Sont dispensées de l'obligation vaccinale, les personnes mentionnées aux articles R. 3112-1 et R. 3112-2 lorsqu'un certificat médical atteste que cette vaccination est contre-indiquée.

Les contre-indications à la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG sont définies par arrêté du ministre chargé de la santé, pris après avis du Haut Conseil de la santé publique.

Article R3112-4

Modifié par Décret n°2006-1675 du 22 décembre 2006 - art. 1 JORF 27 décembre 2006 en vigueur le 14 mars 2007

Sont considérées comme ayant satisfait à

- g) 숙소지원·사회재통합센터
- h) 난민수용소 또는 가족지원센터를 비롯해 취약한 상황에 처한 사람들을 수용 및 임시 수용하는 데 기여하는 조직
- i) 이주노동자숙소
- 5° 소방구조본부의 소방구조대원

제R3112-3조

2006년 12월 22일 명령 제2006-1675호 제1조에 따라 개정(2006년 12월 27일 프랑 스관보에 게재, 2007년 3월 14일 시행)

제R3112-1조 및 제R3112-2조에 해당하는 사람은 진단서를 통하여 해당 예방접종이 금 기인 사실을 증명하면 예방접종의무에서 면 제된다.

BCG 예방접종에 대한 금기는 공중보건고등 심의회의 의견을 들은 후에 제정되는 보건 관련 주무부처 장관의 부령으로 정한다.

제R3112-4조

2006년 12월 22일 명령 제2006-1675호 제1조에 따라 개정(2006년 12월 27일 프랑 스관보에 게재, 2007년 3월 14일 시행)

예방접종 관련 증빙서류를 제시한 사람은

l'obligation de vaccination par le vaccin antituberculeux BCG les personnes apportant la preuve écrite de cette vaccination. Satisfont également à cette obligation les étudiants énumérés au C de l'article R. 3112-1 et les personnes mentionnées à l'article R. 3112-2 qui présentent une cicatrice vaccinale. Un arrêté du ministre chargé de la santé après avis du Haut Conseil de la santé publique détermine les conditions dans lesquelles la cicatrice peut être considérée comme une preuve d'une vaccination par le BCG.

Article R3112-5

Modifié par Décret n°2005-1608 du 19 décembre 2005 - art. 2 JORF 22 décembre 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

Les techniques et les modalités d'exécution de la vaccination par le BCG ainsi que les personnes habilitées à la pratiquer sont définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

Section 2 : Etablissements et organismes habilités pour la lutte contre la tuberculose

Article D3112-6

Modifié par Décret n°2016-1645 du 1er décembre 2016 - art. 3

Peuvent être habilités comme centres de lutte contre la tuberculose pour l'application BCG 예방접종의무를 충족한 것으로 본다. 백신접종 반흔이 있는 사람으로서 제 R3112-1조제C항에 기재된 학생과 제 R3112-2조에 해당하는 사람도 이러한 의무를 충족한 것으로 본다. 백신접종 반흔이 BCG 예방접종의 증거로 인정될 수 있는 조건은 공중보건고등심의회의 의견을 들은 후에 보건 관련 주무부처 장관의 부령으로 정한다.

제R3112-5조

2005년 12월 19일 명령 제2005-1608호 제2조에 따라 개정(2005년 12월 22일 프랑 스관보에 게재, 2006년 1월 1일 시행)

BCG 예방접종의 기술 및 방법과 이를 수행할 자격이 있는 사람은 보건 관련 주무부처장관의 부령으로 정한다.

제2절 결핵 퇴치를 위하여 숭인된 시설 및 기관

제D3112-6조

2016년 12월 1일 명령 제2016-1645호 제 3조에 따라 개정

제L3112-3조를 적용하는 경우 다음 각 호 의 시설을 결핵퇴치센터로 승인할 수 있다. : [

de l'article L. 3112-3:

1° Les établissements de santé ;

2° Les centres de santé mentionnés à l'article L. 6323-1.

Article D3112-7

Modifié par Décret n°2010-344 du 31 mars 2010 - art. 83

La demande d'habilitation est adressée au directeur général de l'agence régionale de santé de la région où sera situé le centre de lutte contre la tuberculose, accompagnée d'un dossier dont le contenu est défini par arrêté du ministre chargé de la santé.

Cette demande précise les modalités de fonctionnement du centre de lutte contre la tuberculose, en particulier celles qui permettent d'assurer la gratuité de la vaccination par le vaccin antituberculeux, du suivi médical et de la délivrance des médicaments, et garantissent :

1° Le maintien ou la constitution d'une équipe de professionnels dont la composition et l'effectif sont adaptés aux besoins locaux et à l'activité du centre;

2° La disponibilité de locaux, d'équipement et de matériel adaptés à l'activité du centre;

3° Un entretien individuel d'information et de conseil ;

1° 의료시설

2° 제L6323-1조에 따른 보건소

제D3112-7조

2010년 3월 31일 명령 제2010-344호 제 83조에 따라 개정

결핵퇴치센터의 승인신청서는 보건 관련 주 무부처 장관의 부령에서 정의하는 내용의 서 류를 첨부하여 이 센터가 위치할 레지옹의 레지옹보건청장에게 제출한다.

이러한 승인신청서에는 무료 BCG 예방접종· 건강검진 실시 및 의약품 제공을 보장하는 방법과 다음 각 호의 사항을 보장하는 방법 을 비롯해 결핵퇴치센터의 운영방법을 명시 한다.

1° 그 구성 및 정원이 지역 수요와 예방접 종센터 운영에 적합한 전문팀의 유지 또는 조직

2° 결핵퇴치센터로 운영하기에 적합한 건물 과 장비·용품의 가용성

3° 정보 및 조언 제공을 위한 개별 상담

- 4° La réalisation des consultations médicales par un médecin ayant une expérience dans le domaine de la lutte contre la tuberculose;
- 5° La réalisation d'enquêtes dans l'entourage des cas;
- 6° La réalisation d'actions ciblées de dépistage ;
- 7° La réalisation d'actions de prévention, ciblées sur les personnes présentant le plus de risques;
- 8° Le concours à la formation des professionnels;
- 9° La vaccination par le vaccin antituberculeux ;
- 10° La disponibilité du matériel et des médicaments nécessaires au traitement des éventuelles réactions indésirables graves;
- 11° Le suivi médical des personnes atteintes et la délivrance des médicaments antituberculeux;
- 12° La conclusion d'une convention avec au moins un établissement de santé susceptible de prendre en charge des personnes atteintes de tuberculose;
- 13° La déclaration au centre régional de pharmacovigilance, dans les conditions prévues par la section 13 du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la cinquième partie du présent code, des effets indésirables

- 4° 결핵 퇴치 분야에 경험이 있는 의사의 의료상담 진행
- 5° 증상 관련 설문조사의 실시
- 6° 대상자 검진활동 수행
- 7° 고위험군을 대상으로 하는 예방조치의 실행
- 8° 보건의료인에 대한 교육지원
- 9° BCG 예방접종
- 10° 발현될 수 있는 심각한 부작용 치료에 필요한 의약품·의료용품의 가용성
- 11° 결핵 환자에게 건강검진과 항결핵제 제공
- 12° 결핵 환자를 치료할 수 있는 최소 1개 소 이상의 의료시설과 협약 체결
- 13° 백신 접종 또는 치료 후 발현될 수 있는 부작용에 대하여 이 법전 제5부제I권제II 편제I장제13절에서 정한 조건에 따라 레지 옹약물부작용감시센터에 신고

susceptibles d'être dus au vaccin ou au traitement ;

14° Le développement de partenariats avec les professionnels, établissements et organismes qui participent à la lutte contre la tuberculose dans le département et à la prise en charge des personnes atteintes.

Article D3112-8

Modifié par Décret n°2010-344 du 31 mars 2010 - art. 83

L'habilitation est accordée pour trois ans.

Article D3112-9

Modifié par Décret n°2010-344 du 31 mars 2010 - art. 83

Les établissements et organismes habilités comme centres de lutte contre la tuberculose fournissent annuellement au directeur général de l'agence régionale de santé un rapport d'activité et de performance conforme à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé de la santé.

Article D3112-10

Modifié par Décret n°2010-344 du 31 mars 2010 - art. 83

Lorsque les modalités de fonctionnement d'un centre de lutte contre la tuberculose ne permettent plus de répondre aux obligations fixées aux articles D. 3112-7 et D. 311214° 데파르트망 내에서 결핵퇴치와 결핵 환자의 치료활동에 참여하는 보건의료인, 시설및 기관 간의 파트너십 개발

제D3112-8조

2010년 3월 31일 명령 제2010-344호 제 83조에 따라 개정

결핵퇴치센터에 부여되는 승인기간은 3년이 다.

제D3112-9조

2010년 3월 31일 명령 제2010-344호 제 83조에 따라 개정

결핵퇴치센터로 승인된 시설 및 기관은 보건 관련 주무부처 장관의 부령에서 정한 양식에 따라 활동·성과보고서를 작성하여 매년 레지 옹보건청장에게 제출한다.

제D3112-10조

2010년 3월 31일 명령 제2010-344호 제 83조에 따라 개정

결핵퇴치센터의 운영방법이 제D3112-7조 및 제D3112-9조에서 정한 의무를 더 이상 충족하지 못하는 경우에 레지옹보건청장은 상당한 기간을 정하여 이를 시정하도록 해

9, le directeur général de l'agence régionale de santé met en demeure l'établissement ou l'organisme habilité de s'y conformer dans le délai qu'il fixe. En cas d'urgence tenant à la sécurité des usagers, l'habilitation peut être suspendue.

Si la mise en demeure n'est pas suivie d'effet dans le délai imparti, l'habilitation peut être retirée.

Section 3 : Etablissements et organismes habilités pour la lutte contre la lèpre

Article D3112-12

Modifié par Décret n°2016-1645 du 1er décembre 2016 - art. 3

Peuvent être habilités comme centres de lutte contre la lèpre pour l'application de l'article L. 3112-3:

1° Les établissements de santé;

2° Les centres de santé mentionnés à l'article L. 6323-1.

L'habilitation est accordée et, le cas échéant, retirée ou suspendue, dans les conditions fixées aux articles D. 3112-8 et D. 3112-10.

Article D3112-13

Modifié par Décret n°2010-344 du 31 mars 2010 - art. 84

당 센터에 최고장을 발송한다. 결핵퇴치센터 이용자의 안전과 직결된 비상사태가 발생한 경우 승인 효력이 정지될 수 있다.

최고장 내용을 주어진 기간 내에 이행하지 아니한 경우 승인이 취소될 수 있다.

제3절 한센병 퇴치를 위하여 승인된 시설 및 기관

제D3112-12조

2016년 12월 1일 명령 제2016-1645호 제 3조에 따라 개정

제L3112-3조를 적용하는 경우 다음 각 호의 시설을 한센병퇴치센터로 승인할 수 있다.

1° 의료시설

2° 제L6323-1조에 따른 보건소

제D3112-8조 및 제D3112-10조에서 정한 조건에 따라 승인을 부여하고 필요한 경우 이를 취소하거나 정지한다.

제D3112-13조

2010년 3월 31일 명령 제2010-344호 제 84조에 따라 개정

La demande d'habilitation est adressée au directeur général de l'agence régionale de santé de la région où sera situé le centre de lutte contre la lèpre, accompagnée d'un dossier dont le contenu est défini par arrêté du ministre chargé de la santé.

Cette demande précise les modalités de fonctionnement du centre de lutte contre la lèpre, en particulier celles qui permettent d'assurer la gratuité du suivi médical et de la délivrance des médicaments, et garantissent :

- 1° Le maintien ou la constitution d'une équipe de professionnels dont la composition et l'effectif sont adaptés aux besoins locaux et à l'activité du centre;
- 2° La disponibilité de locaux, d'équipement et de matériel adaptés à l'activité du centre;
- 3° Un entretien individuel d'information et de conseil;
- 4° La réalisation des consultations médicales par un médecin ayant une expérience dans le domaine de la lutte contre la lèpre;
- 5° La réalisation d'enquêtes dans l'entourage des cas;
- 6° La délivrance des médicaments nécessaires au traitement de la maladie ;
- 7° La disponibilité du matériel et des

한센병퇴치센터의 승인신청서는 보건 관련 주무부처 장관의 부령에서 정의하는 내용의 서류를 첨부하여 이 센터가 위치할 레지옹의 레지옹보건청장에게 제출한다.

이러한 승인신청서에는 무료 건강검진 실시 및 의약품 제공을 보장하는 방법과 다음 각 호의 사항을 보장하는 방법을 비롯해 한센병 퇴치센터의 운영방법을 명시한다.

- 1° 그 구성 및 정원이 지역 수요와 예방접 종센터 운영에 적합한 전문팀의 유지 또는 조직
- 2° 결핵퇴치센터로 운영하기에 적합한 건물 과 장비·용품의 가용성
- 3° 정보 및 조언 제공을 위한 개별 상담
- 4° 한센병 퇴치 분야에 경험이 있는 의사의 의료상담 진행
- 5° 증상 관련 설문조사의 실시
- 6° 질병 치료에 필요한 의약품의 제공
- 7° 발현될 수 있는 심각한 부작용 치료에

médicaments nécessaires au traitement des éventuelles réactions indésirables graves ;

8° La conclusion d'une convention avec au moins un établissement de santé susceptible de prendre en charge les personnes atteintes de la lèpre;

9° La déclaration au centre régional de pharmacovigilance, dans les conditions prévues par la section 13 du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la cinquième partie du présent code, des effets indésirables susceptibles d'être dus au traitement.

Section 4 : Délivrance des médicaments

Article R3112-14

Créé par Décret n°2005-1765 du 30 décembre 2005 - art. 1 JORF 31 décembre 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

Dans les établissements et organismes mentionnés à l'article L. 3112-3, les médicaments sont dispensés par un pharmacien inscrit au tableau de la section E ou de la section H de l'Ordre national des pharmaciens.

Si l'établissement habilité est un établissement de santé, cette dispensation est assurée par la pharmacie à usage intérieur, ou à défaut, selon la procédure prévue à l'article L. 5126-6.

필요한 의약품·의료용품의 가용성

8° 한센병 환자를 치료할 수 있는 최소 1개 소 이상의 의료시설과 협약 체결

9° 치료 후 발현될 수 있는 부작용에 대하여 이 법전 제5부제I권제II편제I장제13절에서 정한 조건에 따라 레지옹약물부작용감시센터에 신고

제4절 의약품 제공

제R3112-14조

2005년 12월 30일 명령 제2005-1765호 제1조에 따라 신설(2005년 12월 31일 프랑 스관보에 게재, 2006년 1월 1일 시행)

제L3112-3조에 따른 시설 및 기관에서는 약사회 분과 E 또는 분과 H의 회원명부에 등록된 약사가 의약품을 분배한다.

승인된 기관이 의료시설인 경우 의약품의 분배는 구내약국에서 담당하고 이러한 약국이 없는 경우 제L5126-6조에서 정한 절차에 따른다.

[]

Article R3112-15

Modifié par Décret n°2010-344 du 31 mars 2010 - art. 85

Dans les établissements et organismes autres que les établissements de santé, à titre dérogatoire, le directeur général de l'agence régionale de santé peut autoriser un médecin de l'organisme, nommément désigné, à assurer l'approvisionnement, la détention, le contrôle et la gestion des médicaments et à les dispenser directement aux malades. Cette autorisation ne peut être accordée que pour un remplacement n'excédant pas trois mois ou lorsque l'activité ne justifie pas la présence d'un pharmacien à temps plein.

Pour l'application du présent article, le silence gardé par le directeur général de l'agence régionale de santé vaut autorisation à l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la date de réception de la demande.

Les médicaments sont détenus dans un lieu où n'ont pas librement accès les personnes étrangères à l'organisme et conservés dans les conditions prévues par l'autorisation de mise sur le marché, sous la responsabilité du médecin autorisé par le directeur général de l'agence régionale de santé.

Chapitre III : Transmission obligatoire de données individuelles à

제R3112-15조

2010년 3월 31일 명령 제2010-344호 제 85조에 따라 개정

의료시설 이외의 시설 및 기관의 경우 레지 옹보건청장은 지정 기관에서 지명된 의사가 의약품의 공급·보관·통제·관리를 담당하고 환 자에게 직접 의약품을 분배하도록 예외적으 로 허가할 수 있다. 이러한 허가는 3개월 이 내의 대체근무 기간이거나 해당 업무만을 위 해 상근직 약사를 배치하는 것이 불가능한 경우에만 부여될 수 있다.

이 조를 적용하는 경우 신청서를 접수한 날부터 2개월의 기간이 만료될 때까지 레지옹 보건청장이 별도로 통지하지 아니한 경우 해당 허가가 부여된 것으로 본다.

의약품은 외부인이 자유롭게 출입할 수 없는 기관 내 특정 장소에 두며 레지옹보건청장이 허가한 의사의 책임 아래 의약품 시판허가시에 정한 조건에 맞게 보관한다.

제III장 보건당국에 개인정보의 의무 전송

l'autorité sanitaire

ſ

1

Section 1 : Procédures de transmission

Article R3113-1

Modifié par Décret n°2018-338 du 4 mai 2018 - art. 1

Les cas de maladies mentionnées à l'article L. 3113-1 font l'objet d'une notification, dans les conditions fixées aux articles R. 3113-2 et R. 3113-3.

Les cas de maladies qui justifient une intervention urgente locale, nationale ou internationale font en outre l'objet d'une procédure de signalement, dans les conditions fixées à l'article R. 3113-4.

Article R3113-2

Modifié par Décret n°2018-338 du 4 mai 2018 - art. 1

I. - La notification des données
individuelles nécessaires à la surveillance
épidémiologique consiste en la transmission
d'une fiche qui comporte :

1° Les nom, prénom et adresse du déclarant. Lorsque la notification est effectuée par le responsable du service de biologie ou du laboratoire, sont mentionnés en outre sur la fiche le nom, le prénom et l'adresse du prescripteur;

2° Un numéro d'anonymat établi par codage

제1절 전송절차

제R3113-1조

2018년 5월 4일 명령 제2018-338호 제1조 에 따라 개정

제L3113-1조에 따른 질병 사례는 제 R3113-2조 및 제R3113-3조에서 정한 조 건에 따른 보고 대상이다.

지역적, 국가적 또는 국제적인 긴급 대응이 인정되는 질병 사례는 제R3113-4조에서 정 한 조건에 따른 신고절차 대상이다.

제R3113-2조

2018년 5월 4일 명령 제2018-338호 제1조 에 따라 개정

I. 역학조사에 필요한 개인정보의 보고는 다음 각 호의 사항을 포함한 파일 형태로 전달한다.

1° 신고자의 이름 및 주소. 진단검사의학과 또는 진단검사분석실험실 책임자가 보고하는 경우에는 처방자의 이름 및 주소도 파일에 추가한다.

2° 성과 이름의 첫 세 글자, 생년월일 및 성

informatique irréversible à partir des trois premières lettres des nom, prénom, date de naissance et sexe de la personne. Lorsque le diagnostic de la maladie repose sur une anomalie biologique, ce codage informatique

est assuré par le responsable du service de

biologie ou du laboratoire.

ſ

1

Dans les autres cas, l'établissement du numéro d'anonymat est assuré, dans les mêmes conditions, par le déclarant ou par le médecin de l'agence régionale de santé désigné par le directeur général de l'agence. Dans le cas où le codage est fait par le médecin de l'agence régionale de santé désigné par le directeur général de l'agence, le déclarant joint à la fiche les trois premières lettres du nom, le prénom, la date de naissance et le sexe de la personne;

3° Les informations destinées à la surveillance épidémiologique.

Pour les maladies dont un des modes de transmission est par voie sexuelle, les médecins déclarants, les médecins des agences régionales de santé et le médecin de l'Agence nationale de santé publique mentionné à l'article R. 3113-3 sont autorisés à enregistrer et conserver, dans les conditions définies au même article, des données à caractère personnel qui, étant relatives aux pratiques sexuelles des personnes, relèvent des données mentionnées par l'article 31 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à

별을 사용하여 변경할 수 없는 방법의 컴퓨터 코딩으로 생성한 익명처리번호 질병 진단이 생물학적 이상에 근거한 경우에는 이러한 컴퓨터 코딩은 진단검사의학과 또는 진단검사분석실험실 책임자가 담당한다.

그 밖의 사례의 경우 익명처리번호의 생성은 신고자 또는 레지옹보건청장이 임명한 레지 옹보건청 소속 의사가 같은 조건에 따라 담 당한다. 레지옹보건청장이 임명한 레지옹보 건청 소속 의사가 코딩을 하는 경우 신고자 는 성과 이름의 첫 세 글자, 생년월일 및 성 별을 파일에 추가한다.

3° 역학조사를 위한 정보

성행위로 전파되는 감염성 질환인 경우 신고 자인 의사, 레지옹보건청 소속 의사 및 제 R3113-3조에 따른 공중보건청 소속 의사는 같은 조에서 정한 조건에 따라 「정보처리, 문서 및 자유에 관한 1978년 1월 6일 법률 제78-17호」 제31조에서 정한 데이터에 해 당하는 개인의 성관계와 관련된 개인정보를 등록하고 보존할 권한이 있다.

l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

II. – Un arrêté du ministre chargé de la santé fixe, pour chaque maladie :

1° Les données cliniques, biologiques et socio—démographiques destinées à la surveillance épidémiologique que le déclarant ou, en cas de diagnostic biologique, le prescripteur porte sur la fiche de notification;

2° En fonction des nécessités de constatations et de suivi, la période, d'une durée maximale de cinq ans à compter de la date de notification, pendant laquelle est conservée la correspondance, mentionnée à l'article R. 3113-3, entre le numéro d'anonymat et les éléments d'identité de la personne. A l'issue de cette même période, le médecin de l'Agence nationale de santé publique supprime de la fiche les coordonnées du prescripteur et, le cas échéant, celles du responsable du service de biologie ou du laboratoire.

Article R3113-3

Modifié par Décret n°2018-338 du 4 mai 2018 - art. 1

Le déclarant transmet la fiche, soit par voie postale sous pli confidentiel portant la mention: " secret médical ", soit par télétransmission après chiffrement des données, au médecin de l'agence régionale de santé désigné par le directeur général de l'agence qui la transmet à son tour, dans les

II. 다음 각 호의 사항은 질병별로 보건 관련 주무부처 장관의 부령으로 정한다.

1° 신고자 또는 생물학적 진단의 경우 처방 자가 보고 파일에 추가한 역학조사용 임상적 ·생물학적·사회인구학적 데이터

2° 검증 및 모니터링의 필요에 따라, 익명처리번호와 개인 신상정보 간 제R3113-3조에따른 상호 접속이 유지되어야 하는 기간. 이기간은 보고일로부터 5년을 넘을 수 없다.이기간이 종료되면 공중보건청 소속 의사는파일에서 처방자의 연락처와 진단검사의학과또는 진단검사분석실험실 책임자의 연락처를 삭제한다.

제R3113-3조

2018년 5월 4일 명령 제2018-338호 제1조 에 따라 개정

신고자는 해당 파일을 레지옹보건청장이 임명한 레지옹보건청 소속 의사에게 "의료비밀"이란 문구가 표시된 비밀봉투에 넣어 우편으로 발송하거나 데이터를 암호화한 후에 전자적 방법으로 전송하며 이 의사는 공중보건청장이 임명한 공중보건청 소속 의사에게 같

mêmes conditions de confidentialité, au médecin de l'Agence nationale de santé publique désigné par son directeur général.

ſ

1

Le déclarant ou le médecin de l'agence régionale de santé désigné par le directeur général de l'agence qui établit la correspondance entre le numéro d'anonymat et les éléments d'identité de la personne en assure la conservation, aux fins de validation et d'exercice du droit d'accès, dans des conditions garantissant la confidentialité des informations.

Article R3113-4

Modifié par Décret n°2010-344 du 31 mars 2010 - art. 86

Nonobstant la notification prévue à l'article R. 3113-2, les cas, avérés ou suspectés, de maladies ou d'anomalie biologique mentionnées au 1° de l'article L. 3113-1 sont signalés sans délai par le médecin ou le responsable du service de biologie ou du laboratoire d'analyses de biologie médicale, public ou privé, au médecin de l'agence régionale de santé désigné par le directeur général de l'agence.

Le destinataire du signalement évalue la nécessité de mettre en place d'urgence des mesures de prévention individuelle et collective et, le cas échéant, de déclencher des investigations pour identifier l'origine de la contamination ou de l'exposition.

Sur la demande du médecin destinataire du

은 비밀조건에 따라 파일을 전달한다.

신고자 또는 익명 처리된 번호와 개인 신상 정보 간의 상호 접속을 설정한 레지옹보건청 장이 임명한 레지옹보건청 소속 의사는 정보 비밀성을 보장하여야 하는 조건에 따라 유효 성 검증 및 접근권한 행사를 목적으로 해당 데이터의 보존을 담당한다.

제R3113-4조

2010년 3월 31일 명령 제2010-344호 제 86조에 따라 개정

제R3113-2조에서 정한 보고 이후에 제L3113-1조제1호에 따른 질병 또는 생물학적 이상이 확인되었거나 의심되는 사례가 발견된 경우 진단검사의학과 또는 공공·민간진단검사분석실험실의 의사나 책임자는 레지옹보건청장이 임명한 레지옹보건청 소속 의사에게 해당 사실을 즉시 신고한다.

신고를 받은 사람은 개별 및 집단 예방조치를 긴급히 시행할 필요성 및경우에 따라 오염이나 위험 노출의 원인을 규명하기 위한 조사 착수의 필요성에 대하여 평가한다.

보고를 받은 의사가 관련 정보를 요청하는

signalement, le déclarant est tenu de lui fournir toute information nécessaire à la mise en oeuvre des mesures d'investigation et d'intervention, notamment l'identité et l'adresse du patient.

Ces informations peuvent être transmises à d'autres professionnels lorsque leur intervention est indispensable pour la mise en oeuvre des mesures de prévention individuelle et collective. Elles ne sont conservées que le temps nécessaire à l'investigation et à l'intervention.

Article R3113-5

Toute personne appelée à connaître, à quelque titre que ce soit, les données individuelles transmises en application de la présente section est astreinte au secret professionnel sous les peines prévues à l'article 226-13 du code pénal.

Section 2: Liste des maladies

Article D3113-6

Modifié par Décret n°2018-342 du 7 mai 2018 - art. 1

La liste des maladies qui relèvent de la procédure de signalement prévue à l'article R. 3113-4 est la suivante :

- 1° Maladies infectieuses :
- a) Botulisme;

경우 신고자는 유증상자의 신원과 주소 등의 조사 및 대응 조치를 이행하는 데 필요한 모 든 정보를 의사에게 제공하여야 한다.

개별 및 집단 예방조치의 이행을 위하여 대응이 필수적인 경우 다른 관계자에게 이러한 정보를 전달할 수 있다. 전달된 정보는 조사와 대응에 필요한 기간 동안만 보관할 수 있다.

제R3113-5조

이유 여하를 막론하고 이 절에 따라 전달된 개인정보를 조회한 사람은 직무상 비밀유지 의무를 준수하여야 하며 이를 위반하는 경우 「형법전」 제226-13조에서 정한 처벌이 부과될 수 있다.

제2절 질병 목록

제D3113-6조

2018년 5월 7일 명령 제2018-342호 제1조 에 따라 개정

제R3113-4조에서 정한 신고 절차와 관련된 질병 목록은 다음 각 호와 같다.

- 1° 감염병
- a) 보툴리누스 중독증

b) Brucellose;	b) 브루셀라증
c) Charbon;	c) 탄저병
c) 1. Chikungunya ;	c) 1. 치쿤구니야열
d) Choléra ;	d) 콜레라
d) 1. Dengue ;	d) 1. 뎅기열
e) Diphtérie ;	e) 디프테리아
f) Fièvres hémorragiques africaines ;	f) 아프리카 출혈열
g) Fièvre jaune ;	g) 황열병
h) Fièvre typhoïde et fièvres paratyphoïdes ;	h) 장티푸스 및 파라티푸스
i) Hépatite A aiguë ;	i) 급성 A형 간염
j) Infection invasive à méningocoque ;	j) 침습성 수막염균 감염증
k) Légionellose ;	k) 재향군인병
l) Listériose ;	1) 리스테리아증
m) Orthopoxviroses, dont la variole;	m) 진성두창바이러스
n) Paludisme autochtone ;	n) 토착성 말라리아
o) Paludisme d'importation dans les départements d'outre-mer ;	o) 해외영토의 데파르트망에서 유입된 말라 리아
p) Peste;	p) 흑사병
q) Poliomyélite ;	q) 소아마비
r) Rage;	r) 광견병
s) Rougeole;	s) 홍역

- : []
- s) 1. Rubéole;
- s) 1.1 Schistosomiase (Bilharziose) urogénitale autochtone;
- t) Suspicion de maladie de Creutzfeldt Jakob et autres encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles humaines;
- u) Toxi-infections alimentairescollectives;
- v) Tuberculose;
- w) Tularémie;
- x) Typhus exanthématique;
- y) Zika;
- 2° Autre maladie:
- saturnisme chez les enfants mineurs.

Une maladie peut être retirée de cette liste, par arrêté du ministre chargé de la santé, pour tout département ou collectivité dont la situation épidémique le justifie.

Article D3113-7

Modifié par Décret n°2012-47 du 16 janvier 2012 - art. 1

La liste des maladies qui relèvent de la procédure de notification prévue à l'article R. 3113-2 est la suivante :

1° Maladies mentionnées à l'article D. 3113-6.

- s) 1. 풍진
- s) 1.1 토착성 비뇨생식기 주혈흡충증(빌하 르쯔 주혈흡충증)
- t) 크로이츠펠트-야코프병 및 사람에게 전 염될 수 있는 그 밖의 아급성 해면모양뇌병 증
- u) 집단식중독
- v) 결핵
- w) 야토병
- x) 발진티푸스
- y) 지카열
- 2° 그 밖의 질병
- 아동 납중독

감염병의 유행 상황에 따라 그 필요성을 입 증하는 모든 데파르트망 또는 지방의 경우 보건 관련 주무부처 장관의 부령에 따라 특 정 질병을 이러한 목록에서 삭제할 수 있다.

제D3113-7조

2012년 1월 16일 명령 제2012-47호 제1조 에 따라 개정

제R3113-2조에서 정한 보고절차에 해당하는 질병 목록은 다음 각 호와 같다.

1° 제D3113-6조에 따른 질병

- : []
- 2° Autres maladies infectieuses:
- a) Infection aiguë symptomatique par le virus de l'hépatite B;
- b) Infection par le virus de
 l'immunodéficience humaine, quel que soit
 le stade;
- c) Tétanos.
- 3° Autres maladies :
- -mésothéliomes.

Chapitre IV: Autres mesures de lutte

Section 1 : Procédés, produits et appareils destinés à la désinfection obligatoire.

Article R3114-1

Modifié par Décret 2006-1675 2006-12-22 art. 4 II JORF 27 décembre 2006

Les procédés et appareils destinés à la désinfection prévue à l'article L. 3114-1 sont soumis aux dispositions de la présente section, nonobstant l'application des dispositions de la loi du 28 octobre 1943 relative aux appareils à pression de vapeur et à pression de gaz à terre ou à bord des bateaux de navigation intérieure.

Article R3114-2

Modifié par Décret 2006-1675 2006-12-

- 2° 그 밖의 감염병
- a) B형 간염바이러스로 인한 증상성 급성 감염
- b) 전체 단계에서의 인간면역결핍바이러스 감염
- c) 파상풍
- 3° 그 밖의 질병
- 중피종

제IV장 그 밖의 퇴치조치 제1절 의무소독을 위한 방법, 제품 및 장치

제R3114-1조

2006년 12월 22일 명령 제2006-1675호 제4조제II항에 따라 개정(2006년 12월 27일 프랑스관보에 게재)

제L3114-1조에서 정한 소독 방법 및 장치는 「육상용 또는 내륙수로 선박용 증기압 및 가스압 장치에 관한 1943년 10월 28일법률」 규정의 적용에도 불구하고, 이 절의규정에 따른다.

제R3114-2조

2006년 12월 22일 명령 제2006-1675호

: [

1

22 art. 4 II JORF 27 décembre 2006

Les appareils d'un type agréé portent une lettre de série correspondant au type auquel ils appartiennent et un numéro d'ordre dans cette série.

Article R3114-3

Modifié par Décret n°2012-597 du 27 avril 2012 - art. 5

Les expériences préalables à l'agrément sont effectuées sous le contrôle de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et ont pour objet d'établir si le procédé et l'appareil répondent aux critères d'efficacité et d'innocuité fixés par arrêté du ministre chargé de la santé.

Cet arrêté détermine également le contenu du dossier de demande d'agrément et notamment les indications nécessaires sur la description et les plans de l'appareil ainsi que le mode d'utilisation.

Article R3114-4

Le demandeur fournit les éléments nécessaires aux expériences et, en cas de besoin, sur demande, le personnel nécessaire à l'exécution de ces expériences.

Article R3114-5

Modifié par Décret 2006-1675 2006-12-22 art. 4 II JORF 27 décembre 2006 제4조제II항에 따라 개정(2006년 12월 27일 프랑스관보에 게재)

승인된 유형의 장치에는 해당 장치의 유형에 부여되는 문자열의 일련번호가 있다.

제R3114-3조

2012년 4월 27일 명령 제2012-597호 제5 조에 따라 개정

승인 전의 시험은 의약품의료제품안전청의 감독 아래 실행되며 해당 방법 및 장치가 보 건 관련 주무부처 장관의 부령에서 유효성 및 무해성 기준을 충족하는지 확인하는 목적 을 가진다.

승인 신청 서류의 내용과 해당 장치에 대한 설명·도면·사용법 작성에 필요한 지시사항도 이 부령에 따라 정한다.

제R3114-4조

신청인은 시험에 필요한 자료와 요청이 있는 경우 이러한 시험을 수행하는 데 필요한 인 력을 제공한다.

제R3114-5조

2006년 12월 22일 명령 제2006-1675호 제4조제II항에 따라 개정(2006년 12월 27일 Les procès-verbaux des expériences sont communiqués aux intéressés. Ceux-ci ont

un délai de quinze jours pour faire parvenir

ſ

1

leurs observations.

Article R3114-6

Modifié par Décret 2006-1675 2006-12-22 art. 4 II JORF 27 décembre 2006

La décision d'agrément est notifiée à l'intéressé. Le silence gardé pendant plus de quatre mois sur la demande d'agrément vaut décision de rejet.

Article R3114-7

L'agrément est attribué pour une période de dix ans.

Article R3114-8

Modifié par Décret n°2012-597 du 27 avril 2012 - art. 5

Les appareils de désinfection agréés, leur emploi ainsi que celui des procédés utilisés pour la désinfection sont soumis à la surveillance de l'agence régionale de santé et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Section 2: Maladies transmises par des insectes

Article R3114-9

프랑스관보에 게재)

시험보고서는 이해당사자에게 전달한다. 이해당사자는 시험보고서 수령 후 15일 이내에 의견을 전달할 수 있다.

제R3114-6조

2006년 12월 22일 명령 제2006-1675호 제4조제II항에 따라 개정(2006년 12월 27일 프랑스관보에 게재)

승인결정은 이해당사자에게 통지한다. 승인 신청 후 4개월이 넘도록 별도의 통지가 없 는 경우에는 거절결정이 난 것으로 본다.

제R3114-7조

승인의 유효기간은 10년이다.

제R3114-8조

2012년 4월 27일 명령 제2012-597호 제5 조에 따라 개정

승인된 소독장치, 그 사용 및 소독절차는 레지옹보건청과 의약품의료제품안전청의 감독에 따른다.

제2절 곤충매개 감염병

제R3114-9조

Modifié par Décret n°2019-258 du 29 mars 2019 - art. 3

- I.—La lutte contre les maladies transmises par les insectes a pour objectifs :
- 1° De prévenir l'implantation et le développement des vecteurs d'agents pathogènes par des mesures d'hygiène et de salubrité;
- 2° De diminuer la transmission d'agents pathogènes et de gérer les épidémies de maladies à vecteur par une intervention rapide autour des cas humains.
- II.-Les mesures susceptibles d'être prises à cette fin en application de l'article L.
 3114-5 sont les suivantes :
- 1° L'information et l'éducation sanitaire visant à faire participer la population à des actions permettant de réduire la prolifération des insectes vecteurs et de promouvoir la protection individuelle;
- 2° Les mesures d'hygiène et de salubrité nécessaires pour prévenir l'implantation et le développement des insectes vecteurs;
- 3° La surveillance entomologique des insectes vecteurs et l'intervention autour des nouvelles implantations;
- 4° La surveillance, par les services de l'Etat compétents et selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'agriculture, des animaux susceptibles

2019년 3월 29일 명령 제2019-258호 제3 조에 따라 개정

- I. 곤충매개 감염병 퇴치는 다음 각 호의 사항을 목적으로 한다.
- 1° 보건위생 조치를 통하여 병원체를 매개 하는 곤충의 정착 및 증식을 예방한다.
- 2° 병원체 전파를 줄이고 사람 감염 사례를 중점으로 한 신속한 대응을 통하여 곤충매개 감염병의 유행을 관리한다.
- II. 제L3114-5조에 따라 이러한 목적으로 취할 수 있는 조치는 다음 각 호와 같다.
- 1° 매개 곤충의 확산을 줄이고 개별 보호를 촉진할 수 있는 행동에 국민의 참여를 이끄 는 것을 목적으로 하는 보건 관련 정보 및 교육
- 2° 매개 곤충의 정착 및 증식 예방에 필요 한 보건위생 조치
- 3° 매개 곤충에 대한 곤충학적 감시와 새로 운 정착지를 중점으로 한 대응
- 4° 곤충에 의한 병원체 전파로 감염된 동물들에 대한 감시. 이는 농업 관련 주무부처장관의 부령에서 정한 방법에 따라 소관 정부기관들이 실시한다.

: [

d'être contaminés par des agents pathogènes transmis par des insectes vecteurs;

5° La surveillance épidémiologique des cas humains de maladies transmises par les insectes vecteurs;

6° Les mesures en matière de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains signalés afin de limiter la propagation des maladies vectorielles ainsi que le risque épidémique;

7° La préparation et la réponse aux épidémies.

Article R3114-10

Créé par Décret n°2019-258 du 29 mars 2019 - art. 3

Le volet du schéma régional de santé mentionné au 5° de l'article L. 1434-3 prévoit les mesures permettant la mise en œuvre des missions mentionnées au 1° du II de l'article R. 3114-9.

Article R3114-11

Créé par Décret n°2019-258 du 29 mars 2019 - art. 3

Les actions mentionnées aux 3° et 6° du II de l'article R. 3114-9 sont exercées par l'agence régionale de santé.

La réalisation de ces mesures peut être confiée à un organisme de droit public ou de 5° 매개 곤충으로 전파되는 감염병의 사람 감염 사례에 대한 역학 감시

6° 곤충매개 감염병의 확산 및 유행 위험을 줄이기 위하여 사람 감염 사례가 빈번하게 보고된 장소를 중점으로 한 조사·처치·작업과 관련된 조치

7° 감염병 유행에 대한 대비 및 대응

제R3114-10조

2019년 3월 29일 명령 제2019-258호 제3 조에 따라 신설

제R3114-9조제II항제1호에 해당하는 임무수행을 위한 조치는 제L1434-3조제5호에 따른 레지옹보건기본계획으로 규정한다.

제R3114-11조

2019년 3월 29일 명령 제2019-258호 제3 조에 따라 신설

제R3114-9조제II항의 제3호 및 제6호에 따른 행동은 레지옹보건청이 실행한다.

이러한 조치의 실행은 보건 관련 주무부처 장관의 부령에서 정한 조건에 따라 레지옹보

droit privé habilité par le directeur général de l'agence régionale de santé et placé sous son contrôle, selon les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé. Le directeur général de l'agence régionale de santé établit et tient à jour la liste des organismes habilités.

Article R3114-12

Créé par Décret n°2019-258 du 29 mars 2019 - art. 3

I.—Le préfet établit, dans le cadre du dispositif ORSEC mentionné à l'article L. 741—1 du code de la sécurité intérieure, un dispositif spécifique de gestion des épidémies de maladie à transmission vectorielle, en cas de risque sanitaire avéré. Ce dispositif prévoit notamment :

1° Les mesures de désinsectisation, notamment pour l'intervention autour des cas humains de maladies ou pour limiter la transmission des maladies vectorielles ainsi que le risque épidémique;

2° Le recensement des organismes publics ou privés qui peuvent contribuer à la lutte contre les insectes vecteurs et leur mobilisation conformément à l'article R. 741-1 du code de la sécurité intérieure;

3° Les actions d'information et de sensibilisation du public aux mesures de prévention et de protection individuelles.

II.-Les agents des organismes habilités

건청장이 승인하여 감독하는 공공기관이나 민간기관에 위탁할 수 있다. 레지옹보건청장 은 승인된 기관의 목록을 수립·관리한다.

제R3114-12조

2019년 3월 29일 명령 제2019-258호 제3 조에 따라 신설

I. 레지옹 지사는 「국내안전법전」 제 L741-1조에 따른 재난예방대응조직의 틀 내에서 보건상의 위기가 발생한 경우 곤충매개 감염병의 유행을 관리하기 위한 특정 대책을 수립한다. 이러한 대책으로 특히 다음 각 호의 사항을 규정한다.

1° 사람 감염 사례를 중점으로 한 대응 또는 곤충매개 감염병 전파와 유행 위험을 줄이기 위한 방충조치

2° 매개 곤충 퇴치에 기여할 수 있는 공공 기관이나 민간기관에 대한 파악 및 「국내안 전법전」 제R741-1조에 따라 이루어지는 이러한 기관의 동원

3° 개별 예방 및 보호 조치에 관한 정보를 일반에 제공하고 인식을 제고하기 위한 행동

II. 제R3114-11조의 조건에 따라 승인된

dans les conditions mentionnées à l'article R. 3114-11 sont autorisés à procéder d'office aux prospections, traitements, travaux et contrôles nécessaires à leurs missions.

Article R3114-13

Créé par Décret n°2019-258 du 29 mars 2019 - art. 3

Chaque organisme public ou privé intervenant dans la lutte contre les insectes vecteurs enregistre les informations concernant ses interventions dans un système d'informations développé et mis en œuvre par le ministère chargé de la santé.

Article R3114-14

Créé par Décret n°2019-258 du 29 mars 2019 - art. 3

Des arrêtés des ministres chargés de la santé et de l'écologie et du ministre de l'intérieur, pris après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. fixent:

1° Les cahiers des charges précisant les modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains pouvant être confiées aux organismes publics ou privés mentionnés aux articles R.

기관의 직원은 임무 수행에 필요한 조사·처 치·작업·통제를 직권으로 수행할 권한이 있 다.

제R3114-13조

2019년 3월 29일 명령 제2019-258호 제3 조에 따라 신설

매개 곤충 퇴치에 개입하는 각각의 공공기관 이나 민간기관은 보건부가 개발 및 실행하는 정보시스템에 처치 관련 정보를 기록한다.

제R3114-14조

2019년 3월 29일 명령 제2019-258호 제3 조에 따라 신설

보건·생태 관련 주무부처 장관들과 내무부장 관은 식품환경노동보건안전청의 의견을 들어 다음 각호의 사항을 공동부령으로 정한다.

1° 제R3114-11조 및 제R3114-13조에 따른 공공기관이나 민간기관에 위탁할 수 있는 곤충학적 감시, 검출을 위한 처치 및 사람 감염 사례가 빈번히 보고된 장소를 중점으로 한 조사·처치·작업 관련 임무 수행 방법을 규정하는 계약조건명세서

3114-11 et R. 3114-13;

2° Les modalités de suivi des résistances des espèces vectrices locales aux produits biocides utilisés pour la lutte.

Chapitre V: Lutte contre la propagation internationale des maladies

Section 1 : Contrôle sanitaire aux frontières

Article R3115-1

Le contrôle sanitaire aux frontières a pour objet la prévention de la propagation par voie terrestre, maritime ou aérienne des maladies transmissibles, conformément aux dispositions des articles L. 3115-1, L. 3116-3 et L. 3116-5 et notamment la mise en oeuvre du règlement sanitaire international de l'Organisation mondiale de la santé.

Article R3115-3

Modifié par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Pour l'application du présent chapitre et conformément au règlement sanitaire international (2005), on entend par :

1° Libre pratique, l'autorisation pour un navire d'entrer dans un port, d'y procéder à l'embarquement ou au débarquement, au déchargement ou au chargement de 2° 방제에 사용되는 살생물질에 대한 지역 매개 곤충 종의 내성을 모니터링하는 방법

제V장 질병의 국제적 확산 방지

제1절 국경검역

제R3115-1조

국경검역은 제L3115-1조, 제L3116-3조 및 제L3116-5조의 규정에 따라 육상·해상· 항공으로 감염병이 확산하는 것을 막고 특히 세계보건기구의 국제보건규약을 이행하는 것 을 목적으로 한다.

제R3115-3조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 개정

국제보건규약(2005년)에 따라 이 장에서 사용하는 용어의 뜻은 다음과 같다.

1° 자유유통이란 선박의 경우 항구에 입항 하여 여객을 태우거나 내리고 화물이나 적재 물을 싣거나 내리기 위한 허가를 말하며 비 행기의 경우 착륙 후 여객을 태우거나 내리

cargaisons ou de provisions; pour un aéronef, l'autorisation, après atterrissage, de procéder à l'embarquement ou au débarquement, au déchargement ou au chargement de cargaisons ou de provisions;

2° Point d'entrée, un point de passage pour l'entrée ou la sortie internationales des voyageurs, bagages, cargaisons, conteneurs, moyens de transport, marchandises et colis postaux ainsi que les organismes et secteurs leur apportant des services à l'entrée ou à la sortie;

3° Point focal national, le centre national qui doit être à tout moment à même de communiquer avec les points de contact (RSI) à l'Organisation mondiale de la santé;

4° Réservoir, un animal, une plante ou une substance qui héberge normalement un agent infectieux et dont la présence peut constituer un risque pour la santé publique;

5° Risque pour la santé publique, la probabilité d'un événement qui peut nuire à la santé des populations humaines, plus particulièrement d'un événement pouvant se propager au niveau international ou présenter un danger grave et direct;

6° Trafic international, mouvement des personnes, bagages, cargaisons, conteneurs, moyens de transport, marchandises ou colis postaux qui traversent une frontière internationale, y compris des échanges

고 화물이나 적재물을 싣거나 내리기 위한 허가를 말한다.

2° 입국 지점이란 여객, 수하물, 화물, 컨테이너, 운송수단, 물품 및 소포우편물 등의 국경 출입에 사용되거나 출입국 서비스와 관련된 기관이나 부서가 이를 관리하기 위한 국경 통과 지점을 말한다.

3° 국가연락사무소란 세계보건기구의 국가 별 공식 연락사무소와 언제든지 소통할 수 있어야 하는 국가기관을 말한다.

4° 병원소란 감염병 병원체가 동물, 식물 또는 물질에 정상적으로 발육·증식하면서 공중보건위기를 초래할 수 있는 상태로 저장되는 장소를 말한다.

5° 공중보건위기란 국민의 건강을 해칠 수 있는 사건과 특히 국제적으로 확산하거나 중 대하고 직접적인 위험을 초래할 수 있는 사건을 말한다.

6° 국제교역이란 국제 무역을 비롯해 국경을 통과하여 여객, 수하물, 화물, 컨테이너, 운송수단, 물품 및 소포우편물 등이 국경을 넘어 이동하는 것을 말한다.

commerciaux internationaux;

7° Vecteur, un insecte ou tout animal qui véhicule normalement un agent infectieux constituant un risque pour la santé publique;

- 8° Voyage international:
- a) Dans le cas d'un moyen de transport, d'un voyage entre des points d'entrée situés sur les territoires de plus d'un Etat ou d'un voyage entre des points d'entrée situés sur le ou les territoires d'un même Etat si, pendant son voyage, le moyen de transport est en contact avec le territoire de tout autre Etat, mais uniquement pour ces contacts;
- b) Dans le cas d'un voyageur, d'un voyage comportant l'entrée sur le territoire d'un Etat autre que le territoire de l'Etat d'où part le voyageur.

Article R3115-3-1

Créé par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

- I. Pour lutter contre la propagation des maladies, le préfet peut prescrire sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé :
- 1° Des mesures de placement et de maintien en isolement, au sens de l'article
 1er du règlement sanitaire international, en

7° 매개체란 공중보건위기를 초래할 수 있는 감염병 병원체를 정상적으로 운반하는 모든 곤충 또는 동물을 말한다.

8° 국제이동이란 다음 각 목에 해당하는 운 송을 말하다.

a) 운송수단의 경우, 복수 국가의 영토 내에 있는 입국지점간의 이동 또는 이동 중에 운송수단이 다른 국가의 영토를 통과하지만 오로지 이러한 통과를 목적으로 하는 경우라면 같은 국가 내 하나 이상의 영토에 있는 입국지점 간 이동

b) 여객 이동의 경우 출발한 국가의 영토 이외의 다른 국가 영토에 입국하는 것을 포 함하는 이동

제R3115-3-1조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 신설

- I. 질병의 확산을 막기 위하여 레지옹 지사는 레지옹보건청장의 제안에 따라 다음 각호의 조치를 정할 수 있다.
- 1° 국제보건규약 제1조에 따라 의료시설 또는 기타 상당한 장소에감염자를 입원시키거나 격리하기 위한 조치

ſ

1

établissement de santé ou dans tout autre lieu adapté, des personnes affectées ;

2° Des mesures ayant pour objet la mise en quarantaine, au sens de l'article 1er du règlement sanitaire international, à leur domicile ou tout autre lieu d'hébergement adapté notamment ceux mentionnés aux articles D. 3115-18 et D. 3115-19 des personnes susceptibles d'être affectées.

II. - Le préfet prescrit les mesures mentionnées au 1° du I, par arrêté motivé pris après avis du directeur général de l'agence régionale de santé lorsque les conditions suivantes sont réunies:

1° La personne a été diagnostiquée porteuse d'une maladie contagieuse grave ;

2° La personne a refusé, pour partie ou totalement, une prise en charge sanitaire adaptée à son état de santé, notamment son isolement et le suivi de son traitement, et ce, en dépit des demandes répétées des professionnels de santé et des services de santé.

III. - Les mesures de mise en quarantaine, mentionnées au 2° du I, au sein d'un point d'entrée militaire sont prescrites par le préfet, après avis du gestionnaire du point d'entrée militaire mentionné à l'article R. 3115-15-1, lorsqu'elles concernent une personne entrée sur le territoire par un point d'entrée militaire.

Les mesures de mise en quarantaine

2° 국제보건규약 제1조에 따라 감염병 의심 자를 자가 또는 제D3115-18조 및 제 D3115-19조에서 정한 기타 상당한 장소에 격리하기 위한 조치

II. 다음 각 호에 해당하는 사람에 대하여 레지옹 지사는 레지옹보건청장의 의견을 들은 후에 제정되는 지사령으로 제I항제1호에 따른 조치를 발령한다.

1° 사람 간 접촉을 통한 중대한 전염성 질 환을 진단받은 사람인 경우

2° 보건의료인과 의료기관의 반복적인 요청에도 불구하고, 특히 격리 및 치료과정 모니터링과 같은 당사자의 건강상태별 관리를 부분적 또는 완전히 거부하는 사람인 경우

III. 격리조치가 군 지정 입국 지점을 통하여 영토에 입국한 사람과 관련된 경우 군 지정 입국 지점에서의 제I항제2호에 따른 격리조치는 제R3115-15-1조의 군 지정 입국 지점 관리자의 의견을 들은 후에 레지옹 지사가 발령한다.

격리조치가 제R3115-15-1조에 해당하지

mentionnées au 2° du I sont prescrites par le préfet, après information du ministre de la défense, lorsqu'elles concernent un moyen de transport militaire ou un moyen de transport spécifiquement affrété par l'autorité militaire, stationné au sein d'un point d'entrée qui ne relève pas de l'article R. 3115-15-1.

Article R3115-4

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

Les missions du contrôle sanitaire aux frontières comprennent :

1° Le contrôle des règles d'hygiène des points d'entrée mentionnés à l'article R. 3115-6 et des points d'entrée du territoire mentionnés aux articles R. 3115-16 et R. 3115-17, notamment la surveillance des vecteurs et des réservoirs d'agents pathogènes;

2° Le contrôle sanitaire des moyens de transport;

3° Le contrôle sanitaire des voyageurs ;

4° La préparation et la réponse aux urgences de santé publique au niveau des points d'entrée mentionnés à l'article R. 3115-6 et des points d'entrée du territoire mentionnés aux articles R. 3115-16 et R. 3115-17.

Les missions du contrôle sanitaire aux

아니하는 입국 지점에 머물고 있는 군 운송 수단 또는 군 당국이 임차한 특별 운송수단 인 경우에 제I항제2호에 따른 격리조치는 국 방부장관에게 보고한 후에 레지옹 지사가 발 령한다.

제R3115-4조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

국경검역 임무는 다음 각 호의 사항을 포함 한다.

1° 제R3115-6조에 따른 입국 지점과 제R3115-16조 및 제R3115-17조에 따른 영토의 입국 지점에서 병원체의 매개체 및 병원소 감시를 포함한 위생규칙에 대한 통제

2° 운송수단에 대한 검역

3° 여객에 대한 검역

4° 제R3115-6조에 따른 입국 지점과 제R3115-16조 및 제R3115-17조에 따른 영 토의 입국 지점과 관련된 공중보건 비상사태 에 대한 대비 및 대응

국경검역 임무는 레지옹 지사의 감독 아래

frontières sont réalisées sous l'autorité du préfet.

Article R3115-5

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

I. - Les agents mentionnés à l'article L.
3116-3 sont habilités dans les limites de leurs compétences respectives par arrêté du préfet :

1° Pour les agents de l'agence régionale de santé, sur proposition de leur directeur général;

2° Pour les agents des services de l'Etat placés sous son autorité, sur proposition de leur chef de service;

II. - Les agents mentionnés au I sont habilités et assermentés dans les conditions prévues aux articles R. 1312-4 à R. 1312-7 du présent code.

III. - Les agents mentionnés au quatrième alinéa de l'article L. 3115-1 peuvent être habilités dans les limites de leurs compétences pour exercer les missions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article R. 3115-4 par arrêté du préfet.

Le gestionnaire du point d'entrée soumet au préfet la liste des agents susceptibles d'être habilités, ainsi que la nature des missions susceptibles de leur être confiées.

Un agent du point d'entrée ne peut être

수행한다.

제R3115-5조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

I. 제L3116-3조에 따른 직원은 다음 각 호의 제안에 대하여 지사령에서 권한 범위 내에서 그 임무 수행을 승인받는다.

1° 레지옹보건청 소속 직원인 경우 레지옹 보건청장의 제안

2° 국가기관 소속 직원인 경우 그 기관장의 제안

II. 제I항에 따른 직원은 이 법전 제R1312-4조부터 제R1312-7조까지에 정한 조건에 따라 승인을 받고 취임선서를 한다.

III. 제L3115-1조제4문단에 따른 직원은 지사령에서 조건에 따라 제R3115-4조제1호, 제2호 및 제3호에 해당하는 임무를 그 권한범위 내에서 수행할 수 있다.

입국 지점 관리자는 승인 대상의 직원 명부와 그들에게 맡길 수 있는 임무 유형을 레지용 지사에게 제출한다.

입국 지점의 직원은 다음 각 목의 조건을 충

désigné que s'il remplit les conditions suivantes :

a) Jouir de ses droits civiques et se trouver en position régulière au regard du code du service national;

ſ

1

- b) Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale devenue irrévocable à une peine incompatible avec l'exercice de ces missions.
- IV. Les agents contrôlant les points d'entrée militaires, les moyens de transport militaires et les moyens de transport spécifiquement affrétés par l'autorité militaire mentionnés à l'article L. 3115-1 sont habilités par arrêté du ministre de la défense. Ils peuvent réaliser les inspections sanitaires des moyens de transports militaires et de tout moyen de transport desservant un port ou un aérodrome militaire tels que définis à l'article R. 3115-15-1 et délivrer les certificats mentionnés à l'article R. 3115-29 sans notion de limites territoriales.

Section 2 : Contrôle sanitaire des points d'entrée

Sous-section 1 : Dispositions générales

Article R3115-6

Modifié par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1 족하는 경우에만 임명될 수 있다.

- a) 공민권을 가지고 있고 「병역의무법전」 측면에서 의무를 합법적으로 준수한 경우
- b) 해당 임무 수행과 양립될 수 없는 처벌을 확정하는 형사처분을 받은 적이 없는 경우

IV. 군 지정 입국 지점, 군 운송수단 또는 제L3115-1조에 해당하는 군 당국이 임차한 특별 운송수단의 검역 담당 직원에 대한 임명은 국방부장관의 부령에 따라 승인된다. 이러한 직원은 군 운송수단과 제R3115-15-1조에서 정의하는 바에 따른 군항 또는 군비행장에서 사용되는 모든 운송수단에 대한 위생검역을 실시하고 영토 경계선의 개념과는 상관없이 제R3115-29조에 따른 확인증을 발급할 수 있다.

제2절 입국 지점에서의 검역

제2절의1 일반규정

제R3115-6조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 개정

Sont soumis aux obligations prévues par la présente sous-section les points d'entrée figurant sur une liste fixée par arrêté pris par les ministres chargés de l'intérieur, de la santé et des transports.

Article R3115-7

Modifié par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Les gestionnaires de point d'entrée sont :

1° Pour un aéroport, l'exploitant de l'aérodrome ;

2° Pour un port, le délégataire chargé de la gestion des principaux équipements portuaires ou, en l'absence de délégataire, l'autorité portuaire.

Article R3115-8

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Le gestionnaire d'un point d'entrée tient à jour la liste des exploitants d'aéronefs ou des agents consignataires des navires ou de leur représentant, et des personnes morales prestataires de services intervenant au sein de ce point d'entrée. Cette liste est tenue à la disposition du préfet.

Le gestionnaire tient à jour la liste des liaisons ou des lignes régulières en provenance ou à destination de son point d'entrée. Cette liste est tenue à la 이 제2절의1에서 정한 의무는 내무·보건·교 통 관련 주무부처 장관들의 공동부령에서 정 한 목록상의 입국 지점에 적용된다

제R3115-7조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 개정

입국 지점 관리자는 다음 각 호와 같다.

1° 공항의 경우 비행장 운영자

2° 항구의 경우 항구 주요시설의 관리를 담당하는 위탁관리자 또는 위탁관리자가 없는 경우 항구 관리당국

제R3115-8조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

입국 지점 관리자는 항공기 사업자, 선박 위 탁관리자 또는 그 대리인과 이 입국 지점에 서 용역을 제공하는 법인의 목록을 관리한 다. 해당 목록은 레지옹 지사에게 제출하여 야 한다.

입국 지점 관리자는 입국 지점을 왕래하는 교통편 또는 정기노선의 목록을 관리한다. 해당 목록은 레지옹 지사에게 제출하여야 한 다. disposition du préfet.

Le gestionnaire désigne un coordonnateur fonctionnel chargé des échanges d'informations avec le préfet et, le cas échéant, avec le directeur général de l'agence régionale de santé. Cette fonction doit être opérationnelle pendant les heures d'ouverture du point d'entrée.

ſ

1

Article D3115-9

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Le gestionnaire d'un point d'entrée informe les prestataires de services intervenant au sein de son point d'entrée sur les règles générales d'hygiène définies notamment au livre III de la première partie du présent code.

La personne responsable de la production ou de la distribution d'eau en vue de la consommation humaine met à la disposition des exploitants d'aéronefs ou des agents consignataires du navire ou de leur représentant qui en font la demande les résultats des analyses de la qualité de l'eau de ses installations au sein du point d'entrée.

Article R3115-10

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Lors d'une inspection réalisée sous

입국 지점 관리자는 레지옹 지사와의 정보교 환 및 필요한 경우 레지옹보건청장과의 정보 교환 임무를 담당하는 조정관을 임명한다. 이러한 임무는 입국 지점의 업무시간 동안 수행되어야 한다.

제D3115-9조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

입국 지점 관리자는 입국 지점에서 임무를 수행하는 용역제공자에게 이 법전 제1부제 III권에 규정된 일반 위생규칙을 알린다.

먹는 물의 생산 또는 유통을 담당하는 책임 자는 요청에 따라 입국 지점의 시설에서 사 용하는 물의 수질 분석 결과를 항공기 사업 자 또는 선박 위탁관리자에게 제공한다.

제R3115-10조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

검역조사를 레지옹 지사의 권한 아래 수행하

l'autorité du préfet, le gestionnaire d'un point d'entrée met à disposition des agents chargés de l'inspection tous les documents nécessaires, et notamment les résultats des analyses prévues à l'article R. 1321-23 et les documents de suivi du système de gestion de la qualité de l'eau défini à l'article R. 1321-24 lorsque celuici est mis en place.

Article R3115-11

Modifié par Décret n°2019-258 du 29 mars 2019 - art. 4

Le préfet, sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé, définit le programme de surveillance entomologique et de lutte contre les insectes vecteurs dans un périmètre d'au moins quatre cents mètres autour d'installations du point d'entrée qui sont utilisées pour les opérations concernant les voyageurs, moyens de transport, conteneurs, cargaisons et colis postaux.

Les agents des agences régionales de santé et organismes mentionnés à l'article R. 3114-11 accèdent aux points d'entrée situés dans ces départements pour mettre en œuvre le programme mentionné au premier alinéa.

Article R3115-12

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1 는 경우 입국 지점 관리자는 검역조사를 담당하는 직원에게 제R1321-23조에서 정한 분석 결과 등 필요한 문서 일체와 수질관리시스템이 구축된 경우 이와 관련하여 제R1321-24조에서 정한 모니터링 관련 문서를 제공한다.

제R3115-11조

2019년 3월 29일 명령 제2019-258호 제4 조에 따라 개정

레지옹 지사는 레지옹보건청장의 제안에 따라 여객, 운송수단, 컨테이너, 화물 및 소포 우편물 등의 운송에 이용되는 입국 지점 시설의 최소 400m 반경 내에서 곤충학적 감시 및 감염병 매개 곤충 방제를 실행하기 위한 프로그램을 규정한다.

레지옹보건청과 제R3114-11조에서 정한 기관의 직원은 제1문단에 따른 프로그램의 실행을 위하여 해당 데파르트망에 있는 입국지점에 접근할 수 있다.

제R3115-12조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

I. — Le préfet définit un plan d'intervention pour les urgences de santé publique dans les points d'entrée où il existe un risque pour la santé publique. Ce plan constitue un volet du plan national d'action de santé publique d'urgence tel que prévu par le règlement sanitaire international (2005). Il s'appuie sur les dispositions générales du plan d'organisation de la réponse de sécurité civile départemental.

Le plan d'intervention pour les urgences de santé publique définit les modalités d'information, d'alerte et de mobilisation des moyens au sein du point d'entrée ainsi que de réalisation d'exercice et d'entraînement en vue de la protection des populations et des travailleurs du site face à un risque pour la santé publique sur le territoire national.

II. — Le préfet demande au gestionnaire du point d'entrée de fournir, dans un délai qu'il fixe, toute information nécessaire à la préparation de ce plan.

Un arrêté pris par les ministres chargés de l'intérieur, de la santé et des transports précise le contenu du plan et fixe ses modalités d'élaboration.

III. — Des exercices de mise en œuvre du plan d'intervention sont obligatoires. Un exercice est réalisé au moins tous les trois ans sous l'autorité du préfet.

Le gestionnaire et, le cas échéant, les

I. 레지옹 지사는 공중보건위기에 노출된 입국 지점의 공중보건 비상사태 대응계획을 규정한다. 대응계획은 국제보건규약(2005)에서 정하는 바에 따른 국가 공중보건위기 대응 행동계획의 일부를 이룬다. 이 계획은 데파르트망 민간안전대응조직 계획의 일반규정을 기반으로 한다.

국내에서 공중보건위기에 대응하는 현장의 주민과 근로자를 보호하기 위한 연습 및 훈 련 실시 방법뿐 아니라 입국 지점 내에서의 정보 전달, 경보 발령, 자원 동원 방법도 공 중보건 비상사태 대응계획으로 규정한다.

II. 레지옹 지사는 이러한 계획 준비에 필요한 모든 정보를 정해진 기간 내에 제공하도록 입국 지점 관리자에게 요청한다.

개입계획의 내용 구성 및 수립 방법은 내무· 보건·교통 관련 주무부처 장관들의 공동부령 으로 정한다.

III. 대응계획의 실행을 위한 연습은 필수이다. 연습은 레지옹 지사의 권한 아래 적어도 3년마다 실시한다.

관리자와 필요한 경우 운송 사업자와 용역제

opérateurs de transports et les prestataires de services s'assurent de la participation de leurs services aux exercices et entraînements d'application du plan.

Article R3115-13

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Le gestionnaire d'un point d'entrée s'assure de la transmission immédiate au directeur général de l'agence régionale de santé, par le coordonnateur mentionné à l'article R. 3115-8, de toute information relative à un événement sanitaire répondant à l'un des critères mentionnés à l'article R. 3115-68.

Article D3115-14

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

I. — Pour les aéroports figurant sur l'arrêté mentionné à l'article R. 3115-6, le gestionnaire du point d'entrée s'assure que les agents chargés d'une mission de secours médical d'urgence ont accès à toutes les installations du point d'entrée. Il peut également organiser l'accès de ces installations à un service de transport sanitaire privé.

II. — Pour les ports figurant sur l'arrêté mentionné à l'article R. 3115-6, les exploitants des installations portuaires et le gestionnaire du port prennent, chacun en ce qui le concerne, les mesures nécessaires

공자는 각자의 업무 범위 내에서 계획 실행에 대비하는 연습 및 훈련에 참여한다.

제R3115-13조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

입국 지점 관리자는 제R3115-8조에 따른 조정관으로 하여금 제R3115-68조에 따른 기준 중 하나를 충족하는 보건사건과 관련된 정보 일체를 레지옹보건청장에게 즉시 전달하도록 한다.

제D3115-14조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

I. 제R3115-6조에 따른 부령에 명시된 공항의 경우 입국 지점 관리자는 응급구조를 담당하는 직원이 입국 지점의 모든 시설에접근할 수 있도록 보장한다. 입국 지점 관리자는 민간구급차량의 위 시설출입을 위한 계획을 마련할 수 있다.

II. 제R3115-6조에 따른 부령에 명시된 항 구의 경우 응급구조와 관련된 각각의 항만시 설 사업자와 항만 관리자는 입국 지점의 모 든 시설에서 응급구조를 담당하는 직원이 접 근할 수 있도록 필요한 조치를 취한다. 항만

pour permettre l'accès aux agents chargés d'une mission de secours médical d'urgence à toutes installations du point d'entrée. Ils peuvent également organiser l'accès de ces installations à un service de transport sanitaire privé.

Article D3115-15

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Le gestionnaire d'un point d'entrée identifie les lieux qui sont, le cas échéant, affectés aux mesures de désinfection, désinsectisation ou dératisation d'un moyen de transport ou de biens transportés.

Article R3115-15-1

Modifié par Décret n°2019-258 du 29 mars 2019 - art. 4

I. - Les ports militaires mentionnés à l'article R. 3223-61 du code de la défense et les aérodromes militaires figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre de la défense constituent des points d'entrée soumis aux dispositions de la présente sous-section, sous réserve des dispositions du présent article.

II. - Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du I, les missions du préfet définies dans la présente sous-section sont exercées par le ministre de la défense, sous réserve des dispositions du III du présent 시설 사업자와 항만 관리자는 민간구급차량의 위 시설출입을 위한 계획을 마련할 수 있다.

제D3115-15조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

입국 지점 관리자는 필요한 경우 운송수단 또는 운송된 물품의 소독, 방충 또는 방서 (설치류 퇴치) 조치에 배정될 장소를 지정한 다..

제R3115-15-1조

2019년 3월 29일 명령 제2019-258호 제4 조에 따라 개정

I. 「국방법전」 제R3223-61조에 따른 군 항과 국방부장관의 부령에서 정한 목록상의 군비행장은 이 제2절의1 규정과 이 조의 규 정에 따라 입국 지점을 구성한다.

II. 제I항의 규정을 이행하는 차원에서, 이 제2절의1에서 규정한 레지옹 지사의 임무는 이 조 제III항의 규정에 따라 국방부장관이 수행한다.

article.

Dans le cadre de la mise en œuvre du I et pour l'application de la présente soussection, les gestionnaires de points d'entrée sont :

1° Pour un aérodrome militaire, le directeur de l'aérodrome ;

2° Pour un port militaire, le directeur du port.

III. - Le programme de surveillance prévu à l'article R. 3115-11 et le plan d'intervention prévu à l'article R. 3115-12 tiennent compte, le cas échéant, de la présence d'un point d'entrée militaire.

Le programme de surveillance et le plan d'intervention sont définis, s'agissant des points d'entrée militaires, conjointement par le gestionnaire du point d'entrée et le préfet. Le ministre de la défense précise par arrêté les modalités et les moyens nécessaires à l'élaboration des programmes de surveillance et les plans d'intervention.

La mise en œuvre des programmes de surveillance et du plan d'intervention, de même que les exercices mentionnés au III de l'article R. 3115-12, dans les points d'entrée militaires sont réalisés sous l'autorité du ministre de la défense.

IV. - Le gestionnaire du point d'entrée militaire s'assure que les agents chargés d'une mission d'aide médicale urgente ont

제I항을 이행하고 이 제2절의1을 적용하는 경우에 입국 지점 관리자는 다음 각 호의 사람이다.

1° 군비행장의 경우 비행장 책임자

2° 군항의 경우 항만 책임자

III. 제R3115-11조에서 정한 감시프로그램과 제R3115-12조에 정한 대응계획을 수립할 때에는 군 지정 입국지점의 존재 여부를 고려한다.

입국 지점 관리자와 레지옹 지사는 군 지정 입국 지점에 대하여 공동으로 감시프로그램 과 대응계획을 수립한다. 국방부장관은 감시 프로그램과 대응계획 수립에 필요한 방법 및 수단을 부령으로 명확히 한다.

군 지정 입국 지점에서의 제R3115-12조제 III항에 따른 연습뿐 아니라 감시프로그램과 대응계획의 실행은 국방부장관의 권한 아래 실시한다.

IV. 입국 지점 관리자는 응급의료지원 임무를 담당하는 직원이 입국 지점에 접근할 수

accès à toutes les installations du point d'entrée.

Sous-section 2 : Organisation de la surveillance aux points d'entrée du territoire

Paragraphe 1 : Points d'entrée du territoire

Article R3115-16

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

Les aéroports métropolitains dont le trafic annuel moyen, évalué sur trois années consécutives, est supérieur à un nombre de passagers en provenance d'un voyage international défini par arrêté pris par les ministres chargés de l'intérieur, de la santé et des transports ont la qualité de point d'entrée du territoire.

Pour la Guadeloupe, la Guyane, la
Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint—
Barthélemy, Saint—Martin et Saint—
Pierre—et Miquelon, les aéroports dont le
trafic annuel est supérieur à un nombre de
passagers en provenance d'un voyage
international défini par un arrêté pris par
les ministres chargés de l'intérieur, de
l'outre—mer, de la santé et des transports
ont la qualité de points d'entrée du
territoire. Le nombre d'aéroport est limité à
un pour chaque collectivité. Celui—ci est
l'aéroport dont le trafic annuel est le plus

있도록 보장한다.

제2절의2 영토 내 지정 입국 지점에 대한 감시 조직

제1관 영토 내 지정 입국 지점

제R3115-16조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

3년 연속으로 측정한 연평균 통행량이 내무· 보건·교통 관련 주무부처 장관들의 공동부령 에서 정의한 국제운송을 통해 입국한 여객 수를 초과하는 본토의 공항은 영토 내 지정 입국 지점으로서의 자격을 갖는다.

과들루프, 기아나, 마르티니크, 레위니옹, 마요트, 생바르텔르미, 생마르탱 및 생피에르 미클롱의 경우 연간 통행량이 내무·해외영토·보건·교통 관련 주무부처 장관들의 공동부령에서 정의한 국제운송을 통해 입국한 여객수를 초과하는 공항은 영토 내 지정 입국 지점으로서의 자격을 갖는다. 영토 내 입국 지점으로 지정된 공항 수는 지방당 1곳으로 제한한다. 이러한 공항은 연간 통행량이 가장 많은 공항이다.

important.

La liste des aéroports retenus fait l'objet d'un décret.

Article D3115-16-1

Créé par Décret n°2014-51 du 22 janvier 2014 - art. 1

Les aéroports suivants sont points d'entrée du territoire au sens de l'article R. 3115-16:

- 1° Paris-Charles-de-Gaulle;
- 2° Paris-Orly;
- 3° Marseille-Provence;
- 4° Lyon-Saint-Exupéry;
- 5° Toulouse-Blagnac;
- 6° Nice-Côte d'Azur;
- 7° Bâle-Mulhouse;
- 8° Beauvais-Tillé;
- 9° Martinique-Aimé Césaire ;
- 10° Pointe-à-Pitre-Le Raizet;
- 11° La Réunion-Roland Garros;
- 12° Dzaoudzi-Pamandzi;
- 13° Saint-Barthélemy.

Article R3115-17

채택된 공항 목록은 명령에 따라 수립한다.

제D3115-16-1조

2014년 1월 22일 명령 제2014-51호 제1조 에 따라 신설

다음 각 호의 공항은 제R3115-16조에 따른 영토 내 지정 입국 지점이다.

- 1° 파리 샤를드골
- 2° 파리 오를리
- 3° 마르세유 프로방스
- 4° 리옹 생텍쥐페리
- 5° 툴루즈 블라냑
- 6° 니스 코트다쥐르
- 7° 발 물루즈
- 8° 보베 틸레
- 9° 마르티니크 에메세제르
- 10° 푸앵트아피트르 르레제
- 11° 레위니옹 롱랑가로스
- 12° 자우지 파만지
- 13° 생바르텔르미

제R3115-17조

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

Les grands ports maritimes mentionnés à l'article R. 5312-1 du code des transports ont la qualité de points d'entrée du territoire.

Pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint—Barthélemy, Saint—Martin et Saint—Pierre—et Miquelon, les ports dont le trafic annuel est supérieur à un nombre de passagers défini par un arrêté pris par les ministres chargés de l'intérieur, de l'outre—mer, de la santé et des transports ont la qualité de point d'entrée du territoire. Le nombre de port est limité à un pour chaque collectivité. Celui—ci est le port dont le trafic annuel est le plus important.

La liste des ports retenus fait l'objet d'un décret.

Article R3115-17-1

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Les points d'entrée du territoire mentionnés aux articles R. 3115-16 et R. 3115-17 disposent des capacités techniques énoncées au paragraphe 2 de la présente sous-section.

Article D3115-17-2

Créé par Décret n°2014-51 du 22 janvier

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

「교통법전」 제R5312-1조에 따른 주요 항 구는 영토 내 지정 입국 지점으로서의 자격 을 갖는다.

과들루프, 기아나, 마르티니크, 레위니옹, 마요트, 생바르텔르미, 생마르탱 및 생피에르 미클롱의 경우 연간 통행량이 내무·해외영토·보건·교통 관련 주무부처 장관들의 공동부령에서 정의한 국제운송을 통해 입국한 여객수를 초과하는 항구는 영토 내 지정 입국 지점으로서의 자격을 갖는다. 영토 내 입국 지점으로 지정된 항구 수는 지방당 1곳으로제한한다. 이러한 항구는 연간 통행량이 가장 많은 항구이다.

채택된 항구 목록은 명령에 따라 수립한다.

제R3115-17-1조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

제R3115-16조 및 제R3115-17조에 따른 영토 내 지정 입국 지점은 이 제2절의2제2 관에 명시된 기술 역량을 갖추어야 한다.

제D3115-17-2조

2014년 1월 22일 명령 제2014-51호 제1조

: [

2014 - art. 1

Les ports suivants sont points d'entrée du territoire au sens de l'article R. 3115-17:

- 1° Grand port maritime de Rouen ;
- 2° Grand port maritime de Dunkerque ;
- 3° Grand port maritime du Havre;
- 4° Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire;
- 5° Grand port maritime de La Rochelle ;
- 6° Grand port maritime de Bordeaux ;
- 7° Grand port maritime de Marseille ;
- 8° Grand port maritime de Guyane;
- 9° Grand port maritime de Guadeloupe ;
- 10° Grand port maritime de Martinique ;
- 11° Grand port maritime de La Réunion ;
- 12° Gare maritime de Dzaoudzi.

Paragraphe 2 : Capacités techniques des points d'entrée du territoire

Article D3115-18

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Les gestionnaires des points d'entrée du

에 따라 신설

다음 각 호의 항구는 제R3115-17조에 따른 영토 내 지정 입국 지점이다.

- 1° 루앙항
- 2° 덩케르크항
- 3° 르아브르항
- 4° 낭트생나제르항
- 5° 라로셸항
- 6° 보르도항
- 7° 마르세유항
- 8° 기아나항
- 9° 과들루프항
- 10° 마르티니크항
- 11° 레위니옹항
- 12° 자우지항

제2관 영토 내 지정 입국 지점의 기술 역량

제D3115-18조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

영토 내 지정 입국 지점 관리자는 다음 각

territoire dotent leur point d'entrée :

1° De locaux sécurisés et adaptés, à l'écart des principaux lieux fréquentés par le public, destinés à la prise en charge médicale de personnes. Ces locaux sont mis à la disposition du service médical prévu à l'article D. 3115-20 et bénéficient de circuits spécifiques pour le transfert des voyageurs malades vers une structure de soins adaptée. Dans les ports, la prise en charge médicale est pratiquée à bord des navires;

2° De locaux adaptés et mis à la disposition des agents chargés du contrôle sanitaire aux frontières et des services de surveillance entomologique, le cas échéant;

3° De locaux, d'aménagements et de moyens permettant l'accueil et la prise en charge des animaux dont la situation sanitaire est incertaine dans des conditions fixées par arrêté pris par les ministres chargés de l'agriculture et des transports.

Article D3115-19

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Les gestionnaires des points d'entrée du territoire identifient, sur le site de leur point d'entrée :

1° Des espaces sécurisés pouvant être, le cas échéant, dédiés aux entretiens privés entre les agents du service médical 호의 사항을 제공한다.

1° 사람들이 자주 이용하는 장소에서 멀리 떨어진 곳으로서 의료서비스를 제공하기에 적합하고 안전이 확보된 건물. 이러한 건물에서는 제D3115-20조에 정한 의료서비스를 제공하고 유증상 여객을 적합한 의료시설로 이송하기 위한 별도의 동선이 마련되어야한다. 항구의 경우 선상에서 치료가 이루어진다.

2° 국경검역을 담당하는 직원과 필요한 경우 곤충학적 감시 조직이 이용할 수 있는 적합한 건물

3° 농업·교통 관련 주무부처 장관들의 공동 부령에서 정한 조건에 따라 건강상태가 좋지 않은 동물을 수용하고 관리할 수 있는 건물, 설비 및 수단

제D3115-19조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

영토 내 지정 입국 지점 관리자는 입국 지점 부지에서 다음 각 호의 시설을 구분한다.

1° 필요한 경우 국경검역 임무를 담당하고 의료서비스를 제공하는 직원이 여객의 개별 문진에 사용하기 위한 안전이 확보된 전용 assurant des missions du contrôle sanitaire aux frontières et les voyageurs. Ces espaces sont accessibles par un circuit spécifique pour le transfert des voyageurs pouvant constituer un risque pour la santé publique. Ils bénéficient également d'un

ſ

1

accès spécifique aux structures de prise en charge des voyageurs pouvant constituer un risque pour la santé publique. Si un moyen de transport présente toutes les caractéristiques nécessaires à l'exécution

de ces mesures, celui-ci peut être utilisé

en lieu et place d'un espace dédié;

2° Des locaux pouvant permettre, le cas échéant, de conserver, dans des conditions de sécurité adaptées à leur contenu, les fiches de traçabilité prévues à l'article R. 3115-67;

3° Des lieux isolés, organisés et équipés pouvant permettre, le cas échéant, l'accueil de moyens de transports en provenance de zones affectées et l'application des mesures sanitaires nécessaires pour limiter les risques pour la santé publique.

Article D3115-20

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Le gestionnaire d'un point d'entrée du territoire dispose, en propre ou par convention, d'un service médical chargé de l'examen médical et de la prise en charge sur place des personnes aux heures 공간. 이러한 공간은 공중보건위기를 초래할 수 있는 여객의 이송을 위하여 별도의 동선으로 접근할 수 있어야 한다. 이 공간은 공중보건위기를 초래할 수 있는 여객을 관리하는 시설의 특정 출입구와도 연결되어 있어야한다. 운송수단이 이러한 조치를 이행하는데 필요한 모든 요건을 갖추고 있는 경우에해당 운송수단은 전용 공간을 대신하여 사용할 수 있다.

2° 필요한 경우 제R3115-67조에서 정한 이력추적 시트를 그 내용에 적합한 보안조건 에 따라 보관할 수 있는 건물

3° 필요한 경우 감염지역에서 들어온 운송 수단을 수용하고 공중보건위기를 억제하는 데 필요한 위생조치를 실시할 수 있는 격리 성, 조직력 및 장비를 갖춘 장소

제D3115-20조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

영토 내 지정 입국 지점 관리자는 자체적으로 또는 협약을 통하여 입국 지점의 일반 개방시간 동안 입국자의 현장 검진과 치료 등의 의료서비스를 제공하기 위한 의료지원센터를 설치한다. 이러한 의료지원센터에는 응

d'ouverture du point d'entrée au public. Ce service médical est doté de personnels médical et paramédical formés à la gestion des urgences, des équipements et matériels adaptés à la réalisation de ces missions et des équipements de protection individuels de ses agents. La convention comprend les modalités d'habilitation nécessaires pour assurer la rapidité de l'accès aux zones réservées et aux zones d'accès restreint du point d'entrée pour le personnel intervenant sur le site.

Article R3115-20-1

Créé par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

I. - Les services médicaux mentionnés au quatrième alinéa de l'article L. 3115-8 et au deuxième alinéa de l'article L. 3115-9 concourent à l'offre de soins de premier recours définie à l'article L. 1411-11.

Pour la rémunération des activités de soins réalisées dans les mêmes conditions que les centres de santé mentionnés à l'article L. 6323-1, les dispositions des articles D. 162-22 et D. 162-24 du code de la sécurité sociale sont applicables à ces services médicaux.

Un modèle-type de convention organisant les rapports entre les organismes gestionnaires des services médicaux des points d'entrée tels que définis à l'article L. 3115-9 et les caisses d'assurance maladie 급환자 관리 교육을 받은 의료인 및 의료보조인, 해당 임무를 수행하는 데 필요한 장비·용품뿐만 아니라 직원용 개인 보호장비를 갖추어야 한다. 해당 협약은 현장에서 대응조치를 하는 직원이 입국 지점의 통제구역 및 제한구역에 신속히 접근할 수 있도록 보장하는 데 필요한 승인절차에 관한 내용을 포함한다.

제R3115-20-1조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 신설

I. 제L3115-8조제4문단 및 제L3115-9조제 2문단에 따른 의료지원센터는 제L1411-11 조에서 규정하는 1차진료의 제공에 기여한 다.

제L6323-1조에 따른 보건소와 같은 조건으로 이행된 의료활동에 대한 수당의 경우「사회보장법전」 제D162-22조 및 제D162-24조의 규정은 이러한 의료서비스에 적용할 수 있다.

제L3115-9조에서 규정하는 바에 따른 입국 지점의 의료서비스를 관리하는 기관과 건강 보험공단 간의 관계를 조직하는 협약 표준모 델은 전국건강보험공단연합 이사장의 결정에 따라 수립한다. 이전 문단의 의료활동과 관

est établi par décision du directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie. Ce modèle-type détermine les modalités de calcul et de versement de la subvention mentionnée à l'article D. 162-22 du code de la sécurité sociale au titre des activités de soins mentionnées à l'alinéa précédent, de paiement des actes, honoraires et rémunérations mentionnés à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale selon la procédure de dispense d'avance des frais mentionnés à l'article L. 162-32 du code de la sécurité sociale et de mise à disposition des téléservices prévus par l'accord mentionné à l'article L. 162-32-1 du code de la sécurité sociale.

II. - Les médecins intervenant dans ces services médicaux peuvent participer également à l'aide médicale urgente telle qu'elle est définie à l'article L. 6311-1, selon des modalités prévues par une convention conclue entre le gestionnaire du point d'entrée, le directeur général de l'agence régionale de santé et l'établissement de santé siège de SAMU. Cette convention précise notamment les missions confiées à ce service et ses modalités d'interventions.

Ces services médicaux participent à la mise en œuvre du plan ORSEC sous l'autorité du préfet.

III. - Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux services médicaux des 런하여 「사회보장법전」 제D162-22조에 따른 보조금을 계산 및 지급하는 방법, 「사회보장법전」 제L162-32조의 사전 수수료 면제 절차에 따라 이루어지는 「사회보장법전」 제L162-1-7조에 따른 건별 진료비, 사례비, 수당을 지급하는 방법 및 「사회보장법전」 제L162-32-1조에 따른 합의에서 정한 원격서비스를 제공하는 방법은 이와 같은 표준모델로 정한다.

II. 이러한 의료서비스를 수행하는 의사는 입국 지점 관리자, 레지옹보건청장 및 응급의료지원센터가 속한 의료시설 간에 협약 체결 시 정한 방법에 따라 제L6311-1조에서정의한 바와 같은 응급의료지원 업무에도 참여할 수 있다. 이러한 응급의료지원센터 (SAMU)에 위임된 임무와 수행 방법의 구체적인 내용은 위 협약으로 정한다

이러한 의료서비스는 레지옹 지사의 권한 아 래 재난예방대응조직(ORSEC) 계획의 실행을 보조한다..

III. 이 조의 규정은 군 지정 입국 지점의 의료서비스에는 적용되지 아니한다.

points d'entrée militaires.

Article R3115-21

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

ſ

1

Le préfet procède à un audit des capacités techniques existantes des points d'entrée du territoire et prépare un programme d'actions, en concertation avec le gestionnaire du point d'entrée du territoire pour atteindre et maintenir les capacités techniques requises.

Article R3115-22

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Le plan d'intervention pour le point d'entrée du territoire et ses mises à jour successives sont transmis par le préfet au ministre chargé de la santé et au préfet de zone de défense et de sécurité.

La fréquence des exercices pour la mise en œuvre du plan d'intervention prévue à l'article R. 3115-12 est de deux ans pour les points d'entrée.

Section 3 : Surveillance sanitaire des moyens de transport

Sous-section 1 : Dispositions générales

Article R3115-23

제R3115-21조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

레지옹 지사는 영토 내 지정 입국 지점의 기존 기술 역량에 대한 감사를 실시하고 영토 내 지정 입국 지점 관리자와 협력하여 필수 기술 역량에 도달하거나 유지하기 위한 행동계획을 마련한다.

제R3115-22조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

레지옹 지사는 영토 내 지정 입국 지점에 관한 개입계획과 이에 대한 지속적인 개정사항을 보건 관련 주무부처 장관과 방위치안구역 지사에 전달한다.

제R3115-12조에서 정한 개입계획의 실행을 위한 연습 주기는 입국 지점의 경우 2년이 다.

제3절 운송수단에 대한 보건감시

제3절의1 일반규정

제R3115-23조

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

La présente section n'est pas applicable aux aéronefs militaires et aux navires de guerre ainsi qu'aux aéronefs et navires spécifiquement affrétés par l'autorité militaire.

Les agents réalisant les inspections sanitaires et délivrant les certificats prévus à l'article R. 3115-29 sont habilités par le ministre de la défense selon les dispositions du IV de l'article R. 3115-5.

Article R3115-24

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Si une source d'infection ou de contamination est découverte à bord d'un moyen de transport, le préfet fait procéder à une inspection du moyen de transport et prescrit la réalisation des mesures sanitaires nécessaires.

Sous-section 2 : Surveillance sanitaire des navires

Paragraphe 1: Dispositions générales

Article R3115-25

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Tout événement sanitaire survenant à bord d'un navire effectuant un voyage 2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

이 절은 군용 항공기 및 전함뿐만 아니라 군 당국이 특별히 임차한 항공기 및 선박에는 적용되지 아니한다.

위생검역을 실시하고 제R3115-29조에서 정한 증명서를 발급하는 직원의 임명은 제R3115-5조제IV항의 규정에 따라 국방부장관이 승인한다.

제R3115-24조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

감염원 또는 오염원이 운송수단에서 검출된 경우 레지옹 지사는 운송수단에 대한 검역조 사를 실시하도록 하고 필요한 위생조치의 이 행을 명령한다.

제3절의2 선박에 대한 보건감시

제1관 일반규정

제R3115-25조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

국제항해 중 선박에서 발생하여 공중보건위 기를 초래할 수 있는 모든 보건사건은 기항

international et susceptible de constituer un risque pour la santé publique fait l'objet d'une notification obligatoire à la capitainerie du port dans lequel il fait escale. Cette notification s'effectue par la transmission vingt—quatre heures avant son entrée dans le port de la déclaration maritime de santé mentionnée à l'article 37 du règlement sanitaire international (2005). La capitainerie transmet la déclaration maritime de santé à l'agence régionale de santé. Le préfet peut soumettre le navire à une inspection par les agents mentionnés à l'article L. 3115—1.

Le représentant de l'Etat territorialement compétent, après avis de l'agence régionale de santé, peut en toutes circonstances demander à un navire de transmettre la déclaration maritime de santé selon les dispositions prévues au premier alinéa.

Article R3115-26

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

I. - Le capitaine d'un navire qui constate un risque pour la santé publique à bord informe sans délai le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage compétent lorsque le navire est en mer ou la capitainerie lorsque le navire est dans les limites administratives du port. Lorsque le navire se trouve dans la partie maritime de la zone maritime et fluviale de régulation, le capitaine du navire alerte la capitainerie du

지 항구의 항만공사에 의무 보고 대상이다. 이러한 보고는 항구에 입항하기 24시간 전에 국제보건규약(2005) 제37조에 따른 선박보건상태신고서를 제출하는 방법에 의한다.. 항만공사는 선박보건상태신고서를 레지옹보건청에 전달한다. 레지옹 지사는 선박이 제 L3115-1조에 따른 직원이 실시하는 검역조사를 받도록 지시할 수 있다.

관할지역 지사는 레지옹보건청의 의견을 들은 후에 모든 상황에서 선박보건상태신고서를 제1문단의 규정에 따라 제출하도록 선박의 선장에게 요청할 수 있다.

제R3115-26조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

I. 선상에서 공중보건위기 상황을 확인한 선박의 선장은, 선박이 항해 중인 경우에는 관할 레지옹감시·구조센터에, 선박이 항구 관리 제한구역 내에 있는 경우에는 항만공사에이 사실을 즉시 알린다. 선박이 해양 및 하천 관제구역 내에 있는 경우에 선박의 선장은 항만공사와 해당 구역을 관할하는 레지옹감시·구조센터에 경보 메시지를 전송한다. 이러한 정보는 해양의료지원센터에 즉시 전

port et le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage dans le ressort duquel se trouve cette zone. L'information est transmise sans délai au centre de consultations médicales maritimes.

Le centre de consultations médicales maritimes transmet immédiatement aux agences régionales de santé toute information relative à un événement sanitaire répondant aux critères définis à l'article R. 3115-68.

II. - Lorsqu'une opération de sauvetage maritime, réalisée dans les conditions fixées par l'article R. 742-11 du code de la sécurité intérieure, a pour conséquence l'entrée sur le territoire national de personnes provenant d'un navire circulant au large des côtes françaises, alors même que ce navire et ces personnes n'avaient pas un port français pour origine ou pour destination, et en cas de risque pour la santé publique au sens de l'article 1er du règlement sanitaire international de 2005, des mesures d'alerte ayant été diffusées à l'échelle nationale, le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage compétent, ou à défaut l'organisme exerçant ses fonctions, coordonne l'opération de sauvetage maritime en liaison avec le centre de consultation médicale maritime. Ce dernier confie au service d'aide médicale urgente territorialement compétent l'organisation médicale de l'évacuation à terre et l'information du directeur général

송하여야 한다.

해양의료지원센터는 제R3115-68조에서 규정한 기준을 충족하는 보건사건과 관련된 모든 정보를 레지옹보건청에 즉시 전달한다.

II. 프랑스 출발 또는 프랑스 도착이 아닌 선박 및 선원이 프랑스 해역을 항해하다가 「국내안전법전」 제R742-11조에서 정한 조건에 따른 해상구조작업으로 인하여 국내로 입국하게 된 경우와 국가 차원에서 발령된 경보조치로 2005년 국제보건규약 제1조에 따른 공중보건위기 상황이 발생한 경우, 레지옹감시·구조센터(이 센터가설치되어 있지 아니한 때에는 이러한 임무를 수행하는 기관)는 해양의료지원센터와 연계하여 해상구조작업을 조직한다. 해양의료지원센터는 육상 후송을 위한 의료 조직과 레지옹보건청장에 대한 정보 전달 임무를 관할지역의 응급의료지원센터에 위임한다.

1

de l'agence régionale de santé.

Le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en informe le représentant de l'Etat en mer. Il en informe également le préfet du département et le préfet de zone de défense et de sécurité dont relève le point d'entrée sur le territoire vers lequel ces personnes seront acheminées par les moyens opérationnels de sauvetage.

Le préfet de département, après avis du préfet de zone de défense et de sécurité, fixe le point de débarquement à terre et détermine, sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé, les mesures sanitaires d'urgence.

Lorsque le point de débarquement à terre envisagé se trouve dans une emprise utilisée par le ministère de la défense, le préfet de département recueille préalablement l'avis de l'autorité militaire compétente.

Le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage est tenu informé des décisions des autorités compétentes.

Article R3115-27

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

En cas de risque pour la santé publique, les navires peuvent être soumis par le préfet à 레지옹감시·구조센터는 이러한 구조 사실을 해양 지사에게 알린다. 레지옹감시·구조센터는 사람들을 구조용 운송수단을 통하여 후송하게 될 영토 내 입국 지점 관할의 데파르트 망 지사와 방위치안구역 지사에게 해당 구조사실을 알린다.

데파르트망 지사는 방위치안구역 지사의 의견을 들은 후에 지상의 상륙지점을 설정하고 레지옹보건청장의 제안에 따라 보건 긴급조치의 이행을 결정한다.

지상 상륙지점이 국방부가 사용하는 용지에 위치한 경우 데파르트망 지사는 사전에 관할 군 당국의 의견을 듣는다.

관할 군 당국의 결정은 레지옹감시·구조센터 에 알려야 한다.

제R3115-27조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

공중보건위기 상황 발생 시, 데파르트망 지 사는 제L3115-1조에 따른 직원이 선박에

une inspection effectuée par les agents mentionnés à l'article L. 3115-1.

Article R3115-28

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Les agents mentionnés à l'article L. 3115—1 peuvent prescrire, dans leur champ de compétence, toutes mesures visant à la suppression des sources d'infection ou de contamination qu'ils constatent. Les mesures correctives, mentionnées à l'article R. 3115—33, mises en œuvre sont annexées au certificat de contrôle sanitaire ou d'exemption de contrôle sanitaire mentionné au paragraphe 2 de la présente sous—section.

Paragraphe 2 : Certificats de contrôle sanitaire et certificats d'exemption de contrôle sanitaire des navires

Sous-paragraphe 1 : Modalités de délivrance des certificats

Article R3115-29

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Un certificat de contrôle sanitaire ou un certificat d'exemption de contrôle sanitaire d'un navire est délivré au vu d'une inspection dont les modalités sont fixées par arrêté pris par les ministres chargés de

대한 검역조사를 실시하도록 지시할 수 있다.

제R3115-28조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

제L 3115-1조에 따른 직원은 그 권한 범위 내에서 감염원 또는 오염원 제거에 필요한 모든 조치를 정할 수 있다. 이행된 제 R3115-33조에 따른 시정조치 관련 서류는 이 제3절의2제2관에 따른 선박위생관리증명 서 또는 선박위생관리 면제증명서에 첨부한 다.

제2관 선박위생관리증명서 및 선박위 생관리 면제증명서

제2관의1 증명서의 발급 방법

제R3115-29조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

선박위생관리증명서 또는 선박위생관리 면제 증명서는 보건·교통 관련 주무부처 장관들의 공동부령에서 정한 방법으로 검역조사를 거 친 후에 발급된다.

la santé et des transports.

Ces certificats sont valables six mois.

Le certificat de contrôle sanitaire est délivré si l'inspecteur constate des signes d'infection et de contamination exigeant des mesures correctives.

Le certificat d'exemption de contrôle sanitaire est délivré si l'inspecteur ne constate pas de signes d'infection ou de contamination exigeant des mesures correctives.

Les navires qui disposent d'un certificat d'exemption de contrôle sanitaire datant de moins de six mois sont dispensés d'inspection, à moins qu'une source d'infection ou de contamination n'ait été signalée à la suite de l'inspection précédente.

Article R3115-30

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

Les résultats des inspections et les copies des certificats de contrôle sanitaire ou d'exemption de contrôle sanitaire délivrés au nom de l'Etat sont conservés pendant une durée de cinq ans par les personnes ou les organismes mentionnés à l'article R. 3115-31 et sont tenus à disposition du directeur général de l'agence régionale de santé.

증명서의 유효기간은 6개월이다.

선박위생관리증명서는 검역관이 시정조치를 필요로 하는 감염 및 오염 징후를 확인한 경 우에 발급된다.

선박위생관리 면제증명서는 검역관이 시정조 치를 필요로 하는 감염 및 오염 징후를 발견 하지 못한 경우에 발급된다.

6개월 미만의 선박위생관리 면제증명서를 보유한 선박은 이전 검역조사 결과 감염원 또는 오염원이 확인되지 아니한 경우 검역조 사에서 면제된다.

제R3115-30조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

국가에서 발급하는 선박의 검역조사 결과서와 선박위생관리증명서 사본 또는 선박위생관리 면제증명서 사본은 제R3115-31조에따른 사람이나 기관이 5년 동안 보관하여야하며 레지옹보건청장에게 제공하여야 한다.

La personne ou l'organisme agréé donne au directeur général de l'agence régionale de santé un accès gratuit à toutes les informations pertinentes concernant les navires pour lesquels il délivre des certificats, notamment l'accès direct aux documents et rapports de visites appropriés.

Article R3115-31

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

I. - Les inspections des navires et la délivrance du certificat de contrôle sanitaire ou d'exemption de contrôle sanitaire sont réalisées par des personnes ou des organismes agréés dans les conditions définies aux articles R. 3115-38 à R. 3115-41.

II. – Les certificats de contrôle sanitaire ou d'exemption de contrôle sanitaire ont une durée de validité de six mois et sont délivrés dans les ports dont la liste est fixée par arrêté des ministres chargés de la santé et des transports. Ces ports doivent pouvoir disposer des services de personnes ou d'organismes agréés.

Article R3115-32

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

Les capitaines de navire facilitent l'organisation et la tenue des inspections 제R3115-31조에 따른 승인된 사람이나 기관은 레지옹보건청장이 관련 문서 및 검역조사 결과서를 직접 열람하는 것을 비롯해 증명서가 발급된 선박에 대한 관련 정보 일체를 자유롭게 열람할 수 있도록 한다.

제R3115-31조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

I. 선박의 검역조사와 선박위생관리증명서 또는 선박위생관리 면제증명서의 발급은 제 R3115-38조부터 제R3115-41조까지에 정 한 조건에 따른 승인된 사람이나 기관이 수 행한다.

II. 선박위생관리증명서 또는 선박위생관리 면제증명서는 6개월의 유효기간이 부여되며 보건·교통 관련 주무부처 장관들의 공동부령 에서 정한 목록상의 항구에서 발급한다. 이 러한 항구에는 이전 문단에 따른 승인된 사 람이나 기관이 서비스를 제공할 수 있는 시 설을 갖추어야 한다.

제R3115-32조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

선박의 선장은 선박위생관리증명서 또는 선박위생관리 면제증명서의 발급에 필요한 검

nécessaires à la délivrance d'un certificat de contrôle sanitaire ou un certificat d'exemption de contrôle sanitaire d'un navire. Les personnes ou les organismes agréés mentionnés à l'article R. 3115-31 ont accès à tous les locaux et peuvent consulter tous les documents nécessaires.

Article R3115-33

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

Les personnes ou les organismes agréés mentionnés à l'article R. 3115-31 prescrivent toute mesure propre à supprimer les sources d'infection ou de contamination qu'ils constatent.

Ils rédigent un rapport d'inspection exposant les conclusions de leur visite et mentionnent, le cas échéant, les mesures correctives et les recommandations sur le modèle de certificat donné à l'annexe 3 du règlement sanitaire international.

Si les mesures correctives peuvent être mises en œuvre dans le port, ils les supervisent. Une nouvelle inspection est diligentée pour vérifier l'effectivité de ces mesures et délivrer le certificat de contrôle sanitaire du navire.

En dehors des cas prévus à l'article R. 3115-34, si les mesures ne peuvent être effectuées dans le port, un certificat de contrôle sanitaire du navire est émis, mentionnant les sources d'infection ou de

역조사의 조직 및 유지에 협조하여야 한다. 제R3115-31조에 따른 승인된 사람이나 기관은 모든 건물에 접근할 수 있으며 필요한모든 문서를 열람할 수 있다.

제R3115-33조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

제R3115-31조에 따른 승인된 사람이나 기관은 이들이 확인한 감염원 또는 오염원 제거에 필요한 모든 조치를 정할 수 있다.

제R3115-31조에 따른 승인된 사람이나 기관은 국제보건규약 부속서 3의 증명서 양식에 따라 현장조사 결과를 설명하는 검역조사결과서를 작성하며 필요한 경우 시정조치 및권고사항을 기재한다.

시정조치가 항구에서 이행될 수 있는 경우에 제R3115-31조에 따른 승인된 사람이나 기관이 이를 감독한다. 시정조치의 이행 결과를 확인하고 선박위생관리증명서를 발급하기위하여 새로운 검역조사를 실시한다.

제R3115-34조에 규정된 경우를 제외하고, 시정조치가 항구에서 이행될 수 없는 경우에 는 검출된 감염원 또는 오염원을 기재하여 선박위생관리증명서를 발급한다. contamination découvertes.

Article R3115-34

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

ſ

1

Si l'inspection révèle des sources de contamination ou d'infection à bord présentant un risque grave pour la santé publique, les personnes ou les organismes agréés mentionnés à l'article R. 3115-31 transmettent sans délai toutes les informations nécessaires à l'agence régionale de santé.

Un arrêté pris par le ministre chargé de la santé précise les modalités d'information de l'agence régionale de santé.

Article R3115-35

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Le préfet peut, en fonction de la gravité du risque pour la santé publique constaté, informer les autorités du port d'escale suivant de la situation sanitaire du navire et prescrire les mesures nécessaires pour remédier aux sources d'infection ou de contamination constatées.

Article R3115-36

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

Les personnes ou les organismes agréés

제R3115-34조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

검역조사 결과 중대한 공중보건위기를 초래할 수 있는 선내 오염원 또는 감염원이 확인된 경우 제R3115-31조에 따른 승인된 사람이나 기관은 필요한 모든 정보를 즉시 레지용보건청에 전달한다.

레지옹보건청에 정보를 전달하는 방법은 보 건 관련 주무부처 장관의 부령으로 정한다.

제R3115-35조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

레지옹 지사는 확인된 공중보건위기 상황의 중대성에 따라 선박 위생관리 상태를 다음 기항지의 항만 당국에 알리고 확인된 감염원 또는 오염원 제거에 필요한 조치를 명할 수 있다.

제R3115-36조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

제R3115-31조에 따른 승인된 사람이나 기

mentionnés à l'article R. 3115-31 peuvent délivrer des prolongations d'un mois de la validité des certificats de contrôle sanitaire ou d'exemption de contrôle sanitaire des navires dans les ports mentionnés au deuxième alinéa de l'article R. 3115-31.

Les modalités d'octroi de cette prolongation de certificat sont fixées par arrêté des ministres chargés de l'intérieur, de la santé, des transports et, le cas échéant, de l'outre-mer.

Sous-paragraphe 2 : Modalités de transmission des certificats

Article R3115-37

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Vingt-quatre heures avant son entrée dans l'un des ports figurant sur l'arrêté mentionné à l'article R. 3115-6, le capitaine d'un navire d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 Universal Measurement System (UMS) transmet à la capitainerie dans lequel il fait escale son certificat de contrôle sanitaire ou un certificat d'exemption de contrôle sanitaire.

En cas d'urgence de santé publique, le préfet étend les dispositions du premier alinéa à l'ensemble des navires, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé.

Sous-paragraphe 3: Modalités

관은 제R3115-31조제2문단에 따른 항구에서 선박위생관리증명서 또는 선박위생관리 면제증명서의 유효기간을 1개월 연장할 수있다.

이러한 증명서의 유효기간 연장을 부여하는 방법은 내무·보건·교통 관련 주무부처와 필 요한 경우 해외영토 관련 주무부처 장관들의 공동부령으로 정한다.

제2관의2 증명서의 전달 방법

제R3115-37조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

제R3115-6조에 따른 부령에 명시된 항구 중 하나에 입항하기 24시간 전에, 일반계량 시스템을 기준으로 한 총 톤수가 500톤 이 상인 선박의 선장은 선박위생관리증명서 또 는 선박위생관리 면제증명서를 기항지 항만 공사로 전송한다.

공중보건 비상사태가 발생한 경우 레지옹 지사는 레지옹보건청장의 의견을 들은 후에 제1문단의 규정을 모든 선박에 확대 적용한다.

제2관의3 검역조사 수행 기관에 대한

d'agrément des organismes réalisant

les inspections

ſ

1

Article R3115-38

Modifié par Décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 - art. 2 (V)

Les personnes ou les organismes réalisant les inspections en vue de délivrer un certificat de contrôle sanitaire ou d'exemption de contrôle sanitaire sont agréés par le préfet, sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé, pour une durée de cinq ans renouvelable. L'agrément précise les ports dans lesquels ils peuvent réaliser les inspections.

La demande d'agrément est soit adressée au préfet par le demandeur par lettre avec demande d'avis de réception, soit déposée contre récépissé, soit transmise par voie électronique avec signature électronique sécurisée dans les conditions prévues à l'article 1367 du code civil et par le décret n° 2017–1416 du 28 septembre 2017 pris pour son application. Le préfet en accuse réception.

Article R3115-39

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

La délivrance de l'agrément est subordonnée :

승인방법

제R3115-38조

2017년 9월 28일 명령 제2017-1416호 제 2조(V)에 따라 개정

레지옹 지사는 레지옹보건청장의 제안에 따라 선박위생관리증명서 또는 선박위생관리 면제증명서 발급을 위한 검역조사를 수행하는 사람이나 기관에 대하여 5년의 기간으로 승인한다. 이 기간은 갱신할 수 있다. 승인서에는 검역조사 업무를 수행할 수 있는 항구를 명시한다.

승인신청서는 수령통지요청서가 동봉된 우편으로 레지옹 지사에게 발송하거나 현장에서 접수증을 교부받고 직접 제출하거나 「민법전」 제1367조 및 이 규정의 시행을 위한 2017년 9월 28일 명령 제2017-1416호에서 정한 조건에 따라 보안전자서명을 하여전자적 방법으로 전송한다. 레지옹 지사는 승인신청서가 접수되었음을 당사자에게 통지한다.

제R3115-39조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

승인서 발급은 다음 각 호의 사항에 따라 이루어진다.

1° A la capacité du demandeur de disposer d'un effectif de personnels suffisant et propre à garantir le bon déroulement des missions qui lui sont confiées;

2° Au fait de disposer des équipements nécessaires à la protection du personnel pendant l'inspection et des matériels nécessaires à la réalisation de l'inspection, des prélèvements et des analyses sur site;

3° A ce que le demandeur et son personnel ne soient pas engagés dans des activités incompatibles avec leur indépendance de jugement et leur intégrité en ce qui concerne les activités d'inspection;

Les conditions de transmission du dossier de demande d'agrément et la liste des sociétés agréées sont fixées par arrêté du ministre chargé de la santé.

Article R3115-40

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

- I. La demande d'agrément est accompagnée d'un dossier comprenant :
- 1° Le nom et l'adresse du demandeur ;
- 2° Le cas échéant, les statuts et la composition du conseil d'administration de l'organisme demandeur;
- 3° La description des activités principales du demandeur ;

1° 위임된 임무의 원활한 수행을 보장하기 위한 충분한 수의 자체 인력 보유역량

2° 검역조사 시 직원을 보호하는 데 필요한 장비와 현장 검역조사, 시료 채취 및 분석을 수행하는 데 필요한 용품의 보유 사실

3° 신청인과 그 직원은 검역조사 활동과 관 련하여 판단의 독립성과 공정성이 보장될 수 없는 활동에 종사할 수 없다.

승인 신청 서류를 전달하는 조건과 승인된 회사 목록은 보건 관련 주무부처 장관의 부 령으로 정한다.

제R3115-40조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

- I. 승인신청서에는 다음 각 호의 사항이 포 함된 서류를 첨부한다.
- 1° 신청인의 이름 및 주소
- 2° (해당사항이 있는 경우) 신청 기관의 정관 및 이사회 구성
- 3° 신청인의 주된 활동에 대한 설명

4° Le cas échéant, l'organigramme de l'organisme réalisant les inspections sanitaires des navires.

5° Les nom et prénom, la fonction, la qualification professionnelle et les diplômes de la personne responsable des inspections sanitaires des navires;

6° Le port pour lequel un agrément est sollicité;

7° L'organisation mise en place par le demandeur pour assurer la prestation, en précisant les équipements et matériels mis à leur disposition, les modalités d'organisation pour faire face à d'éventuelles demandes d'inspection et, lorsque le demandeur est un organisme, le nombre d'employés par site pouvant procéder aux inspections sanitaires;

8° L'expérience acquise éventuellement dans le domaine de l'inspection sanitaire ou dans le domaine de l'inspection des navires;

9° Une attestation sur l'honneur certifiant son engagement de confidentialité, d'impartialité et d'indépendance en ce qui concerne les activités d'inspection sanitaire des navires.

II. – La demande est réputée complète si le préfet a délivré un accusé de réception ou n'a pas fait connaître, dans un délai d'un mois après sa réception, au demandeur, par lettre avec demande d'avis de réception, la

4° (해당사항이 있는 경우) 선박 위생검역을 수행하는 기관의 조직도

5° 선박 위생검역 책임자의 이름, 직위, 전 문자격증 및 학위

6° 승인 신청 대상의 항구

7° 용역 제공을 보장하기 위하여 신청인이 설치한 조직, 사용되는 장비·용품, 돌발적인 검역조사 요청에 대응하기 위한 조직의 구성 방법과 신청인이 기관인 경우 위생검역을 수 행할 수 있는 현장별 투입 직원 수

8° 위생검역 분야 또는 선박검역 분야에서 활동한 경력

9° 선박 위생검역 활동과 관련하여 비밀성, 공정성 및 독립성을 준수한다는 약속을 증명 하는 서약서

II. 레지옹 지사가 신청서 접수증을 교부하였거나 신청서 접수 후 1개월 이내에 누락 또는 불완전한 서류 목록을 수령통지요청서가 동봉된 우편을 통하여 신청인에게 별도로통지하지 아니한 경우 해당 신청은 접수가

liste des pièces manquantes ou incomplètes.

Une personne ou un organisme, légalement établi dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, produit à l'appui de sa demande d'agrément les documents exigés par le présent article. Si cette personne ou cet organisme a obtenu dans son pays d'origine un titre d'effet équivalent ou présente des capacités techniques équivalentes à celles mentionnées à l'article R. 3115-39, il produit les justificatifs nécessaires pour en attester.

Article R3115-41

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

- I. Toute demande de renouvellement de l'agrément est adressée au préfet au moins quatre-vingt-dix jours avant la date d'expiration de l'agrément dans les conditions prévues à l'article R. 3115-39 et selon les modalités prévues à l'article R. 3115-38.
- II. Le dossier de demande de renouvellement est composé des documents suivants :
- 1° Les pièces mises à jour du dossier de demande d'agrément mentionnées au I de l'article R. 3115-41;
- 2° Un rapport décrivant l'activité pendant la période écoulée depuis le précédent

완료된 것으로 본다.

다른 유럽연합 회원국 또는 유럽경제지역협정 당사국에 합법적으로 주소지를 둔 사람이나 기관은 승인신청서를 뒷받침할 수 있도록이 조에서 요구하는 문서를 제출한다. 이러한 사람이나 기관이 출신 국가에서 이에 준하는 자격을 취득하였거나 제R3115-39조에서 정한 것과 동등한 기술 역량을 가지고 있는 경우이를 입증하는 데 필요한 증빙서류를 제출한다.

제R3115-41조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

- I. 모든 갱신신청서는 제R3115-39조에서 정한 조건과 제R3115-38조에서 정한 방법 에 따라 승인이 만료되기 최소 90일 전에 레지옹 지사에게 제출한다.
- II. 갱신 신청 서류는 다음 각 호의 문서로 구성된다.
- 1° 제R3115-41조제I항에 따른 기존 승인 신청 서류를 보완하는 문서
- 2° 이전 승인기간 동안 진행된 활동을 설명

agrément.

III. – La demande est réputée complète si le préfet a délivré un accusé de réception ou n'a pas fait connaître, dans un délai d'un mois après sa réception, au demandeur, par lettre avec demande d'avis de réception, la liste des pièces manquantes ou incomplètes.

ſ

1

Article R3115-42

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

L'organisme agréé autorise les agents mentionnés à l'article L. 3115-1 à accéder à ses locaux, à ses instructions internes, à ses systèmes de documentation, y compris aux systèmes utilisés, se rapportant à la réalisation des fonctions attribuées dans la présente sous-section. Ce contrôle peut être complété par une contre-visite d'un navire choisi par l'administration.

Article R3115-43

Modifié par Décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 - art. 2 (V)

La personne ou l'organisme agréé adresse au préfet par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou dépôt contre récépissé, ou transmission par voie électronique avec signature électronique sécurisée dans les conditions prévues à l'article 1367 du code civil et par le décret n° 2017–1416 du 28 septembre 2017 pris pour son application, un rapport annuel

하는 보고서

III. 레지옹 지사가 신청서 접수증을 교부하였거나 신청서 접수 후 1개월 이내에 누락 또는 불완전한 서류 목록을 수령통지요청서가 동봉된 우편을 통하여 신청인에게 별도로통지하지 아니한 경우 해당 신청은 접수가완료된 것으로 본다.

제R3115-42조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

승인된 기관은 제L3115-1조에 따른 직원이해당 기관의 건물, 내부 지침, 이 제3절의2에 따라 배정된 직무 수행과 관련하여 사용되는 시스템을 포함한 문서관리 시스템에 접근하도록 허용한다. 이러한 통제는 행정기관이 선택한 선박에 대한 재조사 시에 보완할수 있다.

제R3115-43조

2017년 9월 28일 명령 제2017-1416호 제 2조(V)에 따라 개정

승인된 사람이나 기관은 레지옹 지사에게 연례 활동보고서를 늦어도 다음 해 3월 1일까지 수령통지요청서가 동봉된 우편으로 발송하거나 현장에서 접수증을 교부받고 직접 제출하거나 「민법전」 제1367조 및 이 규정의 시행을 위한 2017년 9월 28일 명령 제2017-1416호에 따라 보안전자서명을 하여전자적 방법으로 전송한다. 레지옹 지사는 승인신청서가 접수되었음을 당사자에게 통지

d'activité, au plus tard le 1er mars de l'année civile suivante. Le préfet en accuse réception.

Le rapport annuel transmis par la personne ou l'organisme agréé comprend notamment :

1° Un bilan statistique des prestations effectuées pour l'activité agréée et une synthèse des résultats d'inspection et des principales mesures préconisées, répartis suivant les types de certificats délivrés;

2° Une synthèse des principales sources de contamination découvertes à bord des navires inspectés.

Article R3115-45

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

Le défaut de réception du rapport annuel d'activité de la personne ou de l'organisme agréé mentionné à l'article R. 3115-43 ou l'envoi d'un rapport annuel incomplet, dans un délai de sept jours à compter du 1er mars de l'année civile suivante, fait l'objet d'une mise en demeure de produire ce document par le préfet. Le défaut de réponse dans un délai d'un mois entraîne la suspension de l'agrément jusqu'à la production du rapport annuel ou des documents mentionnés dans la décision.

Le non-respect des autres conditions prévues à l'article R. 3115-39 entraîne une suspension de l'agrément. Dans un délai de

한다.

승인된 사람이나 기관이 전달한 연례보고서 에는 다음 각 호의 내용을 포함한다.

1° 승인된 활동과 관련하여 제공한 용역에 대한 통계학적 평가와 발급된 증명서 유형에 따라 분류된 검역조사 및 주요 권장조치 결과에 대한 요약

2° 검역조사를 받은 선박의 선상에서 검출 된 주요 오염원에 대한 요약

제R3115-45조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

다음 해 3월 1일부터 7일 이내에 제 R3115-43조에 따른 승인된 사람이나 기관의 연례 활동보고서를 받지 못했거나 불완전한 연례보고서를 받은 경우 레지옹 지사는 완전한 문서의 제출을 독촉하는 최고장을 발송한다. 1개월 이내에 답변이 없으면 연례보고서 또는 결정문에 명시된 문서가 제출될때까지 승인이 중단된다.

제R3115-39조에서 정한 그 밖의 조건을 준수하지 아니한 경우 승인이 중단된다. 제R3115-43조에 따른 승인된 사람이나 기관

six mois, la personne ou l'organisme informe le préfet des mesures mises en œuvre pour se conformer à ces dispositions. L'absence de mise en conformité dans ce délai, le défaut de transmission des informations relatives à cette mise en conformité ou la production de fausses déclarations entraînent le retrait de l'agrément.

ſ

1

Article R3115-46

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

Les décisions de suspension ou de retrait de l'agrément prises par le préfet sont notifiées à la personne ou à l'organisme agréé selon les modalités mentionnées au premier alinéa de l'article R. 3115-43.

Sous-section 3 : Surveillance sanitaire des aéronefs

Article R3115-47

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

Le commandant de bord d'un aéronef avertit, par l'intermédiaire du transporteur aérien ou du contrôle aérien, l'exploitant de l'aéroport d'arrivée de la présence d'un risque pour la santé publique à bord dès qu'il en a connaissance. Il consigne ces éléments dans la partie de la déclaration générale d'aéronef relative aux questions sanitaires, selon le modèle fourni par

은 이 규정을 준수하기 위하여 시행하는 조치를 6개월 이내에 레지옹 지사에게 알려야한다. 이 기간 내에 해당 규정을 준수하지아니하였거나 신고서를 허위로 작성한 경우승인은 취소된다.

제R3115-46조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

레지옹 지사가 내린 승인 중단 또는 취소 결정은 제R3115-43조제1문단에 명시된 방법에 따라 승인된 사람이나 기관에 통지된다.

제3절의3 항공기에 대한 보건감시

제R3115-47조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

항공기 기장은 기내에서 공중보건위기 상황을 확인하는 즉시 항공사 또는 항공관제소를 통하여 도착지 공항 관리자에게 알려야 한다. 항공기 기장은 세계보건기구가 제공한양식에 따라 항공기 일반신고서 중 보건 관련 부분에 이러한 요소를 기록하여 관할 의료지원센터에 즉시 전달한다.

l'Organisation mondiale de la santé et la transmet sans délai au service médical compétent.

Le commandant de bord fournit également au service médical les renseignements qu'il est en mesure de délivrer sur l'état de santé des voyageurs à bord de l'aéronef et, le cas échéant, sur les mesures sanitaires qui ont été prises.

Le service médical transmet immédiatement au directeur général de l'agence régionale de santé toute information relative à un événement répondant aux critères définis à l'article R. 3115-68 et lui transmet sans délai la partie de la déclaration générale d'aéronef relative aux questions sanitaires. Lorsque l'aéroport d'arrivée est un aérodrome militaire, cette transmission est réalisée par le service de santé des armées.

Le service médical informe le commandant de bord des modalités de prise en charge d'un patient pouvant présenter un risque pour la santé publique, après concertation avec le directeur général de l'agence régionale de santé dans les cas prévus au troisième alinéa du présent article.

Article R3115-48

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Les aéronefs en provenance d'une zone où la lutte antivectorielle est recommandée sont désinsectisés et maintenus exempts de 기장은 항공기에 탑승한 승객의 건강상태에 관한 정보와 필요한 경우 승객에게 취한 보 건조치에 관한 정보를 의료지원센터에 제공 한다.

의료지원센터는 제R3115-68조에 규정된 기준을 충족하는 사건과 관련된 모든 정보와 항공기 일반신고서 중 보건 관련 부분을 즉시 레지옹보건청장에게 전달한다. 도착 공항이 군비행장인 경우 이러한 정보의 전달은 군보건의료센터에서 담당한다.

의료지원센터는 이 조 제3문단에 해당하는 경우 레지옹보건청장과 협의한 후에 공중보 건위기를 초래할 수 있는 유증상자에 대한 관리방법을 기장에게 전달한다.

제R3115-48조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

매개체 통제가 권장되는 지역에서 온 항공기 는 방충조치를 마치고 매개체가 없는 상태를 vecteurs.

A l'atterrissage, le commandant de bord de l'aéronef transmet au préfet, à sa demande, les mesures de lutte prises à bord et consignées dans la partie de la déclaration générale d'aéronef relative aux questions sanitaires.

ſ

1

Les zones mentionnées au premier alinéa sont définies par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'environnement pris après avis du Haut Conseil de la santé publique.

Article R3115-49

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

En cas de défaut de présentation de la partie de la déclaration générale d'aéronef relative aux questions sanitaires, le préfet peut faire procéder à une inspection et prescrire, le cas échéant, les mesures nécessaires à la prévention de la propagation de l'infection ou de la contamination.

Article R3115-50

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

En cas de risque pour la santé publique, une inspection des aéronefs peut être effectuée à la demande du préfet par les agents mentionnés à l'article L. 3115-1, sur

유지하여야 한다.

레지옹 지사의 요청이 있으면 항공기 기장 은 기내에서 실시되고 항공기 일반신고서 중 보건 관련 부분에 기록된 방역조치를 착륙 즉시 레지옹 지사에게 알린다.

제1문단에 따른 지역은 공중보건고등심의회의 의견을 들은 후에 제정되는 보건·환경 관련 주무부처 장관들의 공동부령으로 정한다.

제R3115-49조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

항공기 일반신고서 중 보건 관련 부분을 제출하지 않은 경우 레지옹 지사는 검역조사를 실시하도록 지시하고 필요한 경우 감염 또는 오염 확산을 방지하는 데 필요한 조치를 명할 수 있다.

제R3115-50조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

공중보건위기 상황 발생 시, 제L3115-1조에 명시된 직원은 레지옹 지사의 요청으로 제R3115-6조에 따른 입국 지점으로서의 자격을 갖춘 모든 공항에서 항공기 검역조사를

l'ensemble des aéroports ayant la qualité de point d'entrée au sens de l'article R. 3115—6, et peut notamment porter sur le contrôle de la désinsectisation des aéronefs ou sur l'hygiène générale de ces derniers.

Sous-section 4 : Contrôle sanitaire des moyens de transports terrestres internationaux

Article R3115-51

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

En cas de risque pour la santé publique, le préfet peut prescrire un contrôle sanitaire des moyens de transports terrestres internationaux. Ce contrôle est effectué par les agents mentionnés à l'article L. 3115-1.

Sous-section 5 : Dératisation, désinsectisation et désinfection des moyens de transports

Article R3115-52

Modifié par Décret n°2017-471 du 3 avril 2017 - art. 3

Le préfet peut prescrire une opération de dératisation, de désinsectisation ou de désinfection totale ou partielle d'un moyen de transport si celui-ci présente un risque pour la santé publique.

En particulier, le préfet prescrit la réalisation d'une telle opération si la 실시할 수 있으며 이러한 조사는 특히 항공 기의 방충 또는 일반위생 관리에 관한 사항 을 포함할 수 있다.

제3절의4 국제 육상 운송수단에 대한 검역

제R3115-51조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

공중보건위기 상황 발생 시, 레지옹 지사는 국제 육상 운송수단에 대한 검역을 명할 수 있다. 이러한 검역은 제L3115-1조에 따른 직원이 수행한다.

제3절의5 운송수단에 대한 방서, 방충 및 소독

제R3115-52조

2017년 4월 3일 명령 제2017-471호 제3조 에 따라 개정

레지옹 지사는 공중보건위기 상황이 발생한 운송수단의 경우 해당 운송수단의 전부 또는 일부에 대한 방서, 방충 또는 소독 작업을 명할 수 있다.

방역작업의 필요성이 위생관리증명서에 기록 되어 있는 경우이거나 항공기가 제R3115-

nécessité de cette dernière est inscrite dans le certificat de contrôle sanitaire ou si un aéronef ne peut présenter la preuve de sa désinsectisation s'il provient d'une zone mentionnée à l'article R. 3115-48.

Article R3115-53

Modifié par Décret n°2016-859 du 29 juin 2016 - art. 2

Les produits utilisés pour les opérations de dératisation, de désinsectisation ou de désinfection doivent respecter les dispositions de l'article L. 522-1 du code de l'environnement.

Article R3115-54

Modifié par Décret n°2016-859 du 29 juin 2016 - art. 2

Les modalités d'application des produits de dératisation, de désinsectisation ou de désinfection d'un moyen de transport en fonction de la nature de la menace sanitaire respectent les dispositions de l'article L. 522-4 du code de l'environnement.

Section 4 : Centres de vaccination antiamarile

Sous-section 1 : Dispositions générales

Article R3115-55

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier

48조에 따른 지역에서 왔지만 방충조치의 이행을 증빙할만한 서류를 제시하지 못하는 경우 레지옹 지사는 특히 이러한 방역작업의 실시를 명할 수 있다.

제R3115-53조

2016년 6월 29일 명령 제2016-859호 제2 조에 따라 개정

방서, 방충 또는 소독 작업에 사용되는 제품 은 「환경법전」 제L522-1조의 규정을 준 수하여야 한다.

제R3115-54조

2016년 6월 29일 명령 제2016-859호 제2 조에 따라 개정

운송수단에 대하여 방서, 방충 또는 소독 제품을 사용하기 위한 방법은 보건 위협 유형에 따라 「환경법전」 제L522-4조의 규정을 준수하여야 한다.

제4절 황열병 예방접종센터

제4절의1 일반규정

제R3115-55조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조

2013 - art. 1

I.—Peuvent être désignés pour réaliser la vaccination antiamarile les établissements, services ou organismes répondant aux conditions fixées par l'article R. 3115-64 et, en l'absence de moyens sanitaires suffisants, les praticiens exerçant en Guyane et répondant aux conditions fixées par l'article R. 3115-65.

1

II.—Au soutien de leur demande de désignation, les établissements, services, organismes ou praticiens adressent au directeur général de l'agence régionale de santé un dossier comprenant:

1° La mention de l'identité du demandeur ;

2° Les documents attestant des titres, qualités et fonctions du médecin responsable de l'établissement, service ou organisme, ou du praticien exerçant en Guyane et tout élément permettant d'apprécier leur formation et expérience;

3° Un dossier technique permettant de vérifier que les conditions mentionnées aux 4°, 5°, 6°, 8° et 9° de l'article R. 3115-64 ou aux 3°, 4°, 5° et 6° de l'article R. 3115-65 sont remplies;

4° Une attestation sur l'honneur rédigée et signée du demandeur, du médecin responsable de l'établissement, service ou organisme, ou du praticien exerçant en Guyane, indiquant que les autres critères mentionnés aux articles R. 3115-64 ou R.

에 따라 신설

I. 제R3115-64조에서 정한 조건을 충족하는 시설·기관·기구와 이러한 보건시설 등이 충분히 갖춰지지 아니한 경우 기아나에서 활동하고 제R3115-65조에서 정한 조건을 충족하는 개업의는 황열병 예방접종센터로 지정될 수 있다.

II. 예방접종센터 지정을 신청하려는 시설·기 관·기구 또는 개업의는 다음 각 호의 사항이 포함된 서류를 레지옹보건청장에게 제출한 다.

1° 신청인의 신원

2° 시설·기관·기구의 예방접종 담당 의사 또는 기아나에서 활동하는 개업의의 자격·자질 ·직무를 증명하는 자료와 교육 및 직업경력을 평가할 수 있는 모든 자료

3° 제R3115-64조제4호·제5호·제6호·제8호· 제9호 및 제R3115-65조제3호·제4호·제5호· 제6호에 따른 조건을 충족하는지 확인할 수 있는 기술문서

4° 신청인, 시설·기관·기구의 예방접종 담당의사 또는 기아나에서 활동하는 개업의가 작성하고 서명한 서약서 관련 증명서. 이 증명서에는 제R3115-64조 및 제R3115-65조에따른 그 밖의 기준을 충족하거나 충족할 것

3115-65 sont ou seront remplis.

III.—Le dossier accompagnant la demande est réputé complet lorsque le directeur général de l'agence régionale de santé a délivré un accusé de réception ou n'a pas fait connaître au demandeur, dans le délai de deux mois après sa réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, la liste des pièces manquantes ou incomplètes.

1

IV.—La désignation est prononcée pour une durée de cinq ans par le directeur général de l'agence régionale de santé territorialement compétente, au vu des pièces du dossier accompagnant la demande si celui—ci est complet et, le cas échéant, après une visite sur site par un agent mentionné à l'article L. 1421—1, dans un délai de quatre mois à compter de la réception de la demande.

V.—Sans réponse du directeur général de l'agence régionale de santé au terme du délai de quatre mois mentionné à l'alinéa précédent, la demande de désignation est réputée rejetée.

Article R3115-56

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

La demande de renouvellement de la désignation est adressée par les établissements, services, organismes ou praticiens au directeur général de l'agence régionale de santé au plus tard deux mois 이라는 서약 내용을 명시하여야 한다.

III. 레지옹보건청장이 신청서 접수증을 교부하였거나 신청서 접수 후 2개월 이내에 누락되었거나 불완전한 서류 목록을 수령통지서가 동봉된 등기우편을 통해 신청인에게 별도로 통지하지 아니한 경우 해당 신청서의구비서류가 완비된 것으로 본다.

IV. 신청서 접수 후 4개월 이내에 관할 레지 옹보건청장은 구비서류가 완비된 경우 신청서에 첨부된 서류를 검토하고 필요한 경우 제L1421-1조에 따른 직원이 현장조사를 마친 이후에 5년의 기간으로 예방접종센터 지정 여부를 통지한다.

V. 이전 문단에 따른 4개월의 기간이 만료될 때까지 레지옹보건청장의 답변이 없는 경우 해당 지정 신청은 거절된 것으로 본다.

제R3115-56조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

시설·기관·기구 또는 개업의는 최초 지정 기 간이 만료되기 적어도 2개월 전에 갱신신청 서를 레지옹보건청장에 발송한다. avant l'échéance de la désignation initiale.

1

Article R3115-57

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

I. — Les établissements, services, organismes ou praticiens désignés pour réaliser la vaccination antiamarile remettent à l'agence régionale de santé un rapport annuel d'activité dressé sur la base d'un rapport type fixé par arrêté du ministre chargé de la santé.

II. – Le défaut de production de ce rapport peut entraîner le retrait de leur désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé.

Article R3115-58

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Les établissements, services, organismes ou praticiens, désignés pour réaliser la vaccination antiamarile, portent à la connaissance du directeur général de l'agence régionale de santé territorialement compétente toute modification des conditions techniques mentionnées aux articles R. 3115-64 ou R. 3115-65 intervenant après leur désignation.

Article R3115-59

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier

제R3115-57조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

I. 황열병 예방접종센터로 지정된 시설·기관· 기구 또는 개업의는 보건 관련 주무부처 장 관의 부령에서 수립한 표준 보고서에 근거하 여 작성한 연례 활동보고서를 레지옹보건청 에 제출한다.

II. 이러한 보고서를 작성하지 아니한 경우 레지옹보건청장은 해당 지정을 취소할 수 있 다.

제R3115-58조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

황열병 예방접종센터로 지정된 시설·기관· 기구 또는 개업의는 그 지정 이후에 제 R3115-64조 또는 제R3115-65조에 따른 기술조건이 변경된 경우에는 해당 변경사항 을 레지옹보건청장에게 알린다.

제R3115-59조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조

2013 - art. 1

I. — Lorsqu'il a été constaté de manière contradictoire que les conditions de fonctionnement d'un centre ne répondent plus aux conditions techniques fixées à la sous—section 2 de la présente section, le directeur général de l'agence régionale de santé met en demeure le centre de s'y conformer dans le délai qu'il fixe.

1

II. - Si la mise en demeure n'est pas suivie d'effet dans le délai imparti, la désignation est retirée par arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé.

III. – En cas d'urgence, la désignation peut être suspendue sans délai.

Article R3115-60

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Le directeur général de l'agence régionale de santé transmet annuellement au ministre chargé de la santé la liste actualisée des établissements, services, organismes ou praticiens, désignés pour réaliser la vaccination antiamarile.

Article R3115-61

Modifié par Décret n°2019-406 du 2 mai 2019 - art. 3

Sans préjudice des dispositions de l'article R. 6147-132, les centres de vaccination des armées répondant aux conditions

에 따라 신설

I. 예방접종센터의 운영조건이 제4절의2에서 정한 기술조건을 더 이상 충족하지 못한다는 사실을 확인한 경우 레지옹보건청장은 상당 한 기간을 정하여 이를 시정하도록 해당 예 방접종센터에 최고한다.

II. 기한 내에 최고장에 명시된 사항이 개선 되지 아니한 경우 레지옹보건청장령으로 예 방접종센터 지정을 취소한다.

III. 비상사태가 발생한 경우 예방접종센터의 지정을 즉시 중단할 수 있다.

제R3115-60조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

레지옹보건청장은 황열병 예방접종센터로 지정된 시설·기관·기구 또는 개업의의 최신 명부를 매년 보건 관련 주무부처 장관에게 전달한다.

제R3115-61조

2019년 5월 2일 명령 제2019-406호 제3조 에 따라 개정

제R6147-132조의 규정에도 불구하고, 제4 절의2에서 정한 기술조건을 충족하는 군예

techniques fixées à la sous-section 2 de la présente section sont désignés par le ministre de la défense.

Article R3115-62

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Le certificat de contre-indication médicale à la vaccination antiamarile peut être délivré par un centre de vaccination désigné conformément à l'article R. 3115-55 ou par le médecin traitant.

Article R3115-63

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

L'entrée sur les parties du territoire français où la vaccination antiamarile est obligatoire est subordonnée à la présentation d'un certificat de vaccination ou d'un certificat de contre—indication médicale à cette vaccination.

Sous-section 2 : Conditions techniques de désignation

Article R3115-64

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Pour être désignés comme centre de vaccination antiamarile les établissements, services ou organismes doivent :

방접종센터는 국방부장관이 지정한다.

제R3115-62조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

황열병 예방접종 면제증명서는 제R3115-55 조에 따라 지정된 예방접종센터 또는 주치의 가 발급할 수 있다.

제R3115-63조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

황열병 예방접종이 의무인 프랑스 영토 내일부 지역에 입국하는 경우 해당 예방접종에 대한 예방접종증명서 또는 예방접종 면제증명서를 제시하여야 한다.

제4절의2 예방접종센터 지정 시에 요 구되는 기술조건

제R3115-64조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

황열병 예방접종센터로 지정되려면 해당 시설·기관·기구는 다음 각 호의 사항을 충족하여야 한다.

1° Maintenir ou constituer une équipe de professionnels dont la composition et l'effectif sont adaptés aux besoins locaux et à l'activité du centre. Le médecin responsable de l'équipe est titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation universitaire soit en médecine tropicale, soit en médecine des voyages. Un médecin justifiant d'une expérience professionnelle équivalente à au moins trois ans dans un centre de vaccination antiamarile peut également exercer cette fonction. Dans les zones où la vaccination antiamarile est obligatoire pour les résidents, le suivi d'une formation spécifique sur la vaccination antiamarile dispense de ces exigences;

2° Ouvrir le centre au moins une demijournée par semaine ;

3° Assurer la présence d'un médecin sur les lieux aux heures d'ouverture du centre ;

4° Garantir la disponibilité de locaux adaptés à l'activité du centre ;

5° Garantir la disponibilité d'équipement et de matériel nécessaires aux vaccinations;

6° Garantir le respect de la chaîne du froid, assurée en particulier par un réfrigérateur médical doté d'un système de contrôle de la température interne;

7° Assurer la mise à disposition de vaccins à usage réservé imposés ou conseillés pour certains voyages;

1° 지역 수요와 예방접종센터 운영에 적합한 조직과 정원을 갖춘 전문팀의 유지 또는 구성. 전문팀의 담당 의사는 열대의학 또는 여행의학 부문에서 대학 교육과정을 이수한학위 소지자이어야 한다. 황열병 예방접종센터에서 3년 이상 전문경력을 쌓았음을 입증한 의사 역시 이러한 업무를 수행할 수 있다. 황열병 예방접종이 의무인 지역에서 황열병 예방접종 관련 특정 교육과정을 이수한경우에는 이러한 요구사항이 면제된다.

2° 일주일에 적어도 반일 동안 예방접종센 터의 운영

2° 운영시간 중 센터 내에 의사 1명 필수 근무

4° 예방접종센터로 운영하기에 적합한 건물 의 가용성 확보

5° 예방접종에 필요한 장비·용품의 가용성 확보

6° 내부온도 제어시스템을 갖춘 의료용 냉 장고를 사용한 저온유통체계의 준수 보장

7° 특정 지역에서의 여행과 관련하여 부과 또는 권고되는 특정 백신의 제공 보장

8° Garantir la disponibilité du matériel et des médicaments nécessaires au traitement des éventuelles réactions indésirables graves;

9° Garantir le respect de la réglementation en matière d'élimination des déchets d'activité de soins à risque infectieux;

10° Garantir la mise à disposition d'informations et de conseils portant notamment sur la prévention des maladies transmissibles au cours des voyages et la proposition d'un entretien individuel. Ces informations et conseils doivent être conformes aux recommandations validées par le Haut Conseil de la santé publique concernant notamment le calendrier vaccinal et les recommandations sanitaires pour les voyageurs;

11° Assurer la délivrance de certificats de vaccination antiamarile conformes au règlement sanitaire international et comportant la date, le numéro de lot du vaccin, le cachet officiel du centre habilité et la signature du vaccinateur;

12° Déclarer au centre régional de pharmacovigilance les effets indésirables susceptibles d'être dus aux vaccins, dans les conditions prévues par la section 13 du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la cinquième partie.

Article R3115-65

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier

8° 발현될 수 있는 심각한 부작용 치료에 필요한 의약품·의료용품의 가용성 확보

9° 감염 위험이 있는 의료용 폐기물 처리에 관한 규정의 준수 보장

10° 여행 중의 감염병 예방 등에 관한 정보와 조언의 제공 보장 및 개별 상담의 제안보장. 이러한 정보 및 조언의 제공은 특히예방접종 일정표 및 여행자를 위한 보건 권고사항과 관련하여 공중보건고등심의회가 검증한 권고에 따라 이루어져야 한다.

11° 국제보건규약에 따라 황열병 예방접종 증명서의 발급 보장. 이 증명서에는 백신의 제조일, 로트번호, 승인된 예방접종센터의 직인 및 예방접종 담당자의 서명이 포함된 다.

12° 제5부제I권제II편제I장제13절에서 정한 조건에 따라 백신으로 인하여 발생할 수 있 는 부작용을 레지옹약물부작용감시센터에 신 고

제R3115-65조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조

2013 - art. 1

Pour être désignés pour réaliser la vaccination antiamarile les praticiens doivent :

- 1° Etre titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation universitaire soit en médecine tropicale, soit en médecine des voyages ou justifier d'une expérience professionnelle dans un centre de vaccination antiamarile ou avoir suivi une formation spécifique sur la vaccination antiamarile;
- 2° Conclure une convention avec un centre désigné pour réaliser la vaccination antiamarile, en vue de l'approvisionnement en vaccins antiamariles. Cette convention en précise les modalités;
- 3° Disposer de l'équipement et du matériel nécessaires aux vaccinations ;
- 4° Disposer de l'équipement et du matériel permettant le respect de la chaîne du froid, assurée en particulier par un réfrigérateur médical doté d'un système de contrôle de la température interne;
- 5° Disposer du matériel et des médicaments nécessaires au traitement des éventuelles réactions indésirables graves;
- 6° Respecter la réglementation en matière d'élimination des déchets d'activité de soins à risque infectieux;

에 따라 신설

황열병 예방접종 담당자로 지정되려면 개업 의는 다음 각 호의 조건을 충족하여야 한다.

1° 열대의학 또는 여행의학 부문에서 대학 교육과정을 이수한 학위 소지 또는 황열병 예방접종센터에서 전문 경력 축적 또는 황열병 예방접종 관련 특정 교육과정의 이수

- 2° 황열병 백신 공급을 위하여 황열병 예방 접종 담당자로 지정된 예방접종센터와의 협 약 체결. 이러한 협약서에는 백신 공급 방법 을 명시한다.
- 3° 예방접종에 필요한 장비·용품의 가용성
- 4° 내부온도 제어시스템을 갖춘 의료용 냉 장고를 사용하여 저온유통체계를 준수할 수 있는 장비·용품의 가용성
- 5° 발현될 수 있는 심각한 부작용 치료에 필요한 의약품·의료용품의 가용성
- 6° 감염 위험이 있는 의료용 폐기물 처리에 관한 규정의 준수

7° S'engager à effectuer un entretien individuel d'information et de conseil du patient;

8° S'engager à délivrer des certificats de vaccination antiamarile conformes au règlement sanitaire international et comportant la date, le numéro de lot du vaccin, leur cachet officiel et leur signature;

9° S'engager à tenir à jour un registre assurant la traçabilité des vaccinations pratiquées;

10° S'engager à déclarer au centre régional de pharmacovigilance les effets indésirables susceptibles d'être dus aux vaccins, dans les conditions prévues par la section 13 du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la cinquième partie du code de la santé publique.

Section 5: Information des voyageurs

Article R3115-66

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

I. — Dans le cas d'un voyage international, les exploitants de moyens de transports et les agents de voyages ou autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours indiquent à leurs clients les moyens de s'informer sur les risques sanitaires connus de leur destination ainsi que, le cas échéant, sur les mesures de protection

7° 환자에 대한 정보 및 조언 제공을 위한 개별 상담 보장

8° 국제보건규약에 따른 황열병 예방접종증 명서의 발급 보장. 이 증명서에는 백신의 제 조일, 로트번호, 예방접종센터의 직인 및 예 방접종 담당자의 서명이 포함된다.

9° 실시된 예방접종 추적조사를 위한 등록 부의 갱신 보장

10° 「공중보건법전」 제5부제I권제II편제I 장제13절에서 정한 조건에 따라 백신으로 인하여 발생할 수 있는 부작용의 레지옹약물 부작용감시센터에 대한 신고 보장

제5절 여객에 대한 정보 제공

제R3115-66조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

I. 해외여행의 경우 운송수단 및 여행사 사업자 또는 여행·숙박 상품을 판매하는 사업자는 소비자에게 행선지에서 발생하는 것으로 알려진 보건위기 상황과 필요한 경우 권장 보호조치에 대한 정보를 얻는 방법을 알려준다.

recommandées.

Les conditions et modalités de diffusion de ces informations sont fixées par arrêté des ministres chargés de l'agriculture, des affaires étrangères, de la santé, du tourisme et des transports.

ſ

1

II. — En cas de risque pour la santé publique et sur demande du préfet, les exploitants de moyens de transports et d'infrastructures de transport diffusent, par tout moyen, à chaque passager en provenance ou à destination de zones définies par le préfet, les informations relatives aux précautions d'hygiène à respecter ou à la conduite à tenir en présence de cas suspects afin d'éviter la propagation internationale d'une maladie. Cette mesure peut être restreinte à certains points d'entrée du territoire.

Les conditions et modalités de diffusion de ces informations sont fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et des transports.

Article R3115-67

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

I. – Les exploitants de moyens de transports aériens et de navires de croisière conservent les listes de leurs passagers et de leur emplacement s'il est connu dans des conditions de sécurité adaptées à leur contenu, de manière à les transmettre sans 이러한 정보를 전송하는 조건 및 방법은 농업·외무·보건·관광·교통 관련 주무부처 장관들의 공동부령으로 정한다.

II. 공중보건위기 상황 발생 시에 레지옹 지사의 요청이 있으면, 운송수단 및 운송기반시설 사업자는 국제적으로 질병이 확산하는 것을 막기 위하여 의심사례 발생 시에 준수 또는 이행하여야 할 위생수칙과 관련된 정보를 모든 수단을 동원하여 레지옹 지사가 지정한 지역을 오고 가는 모든 여객에게 전송한다. 이러한 조치는 영토의 특정 입국 지점으로 제한될 수 있다.

이러한 정보를 전송하는 조건 및 방법은 보건·교통 관련 주무부처 장관들의 공동부령으로 정한다.

제R3115-67조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

I. 항공기 및 유람선 사업자는 사안별 합당한 보안조건에 따라 얻어진 승객 명단 및 좌석 정보를 레지옹보건청장이 요청 시에 즉시전달할 수 있도록 보관하여야 한다.

[]

délai au directeur général de l'agence régionale de santé à sa demande.

Ces exploitants mettent à disposition, à l'arrivée de chaque aéronef, un nombre suffisant de fiches de traçabilité. En cas de risque pour la santé publique, ils s'assurent que les passagers les remplissent avant le débarquement.

II. - En cas de risque pour la santé publique et sur demande des autorités sanitaires, le préfet organise la distribution et le recueil des fiches de traçabilité aux voyageurs. Il peut demander aux compagnies de transports d'assurer la distribution et le recueil de ces fiches et de vérifier qu'elles sont remplies avant le débarquement; les compagnies les transmettent au gestionnaire du point d'entrée. Les fiches de traçabilité sont archivées, pendant une durée précisée par le préfet, par le gestionnaire du point d'entrée concerné dans des conditions de sécurité notamment incendie adaptées à leur contenu.

III. – Les modalités de conservation des listes de passagers, de leur transmission au directeur général de l'agence régionale de santé, de distribution et de recueil des fiches de traçabilité sont fixées par arrêté des ministres de la santé et des transports.

Section 6: Transmission d'informations sur les événements

해당 사업자는 각 항공기 착륙 시에 충분한 양의 여행이력기록지를 제공한다. 공중보건 위기 상황 발생 시에 사업자는 착륙 전에 승 객들이 여행이력기록지를 작성하도록 한다.

II. 공중보건위기 상황 발생 시에 보건당국의 요청이 있으면, 레지옹 지사는 승객에 대한 여행이력기록지의 배부 및 수집 방법을수립한다. 레지옹 지사는 항공사가 여행이력기록지를 배부 및 수집하고 착륙 전에 작성완료를 확인하도록 요청할 수 있다. 항공사는 수집한 여행이력기록지를 입국 지점 관리자에게 제출한다. 입국 지점 관리자는 레지옹 지사가 정한 기간 동안 화재에 안전한 적절한 장소에 여행이력기록지를 보관한다.

III. 승객 명단을 보관하는 방법 및 이를 레지옹보건청장에게 전달하는 방법과 여행이력기록지를 배부 및 수집하는 방법은 보건·교통 관련 주무부처 장관들의 부령으로 정한다.

제6절 보건사건 관련 정보의 국가연락 사무소 전달

sanitaires au point focal national

1

Article R3115-68

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

L'agence régionale de santé transmet, sans délai, au point focal national placé auprès du ministre chargé de la santé les signalements d'événements sanitaires graves, inattendus ou inhabituels qui répondent à l'un des critères suivants:

- 1° Un événement pour lequel le nombre de cas ou de décès est élevé pour le lieu, la période et la population considérée;
- 2° Un événement pouvant avoir d'importantes répercussions sur la santé publique;
- 3° Un événement causé par un agent, une source, un vecteur ou une voie de transmission inconnus ou inhabituels;
- 4° Un événement pour lequel l'évolution des cas est plus grave que prévu ou s'accompagne de symptômes inhabituels;
- 5° Un événement dont la survenue est inhabituelle pour la zone, la saison ou la population;
- 6° Un événement causé par une maladie ou un agent qui ont déjà été éliminés ou éradiqués dans la zone géographique concernée ou qui n'ont pas été signalés

제R3115-68조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

레지옹보건청은 다음 각 호의 기준 중 어느 하나에 해당하는 중대하고 예상치 못한 이례 적인 보건사건과 관련된 보고 내용을 보건 관련 주무부처 장관 소속의 국가연락사무소 에 즉시 전달한다.

- 1° 장소면, 기간면, 인구면에서 확진사례나 사망사례가 다수인 사건
- 2° 공중보건에 중대한 영향을 미칠 수 있는 사건
- 3° 알려지지 않았거나 특이한 병원체, 감염 원, 매개체 또는 감염경로로 인하여 발생한 사건
- 4° 사례의 진전 상황이 예상보다 심각하거 나 특이한 증상을 동반하는 사건
- 5° 지역면, 계절면, 인구면에서 그 발생이 돌발적인 사건
- 6° 해당 지역에서 이미 제거 또는 퇴치된 적이 있거나 이전에 보고되지 아니한 질병 또는 병원체로 인하여 발생한 사건

précédemment.

Article R3115-69

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

ſ

Les exploitants de moyens de transports et les personnes intervenant sur un point d'entrée et figurant sur la liste mentionnée à l'article R. 3115-8 sont tenus de signaler à l'agence régionale de santé, par l'intermédiaire du coordonnateur du point d'entrée désigné à l'article R. 3115-8, tout événement susceptible de favoriser la propagation internationale de maladies.

Article R3115-70

Créé par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 1

Le point focal national assure la transmission des informations nécessaires à l'Organisation mondiale de la santé.

Chapitre VI: Dispositions pénales

Section 1: Vaccinations.

Article R3116-1

Modifié par Décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 - art. 6

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait d'exercer une activité professionnelle :

1° Exposant à des risques de contamination

제R3115-69조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

운송수단 사업자와 입국 지점에서 근무하는 제R3115-8조에 따른 명부상의 사람은 국제적 질병 확산을 촉발할 수 있는 모든 사건을 제R3115-8조에서 지정한 입국 지점 조정관을 통하여 레지옹보건청에 보고하여야 한다.

제R3115-70조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제1조 에 따라 신설

국가연락사무소는 세계보건기구에 필요한 정 보를 전달하는 역할을 담당한다.

제VI장 벌칙규정 제1절 예방접종

제R3116-1조

2018년 1월 25일 명령 제2018-42호 제6조 에 따라 개정

직업활동 차원에서 다음 각 호에 해당하는 행위를 한 사람은 5급 위경죄에 해당하는 처벌을 받는다.

1° B형 간염, 디프테리아, 파상풍, 소아마비

dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, sans être immunisé contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite;

2° Dans un laboratoire d'analyses de biologie médicale sans être immunisé contre la fièvre typhoïde.

Article R3116-2

Modifié par Décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 - art. 6

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait pour un élève ou étudiant mentionné à l'article L. 3111-4 de ne pas être immunisé contre les maladies mentionnées au premier alinéa dudit article.

Article R3116-3

Modifié par Décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 - art. 6

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait pour le responsable d'un établissement ou organisme mentionné à l'article L. 3111-4 de ne pas assurer la prise en charge par l'établissement ou l'organisme des dépenses entraînées par les vaccinations prévues audit article.

Article R3116-4

Modifié par Décret n°2018-42 du 25

예방접종을 받지 아니하고 예방 또는 진료를 담당하는 공공이나 민간 시설 또는 기관에서 감염 위험에 노출된 채 업무를 수행한 행위

2° 장티푸스 예방접종을 받지 아니하고 진 단검사분석실험실에서 업무를 수행한 행위

제R3116-2조

2018년 1월 25일 명령 제2018-42호 제6조 에 따라 개정

이전 조 제1문단에 따른 질병에 대한 예방 접종을 받지 아니한 제L3111-4조에 따른 대학 또는 전문학교 학생은 5급 위경죄에 해당하는 처벌을 받는다.

제R3116-3조

2018년 1월 25일 명령 제2018-42호 제6조 에 따라 개정

제L3111-4조에 따른 시설 또는 기관의 책임자가 이전 조에 규정된 예방접종 비용과관련하여 시설 또는 기관에 할당된 부분을지급하지 아니한 경우 5급 위경죄에 해당하는 처벌을 받는다.

제R3116-4조

2018년 1월 25일 명령 제2018-42호 제6조

janvier 2018 - art. 6

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de ne pas respecter les mesures propres à empêcher la propagation d'une épidémie prises en application de l'article L. 3114-4.

Article R3116-5

Modifié par Décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 - art. 6

La récidive des contraventions prévues aux articles R. 3116-1 à R. 3116-4 est réprimée conformément à l'article 132-11 du code pénal.

Section 2: Autres mesures de lutte

Sous—section 1: Désinfection.

Article R3116-9

Le fait de ne pas procéder aux opérations de désinfection obligatoire prescrites par l'article L. 3114-1 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe.

Article R3116-10

Le fait pour les opérations de désinfection à caractère obligatoire prescrites par l'article L. 3114-1 d'employer un procédé, produit ou appareil non agréé ou de mettre en service un appareil sans procès-verbal de conformité est puni de l'amende prévue

에 따라 개정

제L3114-4조에 따라 내려진 감염병 확산을 억제하는 조치를 준수하지 아니한 사람은 5 급 위경죄에 해당하는 처벌을 받는다.

제R3116-5조

2018년 1월 25일 명령 제2018-42호 제6조 에 따라 개정

제R3116-1조부터 제R3116-4조에 정한 위 경죄 재범자의 경우 「형법전」 제132-11 조에 따른 처벌을 받는다.

제2절 그 밖의 예방조치 제2절의1 소독

제R3116-9조

제L3114-1조에 따라 규정된 의무소독 작업을 이행하지 아니한 사람은 5급 위경죄에 해당하는 벌금을 부과한다.

제R3116-10조

승인되지 아니한 방법, 제품 또는 장치를 사용하거나 관련 보고서의 작성 없이 장치를 조작하여 제L3114-1조에 따라 규정된 의무성격의 소독작업을 수행한 사람은 5급 위경죄에 해당하는 벌금을 부과한다.

ſ

1

pour les contraventions de la 5e classe.

Article R3116-11

La récidive des contraventions prévues aux articles R. 3116-9 et R. 3116-10 est réprimée conformément à l'article 132-11 du code pénal.

Sous-section 2 : Dératisation et désinsectisation des locaux.

Article R3116-12

Le fait d'employer des gaz toxiques prohibés dans la destruction des insectes ou des rats dans des locaux à usage d'habitation ou autre, ou dans la désinfection desdits locaux, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe.

La récidive de la contravention prévue au présent article est réprimée conformément à l'article 132-11 du code pénal.

Section 3: Lutte contre la propagation internationale des maladies

Article R3116-16

Modifié par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 2

Le fait de ne pas respecter les obligations prévues aux articles R. 3115-66, premier et troisième alinéa, et R. 3115-67 premier

제R3116-11조

제R3116-9조 및 제R3116-10조에 정한 위 경죄 재범자의 경우 「형법전」 제132-11 조에 따른 처벌을 받는다.

제2절의2 건물에 대한 방서 및 방충

제R3116-12조

주거용 또는 그 밖의 용도의 건물에서 곤충이나 쥐를 박멸하거나 소독을 할 목적으로 금지된 독성 가스를 사용한 사람은 5급 위경죄에 해당하는 벌금을 부과한다.

이 조에서 정한 위경죄 재범자의 경우 「형법전」 제132-11조에 따른 처벌을 받는다.

제3절 질병의 국제적 확산 방지

제R3116-16조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제2조 에 따라 개정

제R3115-66조제1문단과 제3문단 및 제 R3115-67조제1문단과 제2문단에서 정한 의무를 준수하지 아니한 사람은 5급 위경죄

et deuxième alinéa, est puni de la peine d'amende prévue pour la contravention de cinquième classe.

Article R3116-17

Modifié par Décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 - art. 2

La récidive des contraventions prévues à l'article R. 3116-16 est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15 du code pénal.

Titre II: Infection par le virus de l'immunodéficience humaine et infections sexuellement transmissibles

Chapitre Ier: Dispositions générales

Section 1 : Conseil national du syndrome immunodéficitaire acquis et des hépatites virales chroniques.

Article D3121-1

Modifié par DÉCRET n°2015-210 du 24 février 2015 - art. 1

Le Conseil national du syndrome immunodéficitaire acquis (sida) et des hépatites virales chroniques a pour mission de donner son avis sur l'ensemble des problèmes posés à la société par ces maladies et de faire au Gouvernement toute proposition utile. Dans le cadre de ses avis,

에 해당하는 벌금을 부과한다.

제R3116-17조

2013년 1월 9일 명령 제2013-30호 제2조 에 따라 개정

제R3116-16조에서 정한 위경죄 재범자의 경우 「형법전」 제132-11조 및 제132-15 조에 따른 처벌을 받는다

제II편 인간면역결핍바이러스 감염 및 성매개 감염병

제I장 일반규정

제1절 후천성면역결핍증 및 만성바이 러스성간염 국가위원회

제D3121-1조

2015년 2월 24일 명령 제2015-210호 제1 조에 따라 개정

후천성면역결핍증(에이즈) 및 만성바이러스 성간염 국가위원회는 이러한 질병으로 인한 사회적 문제에 대한 의견을 제시하고 정부에 모든 유용한 제안을 하는 것을 목적으로 한 다. 이 위원회는 의견 제시 차원에서 인간면 역결핍바이러스 감염 또는 바이러스성 B형· C형 간염처럼 일반에 영향을 미치는 성매개 []

il peut s'intéresser aux questions de société liées aux infections sexuellement transmissibles qui touchent les mêmes publics que l'infection à VIH ou les hépatites virales B et C.

Il est consulté sur les programmes et plans nationaux de santé et les programmes d'information, de prévention et d'éducation pour la santé, établis par le Gouvernement, et les organismes publics.

Le conseil rend public ses avis. Il élabore tous les deux ans un rapport d'activité qu'il rend public.

Article D3121-2

Modifié par Décret n°2005-1608 du 19 décembre 2005 - art. 5 JORF 22 décembre 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

Le conseil peut être saisi par le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat ou par un membre du Gouvernement.

Il peut également se saisir de toute question relevant de sa mission.

Article D3121-3

Modifié par DÉCRET n°2015-210 du 24 février 2015 - art. 1

Le président du conseil est nommé par décret du Président de la République pour une durée de cinq ans renouvelable une fois.

Article D3121-4

감염병과 관련된 사회적 문제에 개입할 수 있다.

위원회는 정부와 공공기관이 수립한 국가 보 건 프로그램·계획과 보건 관련 정보·예방·교 육 프로그램에 대한 의견을 제시한다.

위원회는 그 의견을 일반에 공개하며 이를 위하여 2년마다 활동보고서를 작성한다.

제D3121-2조

2005년 12월 19일 명령 제2005-1608호 제5조에 따라 개정(2005년 12월 22일 프랑 스관보에 게재, 2006년 1월 1일 시행)

위원회는 하원 및 상원 의장 또는 국무위원 으로부터 의견 제시 요청을 받을 수 있다.

위원회는 그 임무 범위에 속하는 모든 문제에 대하여 의견을 제시할 수 있다.

제D3121-3조

2015년 2월 24일 명령 제2015-210호 제1 조에 따라 개정

위원회 위원장은 5년의 임기로 대통령령에 따라 임명되며 1회 연임할 수 있다.

제D3121-4조

Modifié par DÉCRET n°2015-210 du 24 février 2015 - art. 1

Le conseil comprend, outre son président, vingt-cinq personnes :

- 1° Cinq personnes représentant les principales familles philosophiques et spirituelles, désignées par le Président de la République;
- 2° Un membre de l'Assemblée nationale et un membre du Sénat désignés par les présidents de ces assemblées;
- 3° Douze personnalités qualifiées, désignées par décret du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de la santé, selon les modalités suivantes :
- a) Quatre personnalités qualifiées choisies en raison de leurs aptitudes à appréhender les conséquences sociales des maladies concernées;
- b) Quatre personnalités qualifiées choisies en raison de leur expérience associative dans le domaine de la lutte contre les maladies concernées;
- c) Quatre personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence dans le champ des soins, de l'épidémiologie et de la recherche sur les maladies concernées;
- 4° Six personnalités désignées selon les modalités suivantes :
- a) Une personnalité désignée par le

2015년 2월 24일 명령 제2015-210호 제1 조에 따라 개정

위원회는 위원장 이외에 다음 각 호와 같이 총 25명으로 구성한다.

1° 대통령이 임명한 사람으로서 주요 국정 철학과 이념을 함께하는 5명

2° 하원 및 상원 의장이 각각 임명한 하원 의원 1명과 상원의원 1명

3° 다음 각 목의 방법에 따라서 보건 관련 주무부처 장관의 추천에 따라 총리령으로 임 명한 12명의 전문위원

- a) 해당 질병이 미칠 사회적 파급력에 대한 이해도가 높아 적임자로 선정된 4명의 전문 위원
- b) 해당 질병 퇴치 분야의 협회활동 경력을 인정받아 선정된 4명의 전문위원
- c) 해당 질병에 대한 치료, 역학조사 및 연구 분야에서 능력을 인정받아 선정된 4명의 전문위원
- 4° 다음 각 목의 방법에 따라 임명한 6명
- a) 경제사회환경위원회 위원장이 임명한 1

président du Conseil économique, social et

environnemental;

ſ

1

- b) Un membre du Comité consultatif
 national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé désigné par son président;
- c) Une personnalité désignée par le président de l'Union nationale des associations familiales;
- d) Une personnalité désignée par le Défenseur des droits ;
- e) Une personnalité désignée par le président du Conseil national de l'ordre des médecins;
- f) Une personnalité désignée par le président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Article D3121-5

Modifié par Décret n°2005-1608 du 19 décembre 2005 - art. 5 JORF 22 décembre 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

La liste des membres du conseil, désignés dans les conditions prévues à l'article D. 3121-4, est fixée par décret du Premier ministre.

Article D3121-6

Modifié par Décret n°2005-1608 du 19 décembre 2005 - art. 5 JORF 22 décembre 2005 en vigueur le 1er janvier 2006 명

- b) 생명과학 및 보건 부문 국가윤리자문위 원회 위원장이 그 위원 중에서 임명한 1명 의 위원
- c) 전국가족협회연합 회장이 임명한 1명
- d) 시민권리보호관이 임명한 1명
- e) 전국의사회 회장이 임명한 1명
- f) 정보자유국가위원회 위원장이 임명한 1명

제D3121-5조

2005년 12월 19일 명령 제2005-1608호 제5조에 따라 개정(2005년 12월 22일 프랑 스관보에 게재, 2006년 1월 1일 시행)

제D3121-4조에 규정된 조건에 따라 임명된 위원회의 위원 명부는 총리령으로 정한다.

제D3121-6조

2005년 12월 19일 명령 제2005-1608호 제5조에 따라 개정(2005년 12월 22일 프랑 스관보에 게재, 2006년 1월 1일 시행) Des experts permanents, choisis parmi les personnalités spécialement qualifiées par leurs travaux sur les matières entrant dans la compétence du conseil, et nommés par arrêté du ministre chargé de la santé, sur proposition du président du conseil, peuvent également être désignés auprès du conseil pour assister celui—ci. Ils sont entendus en tant que de besoin.

ſ

1

Article D3121-7

Modifié par DÉCRET n°2015-210 du 24 février 2015 - art. 1

Le mandat de chacun des membres du conseil est de cinq ans. Il est renouvelable une fois.

Article D3121-8

Modifié par DÉCRET n°2015-210 du 24 février 2015 - art. 1

Les délibérations du conseil ne sont pas publiques. Le vote au scrutin secret est de droit sur décision du président ou sur demande d'un des membres présents.

Le conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

Article D3121-9

Modifié par DÉCRET n°2015-210 du 24 février 2015 - art. 1

Le conseil peut entendre toute personne qualifiée appelée par son président à fournir 위원회는 그 업무를 지원받기 위하여 위원회내에 상임전문위원을 둘 수 있다. 상임전문 위원은 위원회의 권한 범위에 속하는 안건에 관한 업적에 의하여 특별히 인정받은 위원들중에서 위원장의 제청을 받아 보건 관련 주무부처 장관의 부렁으로 임명된다. 위원회는 필요한 경우 상임전문위원의 의견을 들을 수 있다.

제D3121-7조

2015년 2월 24일 명령 제2015-210호 제1 조에 따라 개정

위원회 위원의 임기는 5년이며 1회 연임할 수 있다.

제D3121-8조

2015년 2월 24일 명령 제2015-210호 제1 조에 따라 개정

위원회의 심의는 비공개로 진행한다. 무기명 투표에 따른 표결은 위원장의 결정이나 출석 한 위원 중 1명의 제안에 따라 이루어진다.

위원회는 위원 과반수가 출석한 경우에만 의 결할 수 있다.

제D3121-9조

2015년 2월 24일 명령 제2015-210호 제1 조에 따라 개정

위원회는 의사일정에 등록된 안건과 관련된 의견 또는 전문지식을 제공받기 위하여 위원

un avis ou une expertise relatifs à tout point inscrit à l'ordre du jour. Ces auditions peuvent être rendues publiques sur décision du conseil.

Article D3121-10

Modifié par DÉCRET n°2015-210 du 24 février 2015 - art. 1

Les ministres et toutes autorités publiques facilitent la tâche du conseil.

Ils autorisent les agents placés sous leur autorité à répondre aux questions et aux convocations du président du conseil.

Article D3121-11

Modifié par DÉCRET n°2015-210 du 24 février 2015 - art. 1

Le conseil se dote d'un règlement intérieur qui définit les modalités de son fonctionnement.

Article D3121-12

Modifié par DÉCRET n°2015-210 du 24 février 2015 - art. 1

Il est adjoint au conseil un secrétariat général permanent.

Article D3121-13

Modifié par DÉCRET n°2015-210 du 24 février 2015 - art. 1

Les crédits nécessaires au fonctionnement

장이 출석을 요청한 전문위원의 의견을 들을 수 있다. 이러한 청문회는 위원회의 결정에 따라 일반에 공개할 수 있다.

제D3121-10조

2015년 2월 24일 명령 제2015-210호 제1 조에 따라 개정

장관들과 모든 공공기관은 위원회의 임무 수 행에 협조한다.

장관들과 모든 공공기관은 그 소속 직원이 위원회의 질의 및 출석요구에 응하도록 허용 한다.

제D3121-11조

2015년 2월 24일 명령 제2015-210호 제1 조에 따라 개정

위원회는 그 운영방법을 규정하는 내규를 마련한다.

제D3121-12조

2015년 2월 24일 명령 제2015-210호 제1 조에 따라 개정

위원회에 상설사무국을 설치한다.

제D3121-13조

2015년 2월 24일 명령 제2015-210호 제1 조에 따라 개정

위원회 운영에 필요한 예산은 보건부의 예산

: [

du conseil sont inscrits au budget du ministère de la santé.

Article D3121-15

Les fonctions de président et de membre du conseil sont gratuites. Leurs frais de déplacement ainsi que ceux des experts appelés en consultation sont remboursés dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Section 3 : Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic

Article D3121-21

Modifié par Décret n°2016-1645 du 1er décembre 2016 - art. 3

Peuvent être habilités, en application de l'article L. 3121-2, comme centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles:

1° Les établissements de santé;

2° Les services ou organismes relevant d'une collectivité territoriale et assurant une mission de prévention en matière de santé;

3° Les centres de santé mentionnés à l'article L. 6323-1;

항목에 기입된다.

제D3121-15조

위원회 위원장과 위원은 무보수로 직무를 수행한다. 이들이 지출한 교통비와 전문가 자문 비용은 현행 법령에 규정된 조건에 따라환급된다.

제3절 특정 감염병 무료진단검사상담 센터

제D3121-21조

2016년 12월 1일 명령 제2016-1645호 제 3조에 따라 개정

다음 각 호의 시설은 인간면역결핍바이러스 감염, 바이러스성 간염 및 성매개 감염병 부 문 무료진단검사상담센터로 제L3121-2조에 따른 자격이 주어질 수 있다.

1° 의료시설

2° 의료 부문의 예방 임무를 담당하는 지방 산하 기관 또는 기구

3° 제L6323-1조에 따른 보건소

- 4° Les associations régies par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association;
- 5° Les centres d'examen de santé gérés directement par les organismes de sécurité sociale ou conventionnés avec ces organismes;
- 6° Les services ou organismes relevant d'un établissement d'enseignement supérieur et gérant des services de médecine préventive;
- 7° Les groupements de coopération sanitaire définis à l'article L. 6133-1;
- 8° Les groupements de coopération sociale et médico-sociale mentionnés à l'article L. 312-7 du code de l'action sociale et des familles.

Article D3121-22

Modifié par DÉCRET n°2015-796 du 1er juillet 2015 - art. 1

- I. La demande d'habilitation comme centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic est adressée par le responsable de l'organisme gestionnaire au directeur général de l'agence régionale de santé de la région dans le ressort de laquelle se situe le centre, accompagnée d'un dossier dont le contenu est défini par arrêté du ministre chargé de la santé.
- II. Cette demande précise les modalités

- 4° 「협회 결성에 관한 1901년 7월 1일 법률」의 규정에 따르는 협회
- 5° 사회보장기관이 직접 관리하거나 이 기 관과 협약을 체결한 건강검진센터
- 6° 예방의학센터를 관리하는 고등교육기관 산하 의료 기관 또는 기구
- 7° 제L6133-1조에서 정의한 보건의료협력 연합
- 8°「사회복지가족법전」 제L312-7조에 따른 사회의료복지협력연합

제D3121-22조

2015년 7월 1일 명령 제2015-796호 제1조 에 따라 개정

- I. 특정 감염병 무료진단검사상담센터의 승 인신청서는 그 관리기관 책임자가 보건 관련 주무부처 장관의 부령에서 정하는 내용의 서 류를 첨부하여 이 무료진단검사상담센터가 위치한 지역 관할 레지옹보건청장에게 제출 한다.
- II. 이러한 승인신청서에는 제I항에 따른 부

d'organisation et de fonctionnement du centre, en particulier celles qui garantissent le respect d'un cahier des charges dont le contenu est défini par l'arrêté mentionné au I.

III. – Le dossier accompagnant la demande est réputé complet lorsque le directeur général de l'agence régionale de santé a délivré un avis de réception ou n'a pas fait connaître au responsable de l'organisme gestionnaire dans le délai de deux mois après sa réception, par lettre recommandée avec avis de réception, la liste des pièces manquantes ou incomplètes.

Article D3121-23

Modifié par DÉCRET n°2015-796 du 1er juillet 2015 - art. 1

L'habilitation est accordée pour trois ans par le directeur général de l'agence régionale de santé dans un délai de six mois à compter de la réception de la demande, au vu des pièces du dossier accompagnant la demande et, le cas échéant, des constats effectués lors d'une visite sur site par un agent mentionné à l'article L. 1421-1 du code de la santé publique, et en tenant compte de l'ensemble des éléments suivants:

1° La situation épidémiologique au regard des virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles, ainsi que les 령에서 정의하는 내용의 조건명세서 준수를 보장하는 방법을 비롯해 무료진단검사상담센 터의 조직 및 운영방법을 명시한다.

III. 레지옹보건청장이 신청서 접수증을 교부하였거나 신청서 접수 후 2개월 이내에 누락 또는 불완전한 서류 목록을 수령통지서가 동봉된 등기우편을 통해 관리기관 책임자에게 별도로 통지하지 아니한 경우 해당 신청서의 구비서류가 완비됨에 따라 신청 접수가 완료된 것으로 본다.

제D3121-23조

2015년 7월 1일 명령 제2015-796호 제1조 에 따라 개정

레지옹보건청장은 신청서에 첨부된 서류와 필요한 경우 「공중보건법전」 제L1421-1 조에 따른 직원이 현장조사 시에 작성한 조 서를 검토하고 다음 각 호의 사항을 고려하 여 신청서 접수 후 6개월 이내에 3년의 기 간으로 승인을 부여한다.

1° 인간면역결핍바이러스 감염, 바이러스성 간염 및 성매개 감염병과 관련된 역학적 상 황과 레지옹에서 평가한 이러한 감염병에 가 장 영향을 많이 받는 인구 집단의 보건 수요

besoins de santé des populations, notamment celles les plus concernées, appréciés au niveau régional;

2° L'adéquation de la demande d'habilitation avec les besoins identifiés au niveau régional, en prenant compte les autres offres existantes;

3° L'adéquation des dépenses prévisionnelles du centre avec les dispositions de l'article D. 174-18 du code de la sécurité sociale.

Article D3121-23-1

Créé par DÉCRET n°2015-796 du 1er juillet 2015 - art. 1

La demande de renouvellement de l'habilitation est adressée par le responsable de l'organisme gestionnaire au directeur général de l'agence régionale de santé au plus tard six mois avant l'échéance de l'habilitation en vigueur. Le renouvellement est accordé, pour une durée de cinq ans, par le directeur général de l'agence régionale de santé dans un délai de six mois à compter de la réception de la demande, selon les conditions définies à l'article D. 3121-23 et après évaluation de l'activité du centre et, le cas échéant, après une visite sur site par un agent mentionné à l'article L. 1421-1.

Article R3121-23-2

Créé par Décret n°2015-1621 du 9

2° 기존에 제공된 다른 의료서비스에 비추어 볼 때 레지옹에서 식별된 수요 대비 승인 신청의 적절성

3° 「사회보장법전」 제D174-18조의 규정에 따른 특정 감염병 무료진단검사상담센터의 예상 지출액의 적절성

제D3121-23-1조

2015년 7월 1일 명령 제2015-796호 제1조 에 따라 신설

관리기관 책임자는 현재의 승인기간이 만료되기 최소 6개월 전에 승인 갱신신청서를 레지옹보건청장에게 제출한다. 레지옹보건청장은 특정 감염병 무료진단검사상담센터의활동을 평가하고 필요한 경우 제L1421-1조에 따른 직원이 현장조사를 마친 이후에 제D3121-23조에 규정된 조건에 따라 신청서접수일부터 6개월 이내에 5년의 승인 갱신기간을 부여한다.

제R3121-23-2조

2015년 12월 9일 명령 제2015-1621호 제

décembre 2015 - art. 1

L'absence de réponse du directeur général de l'agence régionale de santé au terme du délai de six mois à compter de la réception des demandes d'habilitation et de renouvellement mentionnées aux articles D. 3121-23 et D. 3121-23-1 vaut acceptation de ces demandes.

ſ

1

Article D3121-24

Modifié par DÉCRET n°2015-796 du 1er juillet 2015 - art. 1

L'agence régionale de santé est chargée de la programmation stratégique, de la coordination, du suivi et de l'analyse des activités des centres habilités. L'agence peut confier la mise en œuvre opérationnelle des missions de coordination, de suivi et d'analyse des activités à un centre habilité mentionné à l'article D. 3121-21, à un comité de coordination de la lutte contre l'infection aux virus de l'immunodéficience humaine, ou à un autre organisme compétent.

Article D3121-25

Modifié par Décret n°2016-523 du 27 avril 2016 - art. 4

I.—Le centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic porte à la connaissance du directeur général de l'agence régionale de santé toute modification de ses modalités d'organisation

1조에 따라 신설

제D3121-23조 및 제D3121-23-1조에 따른 승인 및 갱신 신청서 접수일부터 6개월의 기한이 만료될 때까지 레지옹보건청장의답변이 없는 경우 이 신청은 받아들여진 것으로 본다.

제D3121-24조

2015년 7월 1일 명령 제2015-796호 제1조 에 따라 개정

레지옹보건청은 승인된 특정 감염병 무료진 단검사상담센터 활동에 대한 전략적 프로그 램 수립, 조정, 모니터링 및 분석을 담당한 다. 레지옹보건청은 제D3121-21조에 따라 자격이 부여된 센터, 인간면역결핍바이러스 감염 퇴치활동 조정위원회 또는 그에 준하는 권한있는 기관에 위 조정, 모니터링 및 분석 임무의 실질적인 수행을 위탁할 수 있다.

제D3121-25조

2016년 4월 27일 명령 제2016-523호 제4 조에 따라 개정

I. 특정 감염병 무료진단검사상담센터는 승인 이후에 진행된 조직 및 운영방법에 관한모든 변경을 레지옹보건청장에게 알려야 한다.

et de fonctionnement intervenant postérieurement à son habilitation.

II.—Le centre fournit, avant le 31 mars de chaque année, au directeur général de l'agence régionale de santé et à l'Agence nationale de santé publique un rapport d'activité et de performance portant sur l'année précédente et conforme à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé de la santé. Le cas échéant, l'agence régionale de santé transmet ce rapport à l'organisme auquel elle a confié les missions de suivi et d'analyse mentionnées à l'article D. 3121—24.

III.—Lorsqu'il a été constaté de manière contradictoire que les modalités de fonctionnement du centre ne permettent plus de répondre aux conditions fixées à l'article D. 3121-22, le directeur général de l'agence régionale de santé met en demeure son responsable de s'y conformer dans le délai qu'il fixe. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet dans le délai imparti, l'habilitation peut être retirée. Le défaut de production du rapport mentionné au II peut également entraîner le retrait d'habilitation par le directeur général de l'agence régionale de santé.

En cas d'urgence tenant à la sécurité des usagers, l'habilitation peut être suspendue sans délai.

Article D3121-26

II. 특정 감염병 무료진단검사상담센터는 보건 관련 주무부처 장관의 부령에서 정한 양식에 맞춰 작성한 전년도 활동 및 성과 보고서를 매년 3월 31일 이전에 레지옹보건청장과 공중보건청에 제출한다. 필요한 경우 레지옹보건청은 이 보고서를 제D3121-24조에 따른 모니터링 및 분석 임무를 위탁한 기관에 전달한다.

III. 특정 감영병 무료진단검사상담센터의 운영방법이 제D3121-22조에서 정한 조건을 더 이상 충족할 수 없다고 대심절차를 통하여 확인된 경우 레지옹보건청장은 상당한 기간을 정하여 그 기간 내에 이를 시정하도록해당 무료진단검사상담센터 책임자에게 최고장을 발송한다. 최고장 내용을 제시된 기간내에 이행하지 아니한 경우 승인이 취소될수 있다. 제II항에 따른 보고서를 작성하지아니한 경우에도 레지옹보건청장은 해당 승인을 취소할 수 있다.

특정 감염병 무료진단검사상담센터 이용자의 안전과 직결된 비상사태가 발생한 경우 승인 효력이 즉시 정지될 수 있다.

제D3121-26조

Modifié par DÉCRET n°2015-796 du 1er juillet 2015 - art. 1

Le directeur général de l'agence régionale de santé transmet annuellement au ministre chargé de la santé et au préfet de département la liste actualisée des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic habilités en application de la présente section.

Section 4 : Délivrance des seringues et aiguilles destinées aux injections parentérales.

Article D3121-27

Modifié par Décret n°2005-1608 du 19 décembre 2005 - art. 5 JORF 22 décembre 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

Les seringues et les aiguilles destinées aux injections parentérales sont délivrées dans les officines de pharmacie, les pharmacies à usage intérieur des établissements de santé et les établissements qui se consacrent exclusivement au commerce du matériel médico—chirurgical et dentaire ou qui disposent d'un département spécialisé à cet effet. Elles peuvent être délivrées à titre gratuit par toute association à but non lucratif menant une action de prévention du sida ou de réduction des risques chez les usagers de drogues répondant aux conditions définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

2015년 7월 1일 명령 제2015-796호 제1조 에 따라 개정

레지옹보건청장은 이 절에 따라 승인된 특정 감염병 무료진단검사상담센터의 최신 목록을 보건 관련 주무부처 장관과 데파르트망 지사 에게 매년 전달한다.

제4절 비경구 투여용 주사기 및 주삿 바늘의 제공

제D3121-27조

2005년 12월 19일 명령 제2005-1608호 제5조에 따라 개정(2005년 12월 22일 프랑 스관보에 게재, 2006년 1월 1일 시행)

비경구 투여용 주사기 및 주삿바늘은 일반약 국, 의료시설 구내약국 및 내외과용·치과용 의료용품의 판매를 목적으로 하거나 이를 위한 전문 부서가 있는 시설에서 제공한다. 비경구 투여용 주사기 및 주삿바늘은 보건 관련 주무부처 장관의 부령에서 정의하는 조건을 충족하고 후천성면역결핍증의 예방활동이나 약물중독자에 대한 약물폐해 감소 활동을 펼치는 모든 비영리단체에 무상으로 제공할수 있다.

Article D3121-28

Modifié par Décret n°2005-1608 du 19 décembre 2005 - art. 5 JORF 22 décembre 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

Les objets mentionnés à l'article D. 3121-27 ne peuvent être délivrés sans ordonnance d'un médecin, d'un chirurgiendentiste ou d'une sage-femme qu'à des personnes majeures.

Section 5 : Aide de l'Etat à la mise sur le marché des matériels destinés à la prévention de la contamination par les virus du sida et des hépatites.

Article D3121-29

Modifié par Décret n°2005-1608 du 19 décembre 2005 - art. 5 JORF 22 décembre 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

L'Etat peut accorder, en contrepartie d'une réduction du prix de vente de matériels destinés à la prévention des virus du sida et des hépatites, une aide destinée à développer la mise sur le marché desdits matériels.

Article D3121-30

Modifié par Décret n°2005-1608 du 19 décembre 2005 - art. 5 JORF 22 décembre 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

L'aide de l'Etat est versée aux responsables de la première mise sur le marché des

제D3121-28조

2005년 12월 19일 명령 제2005-1608호 제5조에 따라 개정(2005년 12월 22일 프랑 스관보에 게재, 2006년 1월 1일 시행)

제D3121-27조에 따른 의료용품은 성인인 경우에만 의사, 치과의사 또는 조산사의 처 방 없이 제공할 수 있다.

제5절 에이즈·간염 바이러스 감염 예 방을 위한 의료용품 시판 관련 국가보 조금

제D3121-29조

2005년 12월 19일 명령 제2005-1608호 제5조에 따라 개정(2005년 12월 22일 프랑 스관보에 게재, 2006년 1월 1일 시행)

국가는 에이즈·간염 바이러스 감염 예방을 위한 의료용품의 판매가격 인하 대가로 위 의료용품의 시판을 촉진하는 목적의 보조금 을 지급할 수 있다.

제D3121-30조

2005년 12월 19일 명령 제2005-1608호 제5조에 따라 개정(2005년 12월 22일 프랑 스관보에 게재, 2006년 1월 1일 시행)

국가보조금은 보건 관련 주무부처 장관이 수립한 조건명세서상의 의료용품을 이 조건명

matériels définis dans les cahiers des charges établis par le ministre chargé de la santé et sous les conditions qui y sont prévues.

Article D3121-31

Modifié par Décret n°2005-1608 du 19 décembre 2005 - art. 5 JORF 22 décembre 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

L'aide de l'Etat est calculée en fonction de la quantité de matériel vendue sur la base d'un montant unitaire, variable selon les matériels, fixé par arrêté des ministres chargés du budget et de la santé. Cette aide est versée sur présentation, par le responsable de la première mise sur le marché, d'un mémoire trimestriel et d'un récapitulatif des ventes.

Article D3121-32

Modifié par Décret n°2005-1608 du 19 décembre 2005 - art. 5 JORF 22 décembre 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

L'aide mentionnée à l'article D. 3121-29 n'est pas cumulable avec toute autre forme d'aide accordée par l'Etat aux responsables de la première mise sur le marché.

Section 6 : Politique de réduction des risques pour usagers de drogue.

Article D3121-33

Modifié par Décret n°2005-1608 du 19

세서에 규정된 조건에 따라 최초로 시판한 자에게 지급한다.

제D3121-31조

2005년 12월 19일 명령 제2005-1608호 제5조에 따라 개정(2005년 12월 22일 프랑 스관보에 게재, 2006년 1월 1일 시행)

국가보조금 액수는 예산·보건 관련 주무부처 장관들의 부령에서 정한 의료용품별 단가를 기준으로 의료용품의 판매수량에 따라 산정 한다. 이러한 보조금은 최초 시판자가 분기 별 보고서 및 판매명세서를 제출하여야 지급 된다.

제D3121-32조

2005년 12월 19일 명령 제2005-1608호 제5조에 따라 개정(2005년 12월 22일 프랑 스관보에 게재, 2006년 1월 1일 시행)

제D3121-29조에 따른 보조금은 국가가 최초 시판자에게 지급하는 다른 모든 형태의 보조금과 중복하여 지급할 수 없다.

제6절 약물중독자에 대한 폐해감소 정 책

제D3121-33조

2005년 12월 19일 명령 제2005-1608호

décembre 2005 - art. 5 JORF 22 décembre 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

Le référentiel national de réduction des risques en direction des usagers de drogue mentionné à l'article L. 3121-5 est reproduit à l'annexe 31-2 du présent code.

Article R3121-33-1

Modifié par Décret n°2005-1608 du 19 décembre 2005 - art. 5 JORF 22 décembre 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

Les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues assurent :

- 1° L'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues;
- 2° Le soutien aux usagers dans l'accès aux soins qui comprend :
- a) L'aide à l'hygiène et l'accès aux soins de première nécessité, proposés de préférence sur place;
- b) L'orientation vers le système de soins spécialisés ou de droit commun ;
- c) L'incitation au dépistage des infections transmissibles ;
- 3° Le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle;

제5조에 따라 개정(2005년 12월 22일 프랑 스관보에 게재, 2006년 1월 1일 시행)

제L3121-5조에 따른 약물중독자에 대한 폐해감소 접근법 관련 국가 참조표준은 이 법전의 부속서 31-2에 수록되어 있다.

제R3121-33-1조

2005년 12월 19일 명령 제2005-1608호 제5조에 따라 개정(2005년 12월 22일 프랑 스관보에 게재, 2006년 1월 1일 시행)

폐해감소 접근법으로 약물중독자를 치료하는 약물중독폐해감소지원센터는 다음 각 호의 사항을 담당한다.

- 1° 약물중독자를 위한 집단적·개별적 수용, 정보 제공 및 개별 상담
- 2° 다음 각 목의 사항을 포함하는 치료를 받을 수 있도록 약물중독자에 대한 지원
- a) 현장에서 우선적으로 제공되는 위생 지원 및 필수적인 1차진료 안내
- b) 특화된 치료체계 또는 관습법 체계에 따른 치료 방향의 결정
- c) 전염성 감염병에 대한 선별검사 장려
- 3° 권리와 주거의 취득 및 취업·재취업권의 부여를 위한 약물중독자의 지원

4° La mise à disposition de matériel de prévention des infections ;

5° L'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers.

Ils développent des actions de médiation sociale en vue de s'assurer une bonne intégration dans le quartier et de prévenir les nuisances liées à l'usage de drogues.

Article R3121-33-2

Modifié par Décret n°2005-1608 du 19 décembre 2005 - art. 5 JORF 22 décembre 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

Les centres participent au dispositif de veille en matière de drogues et de toxicomanie, à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers.

Article R3121-33-3

Modifié par Décret n°2008-87 du 24 janvier 2008 - art. 1

Les centres peuvent être gérés par des établissements de santé dès lors que ceuxci gèrent également un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie.

Article D3121-33-4

Créé par Décret n°2017-1003 du 10 mai 2017 - art. 1 4° 감염 예방을 위한 의료용품의 제공

5° 약물중독자의 연락망을 구축하기 위한 센터 밖 지역사회의 개입

약물중독폐해감소지원센터는약물중독자가 지역사회에 원만히 통합되도록 보장하고 약물 중독으로 인한 폐해를 막기 위하여 사회적 중재 활동을 수행한다.

제R3121-33-2조

2005년 12월 19일 명령 제2005-1608호 제5조에 따라 개정(2005년 12월 22일 프랑 스관보에 게재, 2006년 1월 1일 시행)

약물중독폐해감소지원센터는 약물 및 마약중 독에 관한 모니터링 시스템과 약물중독자의 생활양식 개선을 위한 연구, 예방 및 교육 에 참여한다.

제R3121-33-3조

2008년 1월 24일 명령 제2008-87호 제1조 에 따라 개정

의료시설이 중독관리통합지원센터를 운영하는 경우 이 의료시설은 약물중독폐해감소지 원센터도 관리할 수 있다.

제D3121-33-4조

2017년 5월 10일 명령 제2017-1003호 제 1조에 따라 신설 La détention, le contrôle, la gestion et la

ſ

1

délivrance des médicaments correspondant strictement à la mission de réduction des risques et des dommages en direction des usagers de drogue, dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé, sont assurés par les personnels salariés exerçant dans le centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues. Les personnels bénévoles du centre peuvent assurer la délivrance de ces médicaments.

Une formation préalable, dispensée par un organisme agréé, portant sur les indications, les contre-indications, la posologie et le mode d'administration, les mises en garde et les précautions d'emploi, ainsi que sur les effets indésirables des médicaments est exigée des personnels, salariés ou bénévoles, afin qu'ils assurent une information, un conseil et, le cas échéant, une formation personnalisés aux usagers de drogues sur les médicaments qui leur sont délivrés.

Article D3121-33-5

Créé par Décret n°2017-1003 du 10 mai 2017 - art. 1

Les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues concluent avec un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ou avec un pharmacien titulaire d'officine, une convention relative à

보건 관련 주무부처 장관의 부령으로 만든 명단상의 약물중독자에 대한 약물폐해를 감 소시키고 피해를 줄이는 임무에 엄격히 부합 하는 의약품의 보관·통제·관리·제공은 약물중 독폐해감소지원센터에 근무하는 직원이 담당 한다. 이 센터의 자원봉사자는 이러한 의약 품의 제공 업무를 담당할 수 있다.

약물중독폐해감소지원센터의 직원 또는 자원 봉사자가 약물중독자에게 의약품에 관한 정 보와 조언을 제공하고 필요한 경우 개별적인 교육을 진행할 수 있도록 이들 직원 또는 자 원봉사자는 임무에 착수하기에 앞서 의약품 의 지시사항·금기사항·용량·용법, 경고·사용 상 주의사항 및 부작용과 관련하여 인가받은 기관이 제공하는 사전교육을 받아야 한다.

제D3121-33-5조

2017년 5월 10일 명령 제2017-1003호 제 1조에 따라 신설

약물중독폐해감소지원센터는 제D3121-33-4조에 따른 명단상의 약물중독자에 대한 의 약품 공급과 관련하여 중독관리통합지원센터 또는 약국의 책임 약사와 협약을 체결한다.

[]

l'approvisionnement des médicaments figurant sur la liste mentionnée à l'article D. 3121-33-4.

Cette convention précise notamment les conditions dans lesquelles le pharmacien ou le médecin en charge de la détention, de la gestion et de la dispensation des médicaments dans le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ou le pharmacien d'officine avec qui la convention est passée, apporte son concours à la bonne gestion, notamment en ce qui concerne le retrait ou le rappel de lots, la traçabilité des lots de médicaments livrés et la surveillance des dates de péremption, au bon usage des médicaments destinés aux usagers de drogues, ainsi qu'au signalement au centre régional de pharmacovigilance des éventuels effets indésirables suspectés d'être dus à un médicament.

La convention est adressée par le centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues au directeur général de l'agence régionale de santé.

Article D3121-33-6

Créé par Décret n°2017-1003 du 10 mai 2017 - art. 1

Les médicaments sont détenus dans un lieu auquel ont seuls accès les personnels du centre d'accueil et d'accompagnement à la 중독관리통합지원센터에서 의약품의 보관·관리·분배를 담당하는 약사 또는 의사나 협약을 체결한 약국 의사가전달받은 의약품 로트의 철회나 회수 및 이력추적 업무, 유통기한 감시 및 약물중독자를 위한 의약품의 적절한 사용 감시 업무, 의약품으로 인한 것으로 의심되는 부작용을 레지옹약물부작용감시센터에 보고하는 업무에 협력하는 구체적인 조건은 위 협약에서 정한다.

약물중독폐해감소지원센터는 레지옹보건청장 에게 협약서를 전달한다.

제D3121-33-6조

2017년 5월 10일 명령 제2017-1003호 제 1조에 따라 신설

의약품은 약물중독폐해감소지원센터의 직원 만이 접근할 수 있는 장소에 보관한다. 의약 품은 이 센터장의 책임 아래 의약품 시판허 : [

1

réduction des risques pour usagers de drogues. Ils sont conservés, dans les conditions prévues par l'autorisation de mise sur le marché, sous la responsabilité du directeur du centre.

Un état annuel des entrées et sorties des médicaments est adressé au pharmacien de l'agence régionale de santé désigné par le directeur général de l'agence parmi les agents mentionnés aux articles L. 1421-1 et L. 1435-7.

Section 7 : Coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine

Article D3121-34

Modifié par Décret n°2017-682 du 28 avril 2017 - art. 1

Un comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine est créé dans chaque zone géographique, infrarégionale, régionale, définie par un arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé.

Le même arrêté désigne les établissements publics de santé dans lesquels ces comités sont installés.

Article D3121-35

Modifié par Décret n°2017-682 du 28 avril

가 시에 정한 조건에 따라 보관한다.

의약품의 입고 및 출고에 관한 연례보고서는 제L1421-1조 및 제L1435-7조에 따른 직원 중에서 레지옹보건청장이 임명한 레지옹보건청 소속 약사에게 전달한다.

제7절 성매개 감염병 및 인간면역결핍 바이러스 퇴치활동에 대한 조정

제D3121-34조

2017년 4월 28일 명령 제2017-682호 제1 조에 따라 개정

성매개 감염병 및 인간면역결핍바이러스 퇴 치활동 조정위원회는 레지옹보건청장령으로 규정한 각 지역, 데파르트망 및 레지옹에 설 치한다.

조정위원회가 설치될 공공의료시설은 같은 레지옹보건청장령으로 지정한다.

제D3121-35조

2017년 4월 28일 명령 제2017-682호 제1

2017 - art. 1

Le comité de coordination est chargé de :

- coordonner dans son champ, et selon une approche de santé sexuelle mentionnée à l'article L. 3121-2 du présent code, les acteurs œuvrant dans les domaines du soin, de l'expertise clinique et thérapeutique, du dépistage, de la prévention et de l'éducation pour la santé, de la recherche clinique et épidémiologique, de la formation, de l'action sociale et médicosociale, ainsi que des associations de malades ou d'usagers du système de santé;
- participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des patients dans les domaines du soin, de la prévention et des dépistages, ainsi qu'à l'évaluation de cette prise en charge et à l'harmonisation des pratiques, notamment pour la prise en compte des besoins spécifiques des personnes vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine ou exposées à un risque d'infection par ce virus;
- recueillir et analyser l'ensemble des données épidémiologiques mentionnées à l'article D. 3121-36, ainsi que toutes les données régionales utiles à l'évaluation de la politique nationale en matière de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de

조에 따라 개정

성매개 감염병 및 인간면역결핍바이러스 퇴 치활동 조정위원회는 다음을 담당한다.

- 진료, 임상·치료 평가, 검사, 예방, 보건교육, 임상·역학 연구, 훈련, 사회적·의료사회적 활동 영역이나 환자협회 또는 보건의료시스템 이용자협회에서 활동하는 주체들을 이법전 제L3121-2조의 성보건 접근법에 따라해당 분야에 연계한다.

- 특히 인간면역결핍바이러스 보균자 또는 이 바이러스 감염 위험에 노출된 사람들의 특정 요구를 고려하여, 진료, 예방 및 검사 영역에서 환자관리의 질과 안전을 개선하고 환자관리를 평가하며 의료활동을 통합하는 활동에 참여한다.

- 제D3121-36조에 따른 모든 역학 데이터 와 성매개 감염병 및 인간면역결핍바이러스 퇴치 부문의 국가 정책을 평가하는 데 필요한 레지옹의 모든 자료를 수집하여 분석한다.

l'immunodéficience humaine;

- concourir par son expertise à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques nationales et régionales de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine et dans le domaine de la santé sexuelle, ainsi que, sur demande du directeur général de l'agence régionale de santé, au projet régional de santé prévu à l'article L. 1434-1 du présent code;

- établir et mettre en œuvre un rapport annuel d'activité.

Article D3121-36

Modifié par Décret n°2017-682 du 28 avril 2017 - art. 1

I. – Dans le cadre de la mission prévue au quatrième alinéa de l'article D. 3121-35, le comité recueille les données médico—épidémiologiques, rendues anonymes, auprès des établissements de santé du territoire afin de procéder à leur analyse.

II. – Le comité peut également recueillir de telles données auprès des professionnels et laboratoires de ville volontaires, en coordination avec les cellules d'intervention en région mentionnées à l'article L. 1413-4 du présent code.

Article D3121-37

- 성보건 영역에서 성매개 감염병 및 인간 면역결핍바이러스 퇴치를 위한 국가·레지옹 별 정책을 수립, 이행, 평가하는 활동에 그 전문지식을 제공한다. 레지옹보건청장이 요 청하는 경우에는 이 법전 제L1434-1조에 규정된 레지옹보건계획에도 그 전문지식을 제공한다.

연례 활동보고서를 작성하고 해당 활동을 수행하다.

제D3121-36조

2017년 4월 28일 명령 제2017-682호 제1 조에 따라 개정

I. 성매개 감염병 및 인간면역결핍바이러스 퇴치활동 조정위원회는 제D3121-35조제4 문단에 규정된 임무의 일환인 분석작업을 실 행하기 위하여 관할 의료시설에서 익명화 처 리된 의료·역학 데이터를 수집한다.

II. 성매개 감염병 및 인간면역결핍바이러스 퇴치활동 조정위원회는 이 법전 제L1413-4 조에 따른 레지옹별 대응팀과 협력하여 데이 터 수집에 자발적으로 참여하는 보건의료인 과 지역 실험실로부터 이러한 자료를 수집할 수 있다.

제D3121-37조

Modifié par Décret n°2017-682 du 28 avril 2017 - art. 1

- I. Dans la limite de cinquante membres titulaires, le comité de coordination comprend :
- 1° Des représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux pouvant être choisi parmi les professionnels de santé y exerçant;
- 2° Des représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé;
- 3° Des représentants des malades et des usagers du système de santé;
- 4° Des personnalités qualifiées.
- II. Le comité élit en son sein un bureau composé de deux représentants de chacune des quatre catégories de représentants mentionnées au I, issus du milieu hospitalier et du milieu extrahospitalier, et du président et du viceprésident du comité.
- III. Le bureau est chargé de :
- 1° Proposer l'ordre du jour des séances ;
- 2° Assurer la coordination entre les différentes instances composant le comité ;
- 3° Coordonner les représentations extérieures ;

2017년 4월 28일 명령 제2017-682호 제1 조에 따라 개정

- I. 50명 이하의 위원으로 구성되는 성매개 감염병 및 인간면역결핍바이러스 퇴치활동 조정위원회는 다음 각 호의 사람을 포함한 다.
- 1° 의료시설, 사회복지 또는 사회의료 시설의 대표. 이들은 그곳에서 일하는 보건의료인 중에서 선정될 수 있다.
- 2° 의료활동 및 보건 예방·증진을 위한 사회 복지활동에 종사하는 보건의료인 대표
- 3° 환자 및 보건의료시스템 이용자 대표
- 4° 전문위원
- II. 이 조정위원회는 제I항의 4개 분야별 의료계·비의료계 출신 대표자 2인, 위원장 1인 및 부위원장 1인을 선출하여 집행부를 구성한다.
- III. 집행부는 다음 각 호의 임무를 담당한 다.
- 1° 회의 의사일정을 제안한다.
- 2° 위원회를 구성하는 여러 조직 간의 조정을 담당한다.
- 3° 대외업무를 조정한다.

- 4° Veiller au respect du règlement intérieur.
- IV. Chaque comité établit son règlement intérieur qui précise notamment :
- 1° Les modalités d'élection du bureau, du président et du vice-président;
- 2° Les missions du président et du viceprésident ;
- 3° Les modalités de délibération des membres du bureau et des membres du comité;
- 4° Les modalités d'organisation et de fonctionnement du comité.

Un arrêté du ministre chargé de la santé détermine les modalités de composition des comités et les conditions dans lesquelles les membres des différentes catégories précitées sont nommés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans le ressort de laquelle l'établissement de santé d'accueil est situé.

A chaque membre titulaire du comité est associé un ou deux suppléants nommés dans les mêmes conditions.

Section 9 : Délivrance des médicaments nécessaires pour la prévention, le traitement des infections sexuellement transmissibles et la contraception d'urgence

- 4° 내규 준수를 감독한다.
- IV. 각 조정위원회는 다음 각 호의 사항을 규정하는 내규를 수립한다.
- 1° 집행부, 위원장 및 부위원장의 선출 방법
- 2° 위원장과 부위원장의 임무
- 3° 집행부 구성원과 조정위원회 구성원의 의결 방법
- 4° 위원회의 조직 및 운영방법

조정위원회를 구성하는 방법과 의료시설을 관할하는 레지옹보건청장이 전술한 여러 분 야의 구성원을 임명하는 조건은 보건 관련 주무부처 장관의 부령으로 정한다.

조정위원회의 각 위원은 같은 조건으로 임명 된 1명 또는 2명의 대리인을 둔다.

제9절 성매개 감염병의 예방·치료와 사후피임에 필요한 의약품 제공 []

Article R3121-43

Modifié par Décret n°2015-1621 du 9 décembre 2015 - art. 2

Dans les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic mentionnés à l'article L. 3121-2, la dispensation des médicaments nécessaires pour la prévention, le traitement des infections sexuellement transmissibles, la contraception d'urgence ainsi que pour le traitement des éventuelles réactions indésirables graves prévue au même article est effectuée par un pharmacien inscrit au tableau de la section E ou de la section H de l'Ordre national des pharmaciens.

Si l'établissement habilité est un établissement de santé, cette dispensation est assurée par la pharmacie à usage intérieur, ou à défaut, selon la procédure prévue à l'article L. 5126-6.

Article R3121-44

Modifié par Décret n°2015-1621 du 9 décembre 2015 - art. 2

Dans les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic mentionnés à l'article L. 3121-2 qui ne sont pas des établissements de santé, à titre dérogatoire, le directeur général de l'agence régionale de santé peut autoriser un médecin de l'organisme, nommément désigné, à assurer l'approvisionnement, la détention, le contrôle et la gestion des médicaments et à

제R3121-43조

2015년 12월 9일 명령 제2015-1621호 제 2조에 따라 개정

제L3121-2조에 따른 특정 감염병 무료진단 검사상담센터에서 성매개 감염병의 예방·치 료와 사후피임 및 같은 조에 규정된 심각한 부작용 치료에 필요한 의약품을 분배하는 업 무는 약사회 분과 E 또는 분과 H의 명부에 등록된 약사가 수행한다.

승인된 기관이 의료시설인 경우 의약품의 분배는 구내약국에서 담당하고 이러한 약국이 없는 경우 제L5126-6조에서 정한 절차에따른다.

제R3121-44조

2015년 12월 9일 명령 제2015-1621호 제 2조에 따라 개정

의료시설이 아닌 제L3121-2조에 따른 특정 감염병 무료진단검사상담센터의 경우 레지옹 보건청장은 지정 기관에서 지명된 의사가 의 약품의 공급·보관·통제·관리를 담당하고 환자 에게 직접 의약품을 분배하도록 예외적으로 허가할 수 있다. 이러한 예외는 3개월 이내 의 대체근무 기간이거나 해당 업무에 상근직 약사의 배치가 불가능하다는 사실을 입증한

les dispenser directement aux malades. Cette dérogation ne peut être accordée que pour un remplacement n'excédant pas trois mois ou lorsque l'activité ne justifie pas la présence d'un pharmacien à temps plein.

Pour l'application du présent article, le silence gardé par le directeur général de l'agence régionale de santé vaut autorisation à l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la date de réception de la demande.

Les médicaments sont détenus dans un lieu où n'ont pas librement accès les personnes étrangères à l'organisme et conservés dans les conditions prévues par l'autorisation de mise sur le marché, sous la responsabilité du médecin autorisé par le directeur général de l'agence régionale de santé.

Chapitre II : Indemnisation des victimes contaminées

Section 1: Indemnisation.

Article R3122-1

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 4

La demande d'indemnisation présentée au titre des préjudices définis à l'article L. 3122-1 comporte, outre la justification des préjudices, les éléments justificatifs mentionnés au premier alinéa de l'article L. 3122-2.

경우에만 부여될 수 있다.

신청서를 접수한 날부터 2개월의 기간이 만료될 때까지 레지옹보건청장이 별도로 통지하지 아니한 경우 해당 허가가 부여된 것으로 본다.

의약품은 외부인이 자유롭게 출입할 수 없는 기관 내 특정 장소에 두며 레지옹보건청장이 허가한 의사의 책임 아래 의약품 시판허가 시에 정한 조건에 맞게 보관한다.

제II장 감염 피해자에 대한 배상

제1절 배상

제R3122-1조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제4 조에 따라 개정

제L3122-1조에서 규정한 손해 발생에 따라 제출하는 배상신청서에는 증명된 손해와 더불어 제L3122-2조제1문단에 따른 증빙서류를 첨부한다.

Cette demande est adressée à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales mentionné à l'article L. 1142-22, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

L'office accuse réception de la demande.

Le cas échéant, il demande les pièces manquantes.

Il informe le demandeur sans délai, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, du caractère complet de sa demande au regard des justificatifs visés au premier alinéa de l'article L. 3122-2.

Article R3122-2

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 4

Toute personne physique ou morale détenant des informations de nature à éclairer l'office sur les demandes d'indemnisation dont il est saisi est tenue, à la demande de l'office, de lui transmettre ces informations en application du quatrième alinéa de l'article L. 3122-2. Les informations médicales couvertes par le secret médical ne peuvent être transmises que par un médecin.

L'office communique ces informations au demandeur. Les informations de caractère

배상신청서는 제L1142-22조에 따른 의료사고 국가배상기구에 수령통지요청서가 동봉된 등기우편으로 발송한다.

의료사고 국가배상기구는 배상신청서를 수령 한 사실을 통지한다.

의료사고 국가배상기구는 필요한 경우 누락 된 서류를 요청한다.

의료사고 국가배상기구는 제L3122-2조제1 문단에 규정된 신청서 관련 증빙서류가 완비 된 사실을 수령통지요청서가 동봉된 등기우 편으로 신청인에게 즉시 알린다.

제R3122-2조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제4 조에 따라 개정

접수된 배상 신청과 관련하여 의료사고 국가 배상기구에 신고 대상의 정보를 가지고 있는 모든 법인 또는 개인은 그 요청이 있으면 제 L3122-2조제4문단에 따라 해당 정보를 이국가배상기구에 전달하여야 한다. 의료비밀로 보호되는 의료정보의 경우 의사만이 전달할 수 있다.

의료사고 국가배상기구는 이러한 정보를 신 청인에게 알린다. 의료 성격의 정보는 의사

médical lui sont transmises par ce médecin.

Article R3122-3

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 4

Afin d'apprécier l'importance des dommages et de déterminer leur imputabilité, le directeur de l'office diligente, s'il y a lieu, une expertise.

Le médecin chargé de procéder à l'expertise est choisi, en fonction de sa compétence dans le ou les domaines concernés, sur la liste nationale des experts en accidents médicaux mentionnée à l'article L. 1142-10 ou une des listes instituées par l'article 2 de la loi n° 71-498 du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires ou, à titre exceptionnel, en dehors de ces listes.

L'office informe alors le demandeur, quinze jours au moins avant la date de l'examen, de l'identité et des titres du ou des médecins chargés d'y procéder et de la mission d'expertise qui lui est confiée.

L'office fait également savoir au demandeur qu'il peut se faire assister d'une personne de son choix.

L'expert adresse son projet de rapport au demandeur qui dispose alors d'un délai de quinze jours pour lui faire parvenir ses éventuelles observations.

Dans les trois mois suivant la date de sa

가 이 국가배상기구에 전달한다.

제R3122-3조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제4 조에 따라 개정

의료사고 국가배상기구의 장은 피해 규모를 평가하고 귀책사유를 결정하기 위하여 필요 한 경우 신속히 감정평가를 실시한다.

감정평가를 수행할 담당 의사의 선임은, 제 L1142-10조에 따른 의료사고 감정인의 국가 명부 또는 「법원 감정인에 관한 1971년 6월 29일 법률 제71-498호」 제2조에 따라 수립된 명부 중 하나에서 1개 이상의 해당 전문 분야에서 역량을 갖춘 의사를 대상으로 하거나 예외적으로 이들 명부에 등록되지 아니한 의사를 대상으로 할 수 있다.

의료사고 국가배상기구는 감정평가에 착수하기 적어도 15일 이전에, 감정평가를 수행할 1명 이상의 담당 의사의 신원 및 자격과 해당인에게 의뢰한 감정평가 임무에 대하여 신청인에게 알린다.

의료사고 국가배상기구는 본인이 선택한 사람으로부터 도움을 받을 수도 있다는 것을 신청인에게 알린다.

감정인이 신청인에게 감정평가보고서 초안을 전달하면, 신청인은 그로부터 15일 내에 자 신의 의견을 제시할 수 있다.

감정인은 선임된 날부터 3개월 이내에 신청

désignation, l'expert adresse à l'office son rapport d'expertise comprenant sa réponse aux éventuelles observations du demandeur.

ſ

1

L'office adresse ce rapport sans délai au demandeur qui dispose d'un délai de quinze jours pour lui faire parvenir ses éventuelles observations.

Article R3122-4

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 4

L'office national prend en charge le coût des expertises, sous réserve du remboursement exigible à l'occasion des actions subrogatoires visées à l'article L. 3122-4.

Article R3122-5

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 4

L'office se prononce sur la demande d'indemnisation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les décisions rejetant totalement ou partiellement cette demande sont motivées.

En cas d'acceptation, le directeur de l'office présente au demandeur l'offre d'indemnisation arrêtée dans les conditions fixées à l'article L. 3122-5.

Article R3122-6

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars

인의 의견에 대한 답변이 포함된 감정평가보고서를 의료사고 국가배상기구에 전달한다.

의료사고 국가배상기구는 이 감정평가보고서를 신청인에게 즉시 전달한다. 신청인은 그로부터 15일 이내에 자신의 의견을 제시할 수 있다.

제R3122-4조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제4 조에 따라 개정

의료사고 국가배상기구는 제L3122-4조에 해당하는 대위소송 시에 상환을 받는다는 조 건으로 감정평가 비용을 부담한다.

제R3122-5조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제4 조에 따라 개정

의료사고 국가배상기구는 수령통지요청서가 동봉된 등기우편으로 배상 신청에 대한 결정 을 통지한다.

이러한 신청을 전체적 또는 부분적으로 거부 하는 결정은 정당한 사유를 제시하여야 한 다.

신청을 인용하는 경우 의료사고 국가배상기 구의 장은 제L3122-5조에서 정한 조건에 따라 결정된 배상금 액수를 신청인에게 제시 한다.

제R3122-6조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제4

[

1

2010 - art. 4

La durée du délai défini au premier alinéa de l'article L. 3122-5 est fixée à six mois.

Ce délai est également applicable en cas d'aggravation d'un préjudice déjà couvert au titre du premier alinéa de l'article L. 3122-1.

Article R3122-7

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 4

Le demandeur fait connaître à l'office par lettre recommandée avec demande d'avis de réception s'il accepte ou non l'offre d'indemnisation qui lui est faite.

Lorsque le demandeur accepte l'offre, l'office dispose d'un délai d'un mois pour verser la somme correspondante.

Section 2: Actions en justice

Sous—section 1: Actions contre l'office.

Article R3122-8

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 5

Le délai pour agir en justice devant la cour d'appel de Paris contre l'office est de deux mois. Ce délai court à compter de la notification par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de l'offre

조에 따라 개정

제L3122-5조제1문단에서 정의한 기간은 6 개월로 한다.

이러한 기간은 제L3122-1조제1문단에 따라 이미 보상된 피해가 가중된 경우에도 적용할 수 있다.

제R3122-7조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제4 조에 따라 개정

신청인은 해당인에게 제시된 배상금 제안에 대한 수락 여부를 수령통지요청서가 동봉된 등기우편으로 의료사고 국가배상기구에 알려 야 한다.

신청인인이 배상금 제안을 수락한 경우 의료 사고 국가배상기구는 해당 금액을 1개월 이 내에 신청인에게 지급한다.

제2절 법정소송

제2절의1 의료사고 국가배상기구에 대 한 소송

제R3122-8조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제5 조에 따라 개정

의료사고 국가배상기구의 결정에 대하여 파리 항소법원에 소송을 제기할 수 있는 기간은 2개월이다. 이 기간은 수령통지요청서가 동봉된 등기우편으로 배상금 제안 또는 배상신청에 대한 거부가 통지된 날부터 시작된

d'indemnisation ou du rejet de la demande.

A défaut d'offre ou de rejet de la demande, le point de départ du délai est fixé à l'expiration d'un délai de six mois qui court à partir du jour où l'office reçoit la justification complète des préjudices.

Article R3122-9

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 5

La notification de l'offre d'indemnisation ou du rejet de la demande par l'office mentionne le délai pour agir et les modalités selon lesquelles l'action peut être exercée devant la cour d'appel de Paris.

Article R3122-10

Par dérogation aux dispositions du titre VI du livre II du code de procédure civile, les actions intentées devant la cour d'appel de Paris contre l'office sont engagées, instruites et jugées conformément aux dispositions des articles R. 3122-11 à R. 3122-19.

Article R3122-11

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 5

La demande est formée par déclaration écrite remise en double exemplaire contre récépissé au greffe de la cour d'appel ou adressée à ce même greffe par lettre recommandée avec demande d'avis de 다.

배상금 제안이나 배상 신청에 대한 거부가 없는 경우 이 기간의 기산점은 의료사고 국가배상기구가 손해배상 관련 증빙서류의 접수 완료 이후 6개월이 만료되는 시점으로 설정한다.

제R3122-9조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제5 조에 따라 개정

배상금 제안 또는 배상 신청에 대한 거부를 알리는 의료사고 국가배상기구의 통지서에는 파리 항소법원에 소송을 제기할 수 있는 기 간 및 방법을 명시한다.

제R3122-10조

「민사소송법전」 제II권제VI편의 규정에도 불구하고, 의료사고 국가배상기구의 결정에 대하여 파리 항소법원에 제기된 소송은 제 R3122-11조부터 제R3122-19조까지의 규정에 따라 개시, 심리 및 판결이 이루어진다.

제R3122-11조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제5 조에 따라 개정

소송 청구는 파리 항소법원 사무국에 2부로 작성된 자필 진술서를 직접 제출하거나 수령 통지요청서가 동봉된 등기우편으로 사무국에 이를 발송함으로써 이루어진다. réception.

La déclaration indique les nom, prénom, adresse du demandeur et l'objet de la demande.

ſ

1

Lorsque la déclaration ne contient pas l'exposé des motifs invoqués, le demandeur dépose cet exposé au greffe dans le mois qui suit le dépôt de la déclaration, à peine d'irrecevabilité de la demande.

Article R3122-12

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 5

La déclaration ou l'exposé des motifs prévu à l'article R. 3122-11 mentionne la liste des pièces et documents justificatifs produits. Les pièces et documents sont remis au greffe de la cour d'appel en même temps que la déclaration ou l'exposé des motifs. Le cas échéant, copie de l'offre d'indemnisation ou du rejet de la demande est jointe à la déclaration.

Article R3122-13

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 5

Dès l'accomplissement des formalités par le demandeur, le greffe de la cour d'appel adresse à l'office, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, copie de la déclaration et, le cas échéant, de l'exposé des motifs prévus à l'article R. 3122-11.

진술서에는 소송 청구인의 이름, 주소 및 청구 목적을 작성한다.

진술서에 소송 제기와 관련된 이유서가 포함되지 아니한 경우 소송 청구인은 진술서를 접수하고 1개월 이내에 이 이유서의 제출을 완료하여야 하며 이를 준수하지 아니하면 소송 청구는 무효로 된다.

제R3122-12조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제5 조에 따라 개정

제R3122-11조에 규정된 진술서 또는 이유서에는 제출된 증빙서류 및 문서 목록을 명시한다. 해당 증빙서류 및 문서는 진술서 또는 이유서와 함께 항소법원 사무국에 제출한다. 필요한 경우 배상금 제안서 또는 배상신청 거부에 대한 통지서 사본을 진술서에 첨부한다.

제R3122-13조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제5 조에 따라 개정

소송 청구인이 절차를 완료하면 항소법원 사무국은 수령통지요청서가 동봉된 등기우편으로 의료사고 국가배상기구에 제R3122-11조에 규정된 진술서 사본과 필요한 경우 이유서 사본을 발송한다.

Dans le mois de cette notification, l'office transmet le dossier au greffe de la cour d'appel.

Article R3122-14

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 5

Le premier président de la cour d'appel ou son délégué fixe les délais dans lesquels les parties à l'instance se communiquent leurs observations écrites et en déposent copie au greffe de la cour. Il fixe également la date des débats.

Le greffe notifie ces délais aux parties et les convoque à l'audience prévue pour les débats par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article R3122-15

Modifié par Décret n°2012-634 du 3 mai 2012 - art. 19

Les parties ont la faculté de se faire assister ou représenter par un avocat.

Article R3122-16

Modifié par Décret n°2012-634 du 3 mai 2012 - art. 21

Les notifications entre parties sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par notification directe entre les avocats. 이러한 통지 후 1개월 이내에 의료사고 국 가배상기구는 항소법원 사무국에 해당 서류 를 전달한다.

제R3122-14조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제5 조에 따라 개정

항소법원 제1법원장 또는 그 대리인은 소송 당사자들이 상호간에 서면으로 의견을 교환 하고 항소법원 사무국에 그 사본을 제출하 는 기간 및 심문기일을 지정한다.

항소법원 사무국은 결정된 기간을 수령통지 요청서가 동봉된 등기우편으로 당사자들에게 통지하고 심리를 위하여 지정된 법정에 당사 자들을 소환한다.

제R3122-15조

2012년 5월 3일 명령 제2012-634호 제19 조에 따라 개정

당사자들은 변호인의 도움을 받거나 변호인이 이들을 대리할 수 있다.

제R3122-16조

2012년 5월 3일 명령 제2012-634호 제21 조에 따라 개정

당사자 간의 통지는 수령통지요청서가 동봉 된 등기우편 또는 변호인 간의 직접적인 통 지를 통하여 이루어질 수 있다.

[

1

Article R3122-17

Créé par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 5

Les débats ont lieu en chambre du conseil.

Article R3122-18

Modifié par Décret n°2012-634 du 3 mai 2012 - art. 21

Le greffe notifie l'arrêt de la cour d'appel par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux parties à l'instance et s'il y a lieu aux avocats.

Article R3122-19

Créé par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 5

Les notifications prévues par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux articles R. 3122-8, R. 3122-11, R. 3122-13, R. 3122-14, R. 3122-16 et R. 3122-18 peuvent également être faites par tout autre mode de notification écrite, contre récépissé.

Sous—section 2 : Actions contre les responsables des dommages.

Article R3122-20

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 5

L'office peut, pour exercer l'action subrogatoire prévue à l'article L. 3122-4,

제R3122-17조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제5 조에 따라 신설

심리는 재판부에서 담당한다.

제R3122-18조

2012년 5월 3일 명령 제2012-634호 제21 조에 따라 개정

법원 사무국은 수령통지요청서가 동봉된 등 기우편으로 소송 당사자들과 변호인에게 항 소법원의 결정을 통지한다.

제R3122-19조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제5 조에 따라 신설

제R3122-8조, 제R3122-11조, 제R3122-13조, 제R3122-14조, 제R3122-16조 및 제R3122-18조에 명시된 수령통지요청서가 동봉된 등기우편에 따른 통지는 직접송달 같 은 다른 방식의 서면통지를 통하여 이루어질 수도 있다.

제2절의2 손해배상 책임자에 대한 소송

제R3122-20조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제5 조에 따라 개정

의료사고 국가배상기구는 제L3122-4조에 규정된 대위소송을 제기하기 위하여 모든 관

intervenir même pour la première fois en cause d'appel devant toute juridiction de l'ordre administratif ou judiciaire. Il intervient alors à titre principal et peut user de toutes les voies de recours ouvertes par la loi.

Article R3122-21

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 5

Les greffes et secrétariats—greffes des juridictions des ordres administratif et judiciaire adressent à l'office, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, copie des actes de procédure saisissant celles—ci, à titre initial ou additionnel, de toute demande en justice relative à la réparation des préjudices définis au premier alinéa de l'article L. 3122-1.

Article R3122-22

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 5

Dans le délai d'un mois à compter de la réception de la lettre mentionnée à l'article R. 3122-21, l'office indique au président de la juridiction concernée, s'il a été ou non saisi d'une demande d'indemnisation ayant le même objet et dans l'affirmative, l'état d'avancement de la procédure. Il fait en outre savoir s'il entend ou non intervenir à l'instance.

할의 행정 또는 사법 법원의 1차 공판에 참가할 수 있다. 이 국가배상기구는 본 소송의 주체로 참가하며 법률에서 정한 모든 이의제기 방법을 이용할 수 있다.

제R3122-21조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제5 조에 따라 개정

행정 또는 사법 법원의 사무국 및 행정국은 제L3122-1조제1문단에서 규정한 손해배상 과 관련된 모든 법적 청구로 이들이 접수한 최초 또는 추가 소송서류 사본을 수령통지요 청서가 동봉된 등기우편으로 의료사고 국가배상기구에 발송한다.

제R3122-22조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제5 조에 따라 개정

의료사고 국가배상기구는 제R3122-21조에 따른 우편물 수령일부터 1개월 이내에 해당 법원 법원장에게 같은 목적의 배상신청서 접수 여부 및 절차 진행상황을 알린다. 의료사고 국가배상기구는 그 외에도 소송 참가 여부에 관한 의사를 알린다.

Lorsque la victime a accepté l'offre faite par l'office, le directeur adresse au président de la juridiction copie des documents sur lesquels est fondée la transaction. L'office fait connaître le cas échéant l'état de la procédure engagée devant la cour d'appel de Paris en application des dispositions des articles de la sous—section 1 de la présente section et communique, s'il y a lieu, l'arrêt rendu par la cour.

Les parties sont informées par le greffe ou le secrétariat-greffe des éléments communiqués par l'office.

Article R3122-23

Modifié par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 5

Créé par Décret n°2010-251 du 11 mars 2010 - art. 5

Copie des décisions rendues en premier ressort et, le cas échéant, en appel, dans les instances auxquelles l'office n'est pas intervenu est adressée à celui-ci par le greffe ou le secrétariat-greffe.

Titre III: Menaces et crises sanitaires graves

Chapitre Ier: Menaces sanitaires

Section 1 : Indemnisation des dommages résultant de la mise en

피해자가 의료사고 국가배상기구의 제안을 수락하는 경우 이 국가배상기구 책임자는 배 상금 합의의 근거가 되는 문서의 사본을 법 원장에게 발송한다. 의료사고 국가배상기구 는 필요한 경우 제2절의1 규정에 따라 파리 항소법원에서 시작된 소송 진행상황을 알리 며 경우에 따라 법원이 내린 결정을 전달한 다.

법원 사무국 또는 행정국은 의료사고 국가배 상기구가 전달한 서류의 정보를 소송 당사자 들에게 알린다.

제R3122-23조

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제5 조에 따라 개정

2010년 3월 11일 명령 제2010-251호 제5 조에 따라 신설

법원 사무국 또는 행정국은 의료사고 국가배 상기구가 참여하지 아니한 공판에서 제1심 법원과 경우에 따라 항소법원이 내린 결정문 의 사본을 국가배상기구에 전달한다.

제III편 중대한 보건 위협 및 위기

제I장 보건 위협

제1절 제L3131-1조, 제L3134-1조 및 제L3135-1조에 따른 보건조치의 œuvre de mesures sanitaires mentionnées aux articles L. 3131-1.

ſ

1

L. 3134-1 et L. 3135-1

Article R3131-1

Modifié par Décret n°2019-405 du 2 mai 2019 - art. 2

I. – Les demandes d'indemnisation par la voie de la procédure amiable prévue aux articles L. 3131-4 et L. 3135-3 au titre des préjudices définis aux mêmes articles sont adressées à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales mentionné à l'article L. 1142-22.

Elles comportent la justification des préjudices et sont accompagnées des éléments établissant que l'acte à l'origine du dommage a été réalisé dans le cadre des mesures prises en application des articles L. 3131-1, L. 3134-1 ou L. 3135-1. Les victimes ou, en cas de décès, leurs ayants droit font connaître à l'office tous les éléments d'information dont ils disposent.

Les demandes sont adressées à l'office par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

L'office accuse réception de la demande.

Le cas échéant, il demande les pièces

이행과 관련된 손해배상

제R3131-1조

2019년 5월 2일 명령 제2019-405호 제2조 에 따라 개정

I. 제L3131-4조 및 제L3135-3조에 규정된 합의절차를 통하여 수립된 배상신청서는 제 L1142-22조에 따른 의료사고 국가배상기구 에 제출한다.

배상신청서에는 손해배상 관련 증빙서류가 포함되며 손해의 원인이 된 해당 행위가 제 L3131-1조, 제L3134-1조 및 제L3135-1 조에 따른 조치와 관련하여 이루어졌다는 사실을 입증하는 자료가 첨부된다. 피해자 또는 피해자가 사망한 경우 그 권리승계자는 보유한 모든 정보를 의료사고 국가배상기구에 알려야 한다.

배상신청서는 수령통지요청서가 동봉된 등기 우편으로 의료사고 국가배상기구에 제출한 다.

의료사고 국가배상기구는 배상신청서를 수령 한 사실을 통지한다.

의료사고 국가배상기구는 필요한 경우 누락

manquantes.

Il informe le demandeur sans délai du caractère complet de son dossier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

ſ

1

II.—Les personnes qui ont à connaître des documents et informations fournis à l'office sont tenues au secret professionnel, dans les conditions et sous les peines prévues aux articles 226—13 et 226—14 du code pénal.

Les documents à caractère médical relèvent des dispositions relatives au secret médical.

Article R3131-2

Modifié par Décret n°2019-405 du 2 mai 2019 - art. 2

Les dispositions de la présente section sont également applicables en cas d'aggravation d'un préjudice mentionné au premier alinéa des articles L. 3131-4 et L. 3135-3.

Article R3131-3

Modifié par Décret n°2011-68 du 18 janvier 2011 - art. 2

Le silence de l'office pendant un délai de six mois à compter de la date de réception du dossier complet fait naître une décision implicite de rejet.

Article R3131-3-1

Modifié par Décret n°2019-405 du 2 mai

된 서류를 요청한다.

의료사고 국가배상기구는 배상 신청 서류 일 체가 접수된 사실을 수령통지요청서가 동봉 된 등기우편으로 신청인에게 즉시 알린다.

II. 의료사고 국가배상기구에 제공된 문서 및 정보를 취급하는 사람은 「형법전」 제 226-13조 및 제226-14조에 규정된 처벌조 건과 관련된 직무상 비밀유지의 의무가 있 다.

의료 성격의 문서는 의료비밀과 관련된 규정 에 해당한다.

제R3131-2조

2019년 5월 2일 명령 제2019-405호 제2조 에 따라 개정

이 절의 규정은 제L3131-4조 및 제 L3135-3조 제1문단에 따른 피해가 가중된 경우에도 적용할 수 있다.

제R3131-3조

2011년 1월 18일 명령 제2011-68호 제2조 에 따라 개정

의료사고 국가배상기구가 서류 접수를 완료 한 날부터 6개월 이내에 별도로 통지하지 아니한 경우 해당 청구는 기각된 것으로 본 다.

제R3131-3-1조

2019년 5월 2일 명령 제2019-405호 제2조

2019 - art. 2

Si l'acte a été réalisé dans le cadre de mesures prises pour l'application des articles L. 3131-1, L. 3134-1 ou L. 3135-1, le directeur de l'office diligente, s'il y a lieu, une expertise, le cas échéant collégiale, afin d'apprécier l'importance des dommages et de déterminer leur imputabilité.

ſ

1

Le ou les médecins chargés de procéder à l'expertise sont choisis, en fonction de leur compétence dans les domaines concernés, sur la liste nationale des experts en accidents médicaux mentionnée à l'article L. 1142-10 ou une des listes instituées par l'article 2 de la loi n° 71-498 du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires ou, à titre exceptionnel, en dehors de ces listes.

L'office informe alors le demandeur, quinze jours au moins avant la date de l'examen, de l'identité et des titres du ou des médecins chargés d'y procéder et de la mission d'expertise qui leur est confiée.

L'office fait également savoir au demandeur qu'il peut se faire assister d'une personne de son choix.

Le ou les experts adressent le projet de rapport au demandeur qui dispose alors d'un délai de quinze jours pour leur faire parvenir ses éventuelles observations.

Dans les trois mois suivant la date de sa désignation, le ou les experts adressent à 에 따라 개정

해당 행위가 제L3131-1조, 제L3134-1조 및 제L3135-1조에 따른 조치와 관련하여 이루어진 경우 의료사고 국가배상기구의 장 은 피해 규모를 평가하고 귀책사유를 결정하 기 위하여 필요한 경우 신속히 공동 감정평 가를 실시한다.

감정평가를 수행할 담당 의사(들)는 제 L1142-10조에 따른 의료사고 감정인의 국가 명부 또는 「법원 감정인에 관한 1971년 6월 29일 법률 제71-498호」 제2조에 따라 수립된 명부 중 하나에서 1개 이상의 해당 전문 분야에서 역량을 갖춘 의사 중에서 선임하되하거나 예외적으로 이들 명부에 등록되지 아니한 의사 중에서 선임할 수 있다.

의료사고 국가배상기구는 감정평가에 착수하기 적어도 15일 이전에 감정평가를 수행할 담당 의사(들)의 신원 및 자격과 해당인에게 의뢰한 감정평가 임무에 대하여 신청인에게 알린다.

의료사고 국가배상기구는 본인이 선택한 사람으로부터 도움을 받을 수도 있다는 것을 신청인에게 알린다.

감정인(들)이 신청인에게 감정평가보고서 초 안을 전달하면, 신청인은 그로부터 15일 이 내에 자신의 의견을 제시할 수 있다.

감정인(들)은 선임된 날부터 3개월 이내에 신청인의 의견에 대한 답변이 포함된 감정평

l'office le rapport d'expertise comprenant leur réponse aux observations du demandeur.

L'office adresse sans délai ce rapport au demandeur qui dispose d'un délai de quinze jours pour lui faire parvenir ses éventuelles observations.

Article R3131-3-2

Modifié par Décret n°2019-405 du 2 mai 2019 - art. 2

L'office prend en charge le coût des expertises, sous réserve du remboursement exigible à l'occasion des actions subrogatoires prévues aux articles L. 3131-4 et L. 3135-3.

Article R3131-3-3

Modifié par Décret n°2019-405 du 2 mai 2019 - art. 2

I. - L'office se prononce :

1° Sur le fait que l'acte en cause a été réalisé dans le cadre des articles L. 3131-1. L. 3134-1 ou L. 3135-1;

2° Sur l'existence d'un lien de causalité entre le dommage subi par la victime et l'acte de prévention, de diagnostic ou de soins réalisée en application de mesures prises dans le cadre des dispositions des articles L. 3131-1. L. 3134-1 ou L.

가보고서를 의료사고 국가배상기구에 전달한 다.

의료사고 국가배상기구는 신청인에게 즉시 감정평가보고서를 전달하고, 신청인은 그로 부터 15일 이내에 자신의 의견을 제시할 수 있다.

제R3131-3-2조

2019년 5월 2일 명령 제2019-405호 제2조 에 따라 개정

의료사고 국가배상기구는 제L3131-4조 및 제L3135-3조에 해당하는 대위소송 시에 상환을 받는다는 조건으로 감정평가 비용을 부담한다.

제R3131-3-3조

2019년 5월 2일 명령 제2019-405호 제2조 에 따라 개정

I. 의료사고 국가배상기구는 다음 각 호의 사항에 관한 결정을 내린다.

1° 해당 행위가 제L3131-1조, 제L3134-1 조 또는 제L3135-1조에 따라 이루어졌다는 사실

2° 피해자에게 발생한 손해와 제L3131-1 조, 제L3134-1조 또는 제L3135-1조 규정 의 범위 내에서 취해진 조치의 이행 차원에 서 이루어진 예방, 진단 또는 치료 간의 인 과관계 여부

3135-1, auquel il est imputé.

Lorsque l'office estime que le dommage est indemnisable au titre des articles L. 3131-4 ou L. 3135-3, sa décision énumère les différents chefs de préjudice et en détermine l'étendue. La décision précise également si, à la date à laquelle elle est rendue, l'état de la victime est consolidé ou non.

Les décisions de l'office rejetant totalement ou partiellement la demande sont motivées.

II. — Sous réserve qu'une première décision de rejet n'ait pas donné lieu à une décision juridictionnelle irrévocable, une nouvelle décision peut être prise par l'ONIAM, le cas échéant après une nouvelle expertise, si les dommages constatés sont susceptibles, au regard de l'évolution des connaissances scientifiques, d'être imputés à l'acte réalisé dans le cadre des articles L. 3131-1, L. 3134-1 ou L. 3135-1.

Article R3131-3-4

Modifié par Décret n°2019-405 du 2 mai 2019 - art. 2

En cas d'acceptation, le directeur de l'office présente au demandeur l'offre d'indemnisation arrêtée dans les conditions fixées aux articles L. 3131-4 ou L. 3135-3 dans un délai de six mois à compter du jour où il a reçu un dossier complet.

의료사고 국가배상기구가 제L3131-4조 또는 제L3135-3조에 따라 손해배상이 가능하다고 판단하는 경우 그 결정문에 여러 피해항목을 열거하고 피해 범위를 정한다. 결정이 내려진 날을 기준으로 피해자의 건강상태가 회복되었는지도 결정문에 명시한다.

이러한 배상 신청을 전체적 또는 부분적으로 거부하는 의료사고 국가배상기구의 결정은 정당한 사유를 제시하여야 한다.

II. 첫 번째 거절결정이 법원의 판결로 확정되된 경우가 아니라면, 제L3131-1조, 제L3134-1조 또는 제L3135-1조의 적용범위내에서 이루어진 행위에 기인하여 손해가 발생한 사실이 과학기술의 발전에 따라 확인이가능하게 된 경우 의료사고 국가배상기구는 필요한 경우 또 다른 감정평가를 거쳐 새롭게 결정을 내릴 수 있다.

제R3131-3-4조

2019년 5월 2일 명령 제2019-405호 제2조 에 따라 개정

신청인을 인용하는 경우 의료사고 국가배상 기구의 장은 서류 일체를 접수한 날부터 6 개월 이내에 제L3131-4조 또는 제L3135-3조에서 정한 조건에 따라 결정된 배상금 액수를 신청인에게 제시한다.

Le demandeur fait connaître à l'office, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, s'il accepte ou non l'offre d'indemnisation qui lui est faite.

Article R3131-3-5

Créé par Décret n°2011-68 du 18 janvier 2011 - art. 2

Le paiement intervient dans un délai d'un mois à compter de la réception par l'office de l'acceptation de son offre par le demandeur, que cette offre revête un caractère partiel, provisionnel ou définitif.

Section 2: Situation sanitaire exceptionnelle

Sous—section 1: Plan zonal de mobilisation

Article R3131-4

Modifié par Décret n°2016-1327 du 6 octobre 2016 - art. 1

Le préfet de zone de défense exerce la compétence prévue à l'article L. 3131-9 si la nature de la crise sanitaire le justifie et notamment en cas de situation sanitaire exceptionnelle.

Article R3131-5

Modifié par Décret n°2016-1327 du 6 octobre 2016 - art. 1

Le directeur général de l'agence régionale

신청인은 해당인에게 제시된 배상금 제안에 대한 수락 여부를 수령통지요청서가 동봉된 등기우편으로 의료사고 국가배상기구에 알려야 한다.

제R3131-3-5조

2011년 1월 18일 명령 제2011-68호 제2조 에 따라 신설

배상금 지급은 배상금 제안이 부분적이든, 잠정적이든 확정적이든 신청인이 의료사고 국가배상기구의 배상금 제안을 수락한 날부 터 1개월 이내에 이행하여야 한다.

제2절 이례적인 공중보건 비상사태의 발생

제2절의1 방위치안구역 자원 동원계획

제R3131-4조

2016년 10월 6일 명령 제2016-1327호 제 1조에 따라 개정

방위치안구역 지사는 공중보건 위기의 특성 상 그 정당성이 입증되는 경우 및 특히 이례 적인 공중보건 비상상태가 발생한 경우 제 L3131-9조에 규정된 권한을 행사한다.

제R3131-5조

2016년 10월 6일 명령 제2016-1327호 제 1조에 따라 개정

제L1435-2조에 따른 구역의 레지옹보건청

de santé de zone mentionnée à l'article L. 1435-2 prépare le plan zonal de mobilisation en concertation avec les agences régionales de santé de la zone de défense et de sécurité, le préfet de zone de défense et de sécurité et l'Agence nationale de santé publique.

Ce plan comprend:

1° Les modalités de répartition et de mobilisation des moyens du système de santé de la zone de défense et de sécurité, notamment ceux des établissements de santé;

2° Les modalités de mobilisation des moyens de l'Agence nationale de santé publique, notamment la réserve sanitaire, lorsque la situation sanitaire le justifie;

3° Un plan de formation et d'entraînement des intervenants du système de santé au sein de la zone de défense et de sécurité aux situations sanitaires exceptionnelles.

Article R3131-6

Modifié par Décret n°2016-1327 du 6 octobre 2016 - art. 1

Le plan zonal de mobilisation est arrêté par le préfet de zone de défense, après avis du comité de défense de zone mentionné à l'article R. * 1311-25 du code de la défense.

Le plan zonal de mobilisation est révisé

장은 방위치안구역 내 레지옹보건청들, 방위 치안구역 지사 및 공중보건청과 협의하여 방 위치안구역 자원 동원계획을 수립한다.

이 계획에는 다음 각 호의 사항을 포함한다.

1° 의료시설의 자원을 비롯하여 방위치안구역 내 보건의료시스템 자원의 분배 및 동원방법

2° 공중보건 비상사태에 의해 정당화되는 경우 보건의료예비군을 비롯한 공중보건청 자원의 동원 방법

3° 이례적인 공중보건 비상사태에 대비한 방위치안구역 내 보건의료시스템 참여자를 대상으로 한 교육 및 훈련 계획

제R3131-6조

2016년 10월 6일 명령 제2016-1327호 제 1조에 따라 개정

방위치안구역 자원 동원계획은 「국방법전」 제R*1311-25조에 따른 구역 소속 국방위원 회의 의견을 들은 후에 방위치안구역 지사가 결정한다.

방위치안구역 자원 동원계획은 제R3131-5

chaque année selon les modalités prévues à l'article R. 3131-5. Le plan zonal de mobilisation est transmis, pour information, aux directeurs généraux des agences régionales de santé de la zone de défense et de sécurité et aux préfets de département.

Article R3131-7

Modifié par Décret n°2016-1327 du 6 octobre 2016 - art. 1

I.—Un arrêté du ministre chargé de la santé désigne, sur proposition de l'agence régionale de santé de zone, pour chaque zone de défense et de sécurité, un ou plusieurs établissements de santé de référence pour les situations sanitaires exceptionnelles mentionnées à l'article L. 3131—9.

II.—Ces établissements disposent de capacités et d'obligations de prise en charge et de diagnostic définies par l'arrêté mentionné au premier alinéa, notamment d'un service d'aide médicale urgente.

Lorsque, au sein d'une même zone de défense, sont désignés plusieurs établissements de santé de référence, le directeur général de l'agence régionale de santé de zone désigne celui qui est le siège du service d'aide médicale urgente de zone.

Article R3131-8

Modifié par Décret n°2016-1327 du 6

조에 규정된 방법에 따라 매년 개정한다. 방 위치안구역 자원 동원계획은 정보 제공을 위 하여 방위치안구역 내 레지옹보건청장과 데 파르트망 지사에게 전달한다.

제R3131-7조

2016년 10월 6일 명령 제2016-1327호 제 1조에 따라 개정

I. 보건 관련 주무부처 장관은 방위치안구역 내 레지옹보건청의 제안에 따라 방위치안구역별로 제L3131-9조에 따른 이례적인 공중보건 비상사태에 대비하여 1개소 이상의 지역거점병원을 부렁으로 지정한다.

II. 방위치안구역 내 응급의료지원센터를 비롯한 이러한 의료시설은 제1문단의 부령에서 정의하는 치료 및 진단의 권한과 책임이었다..

같은 방위치안구역 내에 여러 개소의 지역거 점병원이 지정된 경우 방위치안구역 내 레지 옹보건청장은 그중 그 구역 내 응급의료지원 센터의 본부가 될 곳을 지정한다.

제R3131-8조

2016년 10월 6일 명령 제2016-1327호 제

octobre 2016 - art. 1

Dans la zone de défense, les établissements de santé de référence sont chargés :

- 1° D'apporter une assistance technique à l'agence régionale de santé de zone;
- 2° D'apporter une expertise technique aux établissements de santé sur toute question relative à la préparation et à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles;
- 3° De conduire des actions de formation du personnel des établissements de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles;
- 4° De proposer à l'agence régionale de santé de zone une organisation de la prise en charge médicale des patients et des examens biologiques, radiologiques ou toxicologiques par les établissements de santé de la zone de défense et de sécurité;
- 5° D'assurer le diagnostic et la prise en charge thérapeutique des patients.

Article R3131-9

Modifié par Décret n°2016-1327 du 6 octobre 2016 - art. 1

L'agence régionale de santé dont dépend l'établissement de référence procède à l'inclusion, dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu avec l'établissement de santé de référence en application de l'article L. 6114-1, des

1조에 따라 개정

방위치안구역 내 지역거점병원은 다음 각 호의 임무를 담당한다.

1° 방위치안구역 내 레지옹보건청에 기술지 원을 제공한다.

2° 이례적인 공중보건 비상사태에 대한 대비 및 관리와 의료시설에 대한 기술적 노하우를 제공한다.

3° 이례적인 공중보건 비상사태를 관리하기 위한 교육을 의료시설 직원을 대상으로 진행 한다.

4° 방위치안구역 내 의료시설이 환자관리를 조직하고 생물학적 검사, 방사선 또는 독성 검사를 실시하도록 방위치안구역 내 레지옹 보건청에 제안한다.

5° 환자에 대한 진단 및 치료를 보증한다.

제R3131-9조

2016년 10월 6일 명령 제2016-1327호 제 1조에 따라 개정

지역거점병원이 속한 레지옹보건청은 방위치 안구역 내 레지옹보건청과 연계하여, 제 R3131-8조에서 정의하는 임무와 관련된 목 표 및 자원을 제L6114-1조에 따른 지역거 점병원과 체결한 다년간재원목표계약에 포함

objectifs et des moyens liés aux missions définies à l'article R. 3131-8, en liaison avec l'agence régionale de santé de zone.

Sous-section 2: Dispositif "ORSAN"

Article R3131-10

Modifié par Décret n°2016-1327 du 6 octobre 2016 - art. 1

I.-Le dispositif " ORSAN " mentionné à l'article L. 3131-11 comprend notamment :

1° Un schéma régional organisant, en fonction des risques identifiés, les parcours de soin et les modalités de coordination des différents acteurs du système de santé pour répondre aux situations sanitaires exceptionnelles. Ce schéma précise, par parcours de soin, les missions et les objectifs opérationnels confiés aux acteurs du système de santé notamment les services d'aide médicale urgente (SAMU), les structures mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR), les établissements de santé, les établissements médico-sociaux et les professionnels de santé;

2° Un programme annuel ou pluriannuel identifiant les actions à mener par les acteurs du système de santé pour maintenir ou développer les capacités nécessaires, en particulier en terme de prise en charge des

한다.

제2절의2 "오르상(ORSAN)" 시스템

제R3131-10조

2016년 10월 6일 명령 제2016-1327호 제 1조에 따라 개정

I. 제L3131-11조에 따른 "오르상(이례적인 공중보건 비상사태 발생 시 보건의료시스템 대응조직)" 시스템에는 다음 각 호의 사항을 포함한다.

1° 이례적인 공중보건 비상사태에 대응하기 위하여 각기 다른 보건의료시스템 주체들의 의료활동 과정 및 조정 방법을 확인된 위험 에 따라 조직하는 레지옹보건기본계획. 의료 활동 과정별로 응급의료지원센터, 응급환자 이송조직, 의료시설, 사회의료시설 및 보건 의료인을 비롯해 보건의료시스템 주체들에게 위임된 임무 및 목표는 이 계획에서 구체화 한다.

2° 특히 환자 또는 피해자에 대한 치료, 보 건의료인의 교육, 운영자원 할당과 관련하여 필요한 역량을 유지하거나 개발할 수 있도록 보건의료시스템 주체들이 취해야 할 조치를 확인하는 연간 또는 다년간의 프로그램. 이

patients ou victimes, de formation des professionnels de santé, d'attribution des moyens opérationnels. Ce programme prévoit notamment la réalisation chaque année d'un ou plusieurs exercices ou entrainements associant les acteurs du système de santé, permettant d'évaluer le caractère opérationnel du dispositif "ORSAN".

II.—Le dispositif "ORSAN " est arrêté par le directeur général de l'agence régionale de santé, après avis des préfets de département, des comités départementaux de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires concernés et du directeur général de l'agence régionale de santé de zone.

III.—L'agence régionale de santé inclut dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, mentionnés à l'article L. 6114—1, conclus avec les établissements de santé et les établissements médico—sociaux, les objectifs qui leur sont assignés dans le cadre du dispositif " ORSAN ". Les centres et maisons de santé peuvent prévoir leur participation au dispositif " ORSAN " dans le cadre d'une convention conclue avec l'agence régionale de santé.

Article R3131-10-1

Créé par Décret n°2018-175 du 9 mars 2018 - art. 1

Les catégories de données à caractère

프로그램은 특히 "오르상" 시스템의 운영 성격에 관한 평가를 위하여 보건의료시스템 주체들이 참여하는 하나 이상의 연습 또는 훈련을 매년 실시하도록 규정한다.

II. 레지옹보건청장은 데파르트망의 지사, 응급의료지원·상시진료·응급환자이송 부문 데파르트망위원회 및 방위치안구역 내 레지옹보건청장의 의견을 들은 후에 "오르상" 시스템을 결정한다.

III. 레지옹보건청은 의료시설 및 사회의료시설과 체결한 제L6114-1조에 따른 다년간재원목표계약에 "오르상" 시스템 하에서 그들에게 할당된 목표를 포함시킨다. 요양원과보건소는 레지옹보건청과 체결한 계약의 범위 내에서 "오르상" 시스템에 참여할 수 있다.

제R3131-10-1조

2018년 3월 9일 명령 제2018-175호 제1조 에 따라 신설

제L3131-9-1조에 따른 정보시스템에 등록

personnel relatives à un événement constituant une situation sanitaire exceptionnelle enregistrées dans le système d'information mentionné à l'article L. 3131-9-1 sont les suivantes :

- 1° Concernant les personnes prises en charge à la suite d'une situation sanitaire exceptionnelle pour une consultation ou une hospitalisation dans un établissement de santé ou par les professionnels des cellules d'urgence médicopsychologiques :
- a) Données permettant leur dénombrement;
- b) Données permettant leur identification;
- c) Données relatives à leur prise en charge sanitaire, y compris médicopsychologique;
- d) Données portant sur l'identité et les coordonnées des personnes à contacter en cas de prise en charge;
- 2° Concernant les utilisateurs du système d'information, notamment les nom, prénom, sexe, date de naissance, adresse professionnelle, numéro de téléphone, adresse électronique, nom et type de la structure dans laquelle ils exercent leur activité.

Article R3131-10-2

Créé par Décret n°2018-175 du 9 mars 2018 - art. 1 되는 이례적인 공중보건 비상사태를 구성하는 사건과 관련된 개인정보 유형은 다음과 같다.

1° 이례적인 공중보건 비상사태에 따른 진료나 입원시 의료시설이나 응급의료·트라우마센터 소속 보건의료인이 작성한 다음 각목에 해당하는 환자 관리용 데이터

- a) 수치 파악을 위한 데이터
- b) 식별을 위한 데이터
- c) 의료적·심리적 처치를 포함한 치료 관련 데이터
- d) 치료 시에 연락할 사람의 신원 및 연락 처에 관한 데이터
- 2° 이름, 성별, 출생연월일, 직장 주소, 전화 번호, 전자메일 주소, 직업활동을 수행하는 조직의 유형 등 정보시스템 이용자에 관한 데이터

제R3131-10-2조

2018년 3월 9일 명령 제2018-175호 제1조 에 따라 신설

I.—Les données mentionnées à l'article R. 3131-10-1 sont collectées et enregistrées dans le système d'information mentionné à l'article L. 3131-9-1 par les personnels des établissements de santé prenant en charge les victimes, y compris dans le cadre des services d'aide médicale urgente ou des cellules d'urgence médico-psychologiques ainsi que par les personnels des services de premier secours relevant de l'article L. 721-2 du code de la sécurité intérieure. Ces personnes accèdent aux données dans la stricte mesure où elles sont nécessaires à l'exercice des missions qui leur sont confiées.

II.—Seuls les agents des agences régionales de santé, du ministère chargé de la santé et des ministères de l'intérieur, de la justice et des affaires étrangères nommément désignés et habilités à cet effet par leur directeur sont autorisés à accéder aux données mentionnées à l'article R. 3131—10—1, dans la stricte mesure où elles sont nécessaires à l'exercice des missions qui leur sont confiées.

III.—Les données mentionnées à l'article R. 3131-10-1 sont enregistrées, conservées et transmises dans des conditions permettant d'en garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité. Elles sont conservées pendant la durée de prise en charge de la personne dans le système de santé. Les droits d'accès et de rectification prévus aux articles 39 et 40 de la loi du 6

I. 제R3131-10-1조에 따른 데이터는 응급 의료지원센터 또는 응급의료·트라우마센터를 비롯해 피해자의 치료를 담당하는 의료시설 의 직원과 「국내안전법전」 제L721-2조에 속하는 긴급구조대 직원이 제L3131-9-1조 에 따른 정보시스템에서 수집 및 기록한다. 이들 직원은 맡은 바 임무 수행에 꼭 필요한 데이터에만 접근할 수 있다.

II. 레지옹보건청과 보건부 및 내무·법무·외교 관련 주무부처들의 책임자가 이러한 목적으로 임명하거나 승인한 해당 기관의 직원만이 맡은 바 임무 수행에 꼭 필요한 범위 내에서만 제R3131-10-1조에 따른 데이터에접근할 수 있다.

III. 제R3131-10-1조에 따른 데이터는 보안성·비밀성·무결성을 보장하는 조건에 따라기록, 보관 및 전송될 수 있다. 이러한 데이터는 보건의료시스템에서 개인을 관리하는기간만큼 보관된다. 「정보처리, 문서 및 자유에 관한 1978년 1월 6일 법률」 제39조및 제40조에 규정된 접근 및 수정 권한은보건청이 행사한다.

janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exercent auprès de la direction générale de la santé.

Sous-section 3 : Plan départemental de mobilisation

Article R3131-11

Modifié par Décret n°2016-1327 du 6 octobre 2016 - art. 1

Le plan départemental de mobilisation mentionné à l'article L. 3131-8 précise les modalités d'organisation des dispositifs spécifiques d'urgence que le préfet de département peut mettre en œuvre dans les situations d'urgence. Ce plan identifie notamment :

- 1° Les ressources publiques ou privées susceptibles d'être mobilisées par le préfet pour mettre en place les dispositifs spécifiques d'urgence, notamment pour la dispensation de soins en dehors des structures de santé;
- 2° Les modalités de leur mobilisation, notamment par des conventions préétablies ou par la réquisition;
- 3° Les modalités de coordination et d'organisation des dispositifs spécifiques d'urgence;
- 4° Les modalités de déclenchement et de levée des dispositifs spécifiques d'urgence.

제2절의3 데파르트망 자원 동원계획

제R3131-11조

2016년 10월 6일 명령 제2016-1327호 제 1조에 따라 개정

제L3131-8조에 따른 데파르트망 자원 동원 계획에는 데파르트망 지사가 긴급상황 발생 시에 이행할 수 있는 특정 비상대책의 조직 방법을 명시한다. 이 계획은 다음과 같은 사 항을 정한다.

- 1° 보건의료 조직 밖에서의 의료서비스 제 공을 비롯해 특정 비상대책의 이행을 위하여 데파르트망 지사가 동원할 수 있는 공공 또 는 민간 부문의 의료자원
- 2° 사전협약 또는 징발 등을 통해 의료자원 을 동원하는 방법
- 3° 특정 비상대책을 조정 및 조직하는 방법
- 4° 특정 비상대책을 시작 및 철회하는 방법

[]

Article R3131-12

Créé par Décret n°2016-1327 du 6 octobre 2016 - art. 1

I.—Le plan départemental de mobilisation est préparé par le directeur général de l'agence régionale de santé, avec l'appui du service d'aide médicale urgente (SAMU).

II.—Il est arrêté par le préfet du département et, à Paris et Marseille, par le préfet de police, après avis du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires.

Le plan départemental de mobilisation est transmis, pour information, au directeur général de l'agence régionale de santé de la zone de défense et de sécurité et au préfet de zone de défense et de sécurité.

III.—Il est révisé chaque année. A chaque révision, l'agence régionale de santé veille à la cohérence du plan départemental de mobilisation avec le dispositif " ORSAN " et le plan zonal de mobilisation, mentionnés à l'article L. 3131-11.

Sous-section 4: Plan blanc

Article R3131-13

Créé par Décret n°2016-1327 du 6 octobre 2016 - art. 1

제R3131-12조

2016년 10월 6일 명령 제2016-1327호 제 1조에 따라 신설

I. 레지옹보건청장은 응급의료지원센터의 지원을 받아 데파르트망 자원 동원계획을 수립한다.

II. 데파르트망 지사와 파리, 마르세유의 경우 지방경찰청장은 응급의료지원·상시진료·응급환자이송 부문 데파르트망위원회의 의견을 들은 후에 데파르트망 자원 동원계획을 결정한다.

데파르트망 자원 동원계획은 정보 제공을 위하여 방위치안구역 내 레지옹보건청장과 방위치안구역 지사에게 전달한다.

III. 데파르트망 자원 동원계획은 매년 개정한다. 각 개정 시에 레지옹보건청은 데파르트망 자원 동원계획이 "오르상" 시스템 및제L3131-11조에 따른 방위치안구역 자원동원계획과 일관성을 가질 수 있도록 주의를기울인다.

제2절의4 의료시스템 안정화계획(화이 트 플랜)

제R3131-13조

2016년 10월 6일 명령 제2016-1327호 제 1조에 따라 신설

- I.-Le plan blanc d'établissement mentionné à l'article L. 3131-7 prend en compte les objectifs du dispositif "ORSAN" et définit notamment:
- 1° Les modalités de mise en œuvre de ses dispositions et de leur levée ;
- 2° Les modalités de constitution et de fonctionnement de la cellule de crise;
- 3° Des modalités adaptées et graduées d'adaptation des capacités et de mobilisation des moyens humains et matériels de l'établissement;
- 4° Les modalités d'accueil et d'orientation des patients ;
- 5° Les modalités de communication interne et externe ;
- 6° Un plan de circulation et de stationnement au sein de l'établissement ;
- 7° Un plan de sécurisation et de confinement de l'établissement ;
- 8° Un plan d'évacuation de l'établissement ;
- 9° Des mesures spécifiques pour la gestion des situations sanitaires exceptionnelles, notamment les accidents nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques;
- 10° Des modalités de formation et d'entraînement à la mise en œuvre du plan.
- II.-Le plan blanc est arrêté par le directeur

- I. 제L3131-7조에 따른 의료시설의 의료시스템 안정화계획은 "오르상" 시스템의 목적을 고려하여 다음 각 호의 사항을 정의한다.
- 1° 의료시스템 안정화계획에 관한 규정을 이행 및 철회하는 방법
- 2° 응급의료 조직을 설치 및 운영하는 방법
- 3° 의료시설 수용 능력을 조정하고 인적 및 물적 자원을 동원하는 점진적인 방법
- 4° 환자의 수용 및 진료방향을 결정하는 방 법
- 5° 대내외적으로 소통하는 방법
- 6° 의료시설 내 통행 및 주차 계획
- 7° 의료시설 보안 및 격리 계획
- 8° 의료시설 내 대피 계획
- 9° 원자력, 방사선, 생물학적 및 화학적 사고 등 이례적인 공중보건 비상사태의 관리를 위한 구체적 조치
- 10° 계획 이행을 위한 교육 및 훈련 방법
- II. 의료시설 책임자는 다음 각 호에 해당하는 기구의 의견을 들은 후에 의료시스템 안

de l'établissement, après avis :

1° Du directoire pour les établissements publics de santé ou de l'organe de direction pour les établissements de santé privés;

2° De la commission médicale d'établissement pour les établissements publics de santé ou de son équivalent pour les établissements de santé privés;

3° Du comité technique d'établissement pour les établissements publics de santé ou de son équivalent pour les établissements de santé privés.

Le directeur informe le conseil de surveillance pour les établissements publics de santé ou son équivalent pour les établissements de santé privés des dispositions du plan blanc.

III.—Le plan blanc est transmis au préfet de département, au directeur général de l'agence régionale de santé et au service d'aide médicale urgente (SAMU) territorialement compétent.

IV.—Le plan blanc est évalué et révisé chaque année. Son évaluation et sa révision font l'objet d'une présentation aux instances compétentes des établissements de santé.

Article R3131-14

Créé par Décret n°2016-1327 du 6 octobre 2016 - art. 1

Les dispositions du plan blanc sont mises en

정화계획을 결정한다.

1° 공공의료시설의 경우 경영자회의 또는 민간의료시설의 경우 관리기구

2° 공공의료시설의 경우 시설의료위원회 또 는 민간의료시설의 경우 이와 유사한 위원회

3° 공공의료시설의 경우 시설기술위원회 또 는 민간의료시설의 경우 이와 유사한 위원회

의료시설 책임자는 공공의료시설의 경우 감독위원회 또는 민간의료시설의 경우 이와 유사한 위원회에 의료시스템 안정화계획의 규정을 알린다.

III. 의료시스템 안정화계획은 데파르트망 지사, 레지옹보건청장 및 관할 응급의료지원센터에 전달한다.

IV. 의료시스템 안정화계획은 매년 평가하고 개정한다. 이 계획에 대한 평가서 및 그 개정본은 의료시설을 관할하는 기관에 제출하여야 한다.

제R3131-14조

2016년 10월 6일 명령 제2016-1327호 제 1조에 따라 신설

의료시스템 안정화계획의 규정은 필요한 경

œuvre par le directeur de l'établissement de santé, le cas échéant, à la demande du directeur général de l'agence régionale de santé.

Le directeur général de l'agence régionale de santé informe sans délai le préfet de département, le service d'aide médicale urgente (SAMU) territorialement compétent du déclenchement du plan blanc.

Le préfet informe le service départemental d'incendie et de secours et les représentants des collectivités territoriales concernées.

Section 3 : Dispositions particulières applicables à Paris.

Article R*3131-15

Modifié par Décret n°2020-350 du 27 mars 2020 - art. 1

Les attributions dévolues au représentant de l'Etat dans le département par le présent chapitre sont exercées à Paris par le préfet de police.

Section 4 : Dispositions relatives à certaines collectivités d'outre-mer

Article R3131-16

Créé par Décret n°2016-1327 du 6 octobre 2016 - art. 1

Pour l'application du présent chapitre à

우 레지옹보건청장의 요청에 따라 의료시설 책임자가 시행한다.

레지옹보건청장은 데파르트망 지사와 관할 응급의료지원센터에 지체 없이 의료시스템 안정화계획의 시작을 알린다.

데파르트망 지사는 데파르트망 소방구조본부 와 해당 지방의 장에게 안정화계획의 시작을 알린다.

제3절 파리에 적용할 수 있는 특별규정

제R*3131-15조

2020년 3월 27일 명령 제2020-350호 제1 조에 따라 개정

이 장에 따라 데파르트망 지사에게 부여된 권한은 파리의 경우 지방경찰청장이 행사한 다.

제4절 해외영토의 특정 지방에 관한 규정

제R3131-16조

2016년 10월 6일 명령 제2016-1327호 제 1조에 따라 신설

이 장은 생피에르미클롱에 대하여 다음과 같

Saint-Pierre-et-Miquelon:

- 1° Les articles R. 3131-4 à R. 3131-9 ne sont pas applicables;
- 2° Le II de l'article R. 3131-10 est remplacé par les dispositions suivantes :
- " II.-Le dispositif ORSAN est arrêté par le préfet. ";
- 3° Le III de l'article R. 3131-10 n'est pas applicable;
- 4° L'article R. 3131-12 est remplacé par les dispositions suivantes :
- " Art. R. 3131-12.-I.-Le plan territorial de mobilisation est arrêté par le préfet.
- "II.—Il est révisé chaque année. A chaque révision, le préfet veille à la cohérence du plan territorial de mobilisation avec le dispositif ORSAN;
- 5° Le III de l'article R. 3131-13 est remplacé par les dispositions suivantes :
- " III.-Il est transmis au préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon. "
- 6° L'article R. 3131-14 est remplacé par la disposition suivante :
- "Art. R. 3131-14.-Les dispositions du plan blanc sont mises en œuvre par le directeur de l'établissement de santé, le cas échéant, à la demande du préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon."

이 적용된다.

- 1° 제R3131-4조부터 제R3131-9조까지는 적용되지 아니한다.
- 2° 제R3131-10조제II항은 다음의 규정으로 교체한다.
- "II. 오르상 시스템은 지방 지사가 결정한 다."
- 3° 제R3131-10조제III항은 적용되지 아니한다.
- 4° 제R3131-12조는 다음의 규정으로 교체 한다.
- "제R3131-12조 I. 지방 자원 동원계획은 지방 지사가 결정한다.
- II. 이 계획은 매년 개정한다. 개정 시에 지방 지사는 지방 자원 동원계획이 오르상 시스템과 일관성을 가질 수 있도록 감독한다"
- 5° 제R3131-13조제III항은 다음의 규정으로 교체한다.
- "III. 생피에르미클롱 지사에게 전달한다."
- 6° 제R3131-14조는 다음의 규정으로 교체 한다.
- "제R3131-14조 의료시스템 안정화계획의 규정은 필요한 경우 생피에르미클롱 지사의 요청에 따라 의료시설 책임자가 시행한다."

: [

1

Article R3131-17

Créé par Décret n°2016-1327 du 6 octobre 2016 - art. 1

En Guyane et en Martinique, le dispositif "ORSAN", le schéma régional de santé, le plan départemental de mobilisation, le service départemental de secours, le comité départemental de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires sont le dispositif, le schéma, le plan, le service et le comité de chacune de ces collectivités.

Chapitre Ier bis : Etat d'urgence sanitaire

Article R*3131-18

Créé par Décret n°2020-350 du 27 mars 2020 - art. 1

Les attributions dévolues au représentant de l'Etat dans le département par l'article L. 3131-17 sont exercées à Paris par le préfet de police.

Chapitre II : Constitution et organisation de la réserve sanitaire

Article D3132-1

Créé par Décret n°2016-1007 du 21 juillet 2016 - art. 1

I.-Peuvent faire partie de la réserve sanitaire prévue à l'article L. 3132-1 les

제R3131-17조

2016년 10월 6일 명령 제2016-1327호 제 1조에 따라 신설

기아나와 마르티니크에서 "오르상" 시스템, 레지옹보건기본계획, 데파르트망 자원 동원 계획, 데파르트망 소방구조본부, 응급의료지 원·상시진료·응급환자이송 부문 데파르트망 위원회란 이 지방와 관련된 각각의 시스템, 기본계획, 계획, 본부 및 위원회를 말한다.

제I장의2 공중보건 비상사태

제R*3131-18조

2020년 3월 27일 명령 제2020-350호 제1 조에 따라 신설

제L3131-17조에 따라 데파르트망 지사에게 부여된 권한은 파리의 경우 지방경찰청장이 행사한다.

제II장 보건의료예비군의 창설 및 조 직

제D3132-1조

2016년 7월 21일 명령 제2016-1007호 제 1조에 따라 신설

I. 다음 각 호의 범주 중 어느 하나에 해당 하는 지원자는 제L3132-1조에 규정된 보건

personnes volontaires appartenant à l'une des catégories suivantes :

- 1° Professionnels de santé en activité ;
- 2° Anciens professionnels de santé ayant cessé d'exercer leur profession depuis moins de cinq ans ;
- 3° Internes en médecine, en odontologie et en pharmacie;
- 4° Personnes répondant à des conditions d'activité, d'expérience professionnelle ou de niveau de formation fixées par arrêté du ministre chargé de la santé;
- 5° Les étudiants poursuivant des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou des études de sages-femmes ou d'auxiliaires médicaux ayant atteint les niveaux d'études prévus respectivement aux articles L. 4131-2, L. 4141-4, L. 4151-6, L. 4221-15, L. 4241-11, L. 4311-12-1 et L. 4321-7, sans pouvoir accomplir de missions internationales.
- II.—Peuvent faire partie de la réserve sanitaire les professionnels de santé titulaires de diplômes étrangers autorisés à exercer leur activité sur le territoire national selon les modalités fixées par la quatrième partie du présent code.
- III.—Ne peuvent faire partie de la réserve sanitaire les personnes mentionnées aux I et II qui font l'objet d'une suspension ou d'une interdiction du droit d'exercer leur

의료예비군에 소속될 수 있다.

1° 현직 보건의료인

2° 일을 중단한 지 5년이 지나지 않은 전직 보건의료인

3° 의학과·치의학과·약학과 인턴

4° 보건 관련 주무부처 장관의 부령에서 정한 활동, 직업경력 또는 교육수준의 조건을 충족하는 사람

5° 제L4131-2조, 제L4141-4조, 제L4151-6조, 제L4221-15조, 제L4241-11조, 제L4311-12-1조 및 제L4321-7조에 각각 규정된 학력 수준에 도달한 의학과·치의학과·약학과나 조산학과 또는 의료보조학과의 교육과정에 있는 학생

II. 이 법전 제4부에서 정한 방법에 따라 국 내에서의 직업활동 수행이 허가된 외국 학위 소지자인 보건의료인은 보건의료예비군에 소 속될 수 있다.

III. 행정기관, 징계위원회 또는 법원에서 보 건의료활동 관련 면허의 정지 또는 취소 처 분을 받은 제I항 및 제II항에 따른 사람은

profession, prononcée par une autorité administrative, disciplinaire ou juridictionnelle.

Article D3132-2

Créé par Décret n°2016-1007 du 21 juillet 2016 - art. 1

I.—Un contrat d'engagement est conclu, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable, entre le réserviste et le directeur général de l'Agence nationale de santé publique, agissant au nom de l'Etat.

Il comporte notamment les mentions suivantes :

- 1° L'attestation par le réserviste sanitaire indiquant qu'il remplit les conditions fixées par l'article D. 3132-1, ainsi que son engagement à informer le directeur général de l'Agence nationale de santé publique de toute évolution de sa situation au regard de ces conditions;
- 2° La profession ainsi que, le cas échéant, l'appartenance du réserviste à l'une des catégories mentionnées à l'article D. 3133-1;
- 3° Les obligations du réserviste sanitaire, telles qu'elles résultent des articles L. 3133-1 et suivants;
- 4° Les conditions et les modalités de renouvellement, de suspension et de résiliation de l'engagement, notamment au

보건의료예비군에 소속될 수 없다.

제D3132-2조

2016년 7월 21일 명령 제2016-1007호 제 1조에 따라 신설

I. 보건의료예비군 대원과 국가를 대리하는 공중보건청장 간에는 최대 3년의 기간으로 갱신할 수 있는 복무계약을 체결한다.

계약서에는 다음 각 호의 내용을 포함한다.

1° 보건의료예비군 대원 자신이 제D3132-1 조에서 정한 조건을 충족하였다는 사실에 관한 증명서 및 이러한 조건에 관하여 발생하는 상황 변화를 공중보건청장에게 보고하겠다는 서약

2° 직업. 필요한 경우 제D3133-1조에 따른 범주 중 하나에 보건의료예비군 대원이 소속 되어 있을 것

- 3° 제L3133-1조 이하의 조항에 명시된 바에 따른 보건의료예비군 대원의 의무
- 4° 보건의료예비군 대원이 훈련과 임무 수행을 마친 후에 받는 평가 등과 관련되어 이루어지는 계약 갱신, 중단, 해지의 조건 및

regard de l'évaluation du réserviste à l'issue des formations et des missions réalisées.

Le contrat d'engagement mentionne si le réserviste appartient à une autre réserve opérationnelle, s'il est volontaire au sein d'un service départemental d'incendie et de secours ou s'il a contracté un engagement auprès d'un organisme international. Si le réserviste contracte un tel engagement en cours de contrat, il en fait la déclaration au directeur général de l'Agence nationale de santé publique.

II.—Le directeur général de l'Agence nationale de santé publique met à disposition des directeurs généraux des agences régionales de santé la liste des réservistes mobilisables par catégorie de profession et de statut au sein de chaque zone de défense et de sécurité et de chaque région.

Article D3132-3

Créé par Décret n°2016-1007 du 21 juillet 2016 - art. 1

I.—La conclusion ou le renouvellement du contrat d'engagement est subordonné à la remise par le réserviste au directeur général de l'Agence nationale de santé publique d'un certificat attestant de l'aptitude médicale à exercer l'activité prevue dans la réserve sanitaire. Le certificat précise si l'intéressé remplit les conditions d'immunisation prévues à l'article

방법

복무계약서에는 보건의료예비군 대원이 다른 예비군에 소속되었는지 여부, 데파르트망 소 방구조본부에서 자원봉사자로 근무하는지 여 부 및 국제기구와 계약을 체결하였는지 여부 를 명시한다. 보건의료예비군이 복무계약 기 간에 이러한 계약을 체결한 경우에는 해당 사실을 공중보건청장에게 신고하여야 한다.

II. 공중보건청장은 각 방위치안구역 및 각 레지옹 내에서 직종 및 직급별로 동원할 수 있는 보건의료예비군 대원의 명부를 레지옹 보건청장에게 제공한다.

제D3132-3조

2016년 7월 21일 명령 제2016-1007호 제 1조에 따라 신설

I. 복무계약의 체결 또는 갱신은 보건의료예비군 대원이 보건의료예비군의 규정에 따른 활동을 수행하는 데 필요한 의료전문자격을 입증하는 증명서를 공중보건청장에게 제출함으로써 성립된다. 이 자격증에는 당해 사람이 제L3111-4조에 규정된 예방접종 조건을 충족하는지를 명시한다.

L. 3111-4.

La reconnaissance de l'aptitude médicale pour une activité dans le service de santé des armées, le service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours ou une activité exercée en tant que salarié d'un établissement de santé vaut reconnaissance, sur production du certificat justificatif, de l'aptitude médicale pour une activité de même nature dans la réserve sanitaire.

ſ

1

Lors de sa mobilisation, si l'état de santé du réserviste ne lui permet pas d'assurer les missions susceptibles de lui être confiées, il en informe sans délai le directeur général de l'Agence nationale de santé publique.

II.—Le directeur général de l'Agence nationale de santé publique peut également prendre toute disposition utile, notamment demander que le réserviste se soumette à un examen médical ou suspendre le contrat d'engagement.

III.—Les dépenses afférentes à la vérification de l'aptitude médicale et, le cas échéant, au suivi médical rendu nécessaire par l'activité dans la réserve sont prises en charge par l'Agence nationale de santé publique.

Article D3132-4

Créé par Décret n°2016-1007 du 21 juillet 2016 - art. 1 군보건의료센터와 데파르트망 소방구조본부에서의 활동이나 의료시설에서 임금근로자로수행한 활동에 대하여 의료전문자격을 인정받은 경우에는 해당 증명서를 제출함으로써같은 유형의 보건의료예비군 활동에 대한 의료전문자격을 인정받을 수 있다.

보건의료예비군 동원 시에 보건의료예비군 대원의 건강상태로 인하여 위임된 임무를 수 행할 수 없는 경우에 당사자는 지체 없이 이 사실을 공중보건청장에게 알려야 한다.

II. 공중보건청장은 해당 보건의료예비군 대 원에게 건강검진을 받도록 요청하거나 복무 계약의 중단을 요청하는 등의 필요한 모든 조치를 취할 수 있다.

III. 의료전문자격의 검증과 경우에 따라 보 건의료예비군 활동 시 필요한 진료와 관련된 비용은 공중보건청이 부담한다.

제D3132-4조

2016년 7월 21일 명령 제2016-1007호 제 1조에 따라 신설

I.—La durée des périodes d'emploi accomplies au titre de la réserve sanitaire ne peut excéder quarante—cinq jours cumulés par année civile; cette durée peut être exceptionnellement portée à quatre—vingt—dix jours.

II.—La durée des périodes de formation ne peut excéder vingt jours cumulés par année civile; cette durée peut être exceptionnellement portée à quarante jours.

Les prolongations des périodes d'emploi et de formation sont décidées par le directeur général de l'Agence nationale de santé publique.

Chapitre III : Dispositions applicables aux réservistes sanitaires

Article D3133-1

Créé par Décret n°2016-1007 du 21 juillet 2016 - art. 1

Les périodes de formation et d'emploi dans la réserve sanitaire des professionnels exerçant leur activité à titre libéral, des personnes retraitées, des étudiants non rémunérés pour l'accomplissement de leurs études et des personnes sans emploi sont indemnisées par l'Agence nationale de santé publique sur la base d'un barème fixé par le conseil d'administration.

Article D3133-2

Créé par Décret n°2016-1007 du 21 juillet

I. 보건의료예비군과 관련된 복무기간은 연간 누적 일수 45일을 초과할 수 없다. 다만 예외적인 상황에 한정하여 이 기간을 90일로 연장할 수 있다.

II. 훈련기간은 연간 누적 일수 20일을 초과할 수 없다. 다만 예외적인 상황에 한정하여이 기간을 40일로 연장할 수 있다.

복무기간 및 훈련기간의 연장은 공중보건청 장의 결정에 따른다.

제III장 보건의료예비군 대원에 적용할 수 있는 규정

제D3133-1조

2016년 7월 21일 명령 제2016-1007호 제 1조에 따라 신설

자유직 보건의료인, 퇴직자, 학업의 일환으로 보수 없이 활동하는 학생 및 실업자의 보건의료예비군 훈련 및 복무 기간에 대한 보수는 공중보건청에서 지급하며 그 액수는 공중보건청의 이사회가 정한 계산표에 근거하여 산정한다.

제D3133-2조

2016년 7월 21일 명령 제2016-1007호 제

[

1

2016 - art. 1

Les périodes de formation et d'emploi dans la réserve sanitaire ouvrent droit à indemnisation de l'employeur, sur la base du barème mentionné à l'article D. 3133-1.

Une convention est signée entre le réserviste, chacun de ses employeurs et le directeur général de l'Agence nationale de santé publique agissant au nom de l'Etat. Cette convention précise les modalités d'indemnisation de l'employeur.

A l'issue de chaque période d'emploi ou de formation, l'Agence nationale de santé publique fournit au réserviste une attestation de service fait permettant au réserviste de justifier son absence auprès de son employeur.

A l'appui de cette attestation, l'employeur peut solliciter une indemnisation auprès de l'Agence nationale de santé publique.

Chapitre IV : Règles d'emploi de la réserve

Section 1 : Modalités d'affectation des réservistes

Article D3134-1

Créé par Décret n°2016-1007 du 21 juillet 2016 - art. 1

Lorsque le ministre de la santé fait appel à la réserve sanitaire en application du I de 1조에 따라 신설

보건의료예비군의 훈련 및 복무 기간 동안 당해 보건의료예비군 대원의 사용자에게 지 급되는 보상금은 제D3133-1조에 따른 계산 표에 근거하여 산정한다.

보건의료예비군 대원, 이 보건의료인을 고용한 각 사용자 및 국가를 대리하는 공중보건 청장 사이에는 협약을 체결한다. 이 협약서 에는 사용자에 대한 보상금 지급 조건과 방 법을 명시한다.

각 복무 또는 훈련 기간이 종료되고 나서, 공중보건청은 보건의료예비군 대원이 결근 사유를 그 사용자에게 입증할 수 있도록 복 무 또는 훈련 확인서를 발급한다.

이러한 증명서를 바탕으로 사용자는 공중보 건청에 보상금 지급을 청구할 수 있다.

제IV장 보건의료예비군의 복무규칙

제1절 보건의료예비군 대원의 배속 방 법

제D3134-1조

2016년 7월 21일 명령 제2016-1007호 제 1조에 따라 신설

보건부장관이 제L3134-1조제I항에 따라 보 건의료예비군을 소집하는 경우 공중보건청장 l'article L. 3134-1, le directeur général de l'Agence nationale de santé publique peut conclure avec chaque organisme bénéficiant de la mise à disposition de réservistes une convention déterminant le montant de la contribution de l'organisme à

ſ

1

l'indemnisation des réservistes ou de leurs employeurs et les conditions de la mobilisation des réservistes.

Article D3134-2

Modifié par Décret n°2020-248 du 13 mars 2020 - art. 1

I. - En cas de situation sanitaire exceptionnelle et en application du II de l'article L. 3134-1, le directeur général de l'agence régionale de santé ou le directeur général de l'agence régionale de santé de zone peut adresser au directeur général de l'Agence nationale de santé publique une demande motivée d'appel à la réserve, justifiant l'insuffisance des movens disponibles et précisant les mesures déjà mises en œuvre pour faire face à la situation. Cette demande précise, en outre, l'objectif ainsi que la durée de la mission demandée. Le directeur général de l'Agence nationale de santé publique vérifie la conformité de la demande au cadre d'emploi de la réserve sanitaire fixé par le ministre chargé de la santé.

Si la demande de mobilisation n'est pas conforme au cadre d'emploi, le directeur de l'Agence nationale de santé publique en 은 보건의료예비군이 파견됨으로써 혜택을 받는 각 기관과 협약을 체결할 수 있다. 이 협약을 통하여 보건의료예비군 대원의 보수 또는 그 사용자에 대한 보상금 지급과 관련 하여 수혜 기관이 부담하여야 할 금액과 보 건의료예비군 동원조건을 정한다.

제D3134-2조

2020년 3월 13일 명령 제2020-248호 제1 조에 따라 개정

I. 이례적인 공중보건 비상사태가 발생한 경우 및 제L3134-1조제II항이 적용되는 경우, 레지옹보건청장 또는 방위치안구역 내 레지옹보건청장은 공중보건청장에게 가용 의료자산이 부족한 상태임을 확인시켜 주고 현재상황에서 이미 이행된 조치들을 명시한 보건의료예비군 소집요청서를 발송한다. 이 요청서에는 요청하는 임무의 목적과 임무에 소요되는 기간도 명시한다. 공중보건청장은 보건관련 주무부처 장관이 정한 보건의료예비군의 복무 범위 내에서 해당 요청이 적합한지를 검토한다.

동원 요청이 보건의료예비군의 복무 범위에 비추어 적합하지 아니한 경우 공중보건청장 은 이 사실을 레지옹보건청장 또는 방위치안

informe le directeur général de l'agence régionale de santé ou le directeur général de l'agence régionale de santé de zone.

Si la demande de mobilisation est conforme au cadre d'emploi, le directeur de l'Agence nationale de santé publique établit une estimation du coût de la mission demandée, sélectionne, en adéquation avec les objectifs de la mission, les réservistes susceptibles d'être mobilisés et communique ces éléments au directeur général de l'agence régionale de santé ou au directeur général de l'agence régionale de santé de zone qui fait appel à la réserve sanitaire par décision motivée et affecte les réservistes.

II. - L'agence régionale de santé ou l'agence régionale de santé de zone qui a bénéficié de la mobilisation de la réserve sanitaire rembourse l'Agence nationale de santé publique.

Section 2 : Mise à disposition des professionnels de santé

Article D3134-4

Créé par Décret n°2016-1007 du 21 juillet 2016 - art. 1

En application de l'article L. 3134-2-1, la convention de mise à disposition conclue entre l'Agence nationale de santé publique et l'établissement public de santé précise la nature, la durée et le lieu des interventions

구역 내 레지옹보건청장에게 알린다.

동원 요청이 보건의료예비군의 복무 범위에 비추어 적합한 경우, 공중보건청장은 요청된 임무 수행에 드는 비용의 추산치를 산정하고 임무 목적에 맞게 동원될 수 있는 보건의료예비군 대원을 선발하며 이러한 자료를 레지 옹보건청장 또는 방위치안구역 내 레지옹보건청장에게 전달한다. 이를 전달받은 레지옹보건청장 또는 방위치안구역 내 레지옹보건청장은 정당한 근거에 따라 보건의료예비군을 소집하고 배치한다.

II. 보건의료예비군의 동원으로 혜택을 받은 레지옹보건청 또는 방위치안구역 내 레지옹 보건청은 공중보건청에 그에 따른 비용을 지급한다.

제2절 보건의료인 파견

제D3134-4조

2016년 7월 21일 명령 제2016-1007호 제 1조에 따라 신설

제L3134-2-1조에 따라 공중보건청과 공공 의료시설 간에 체결한 협약서에는 파견 보건 의료인의 개입 유형, 기간 및 장소를 명시한 다.

des professionnels de santé mis à disposition.

Les professionnels de santé sont mis à disposition des personnes morales mentionnées au I de l'article 49 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

La convention de mise à disposition est transmise avant sa signature au professionnel de santé intéressé dans des conditions lui permettant d'exprimer, par écrit, son accord sur la nature des activités qui lui sont confiées et les conditions d'exercice.

La mise à disposition peut être prononcée pour des périodes discontinues.

Article D3134-5

Créé par Décret n°2016-1007 du 21 juillet 2016 - art. 1

Une convention conclue entre le professionnel de santé mis à disposition et l'organisme d'accueil définit la nature des activités exercées et la durée de la mise à disposition.

L'organisme d'accueil fixe les conditions de travail des professionnels de santé mis à disposition.

Article D3134-6

Créé par Décret n°2016-1007 du 21 juillet

보건의료인은 「보건의료직 공무원의 복무규정에 관한 1986년 1월 9일 법률 제86-33호」 제49조제I항에 따른 법인에 파견될 수있다.

파견 협약서는 해당 보건의료인에게 위임된 업무 유형과 그 조건에 대한 동의를 사전에 서면으로 표명할 수 있도록 협약서에 서명하 기 전에 당사자에게 전달한다.

파견은 연속적이지 않은 기간으로 제공될 수 있다.

제D3134-5조

2016년 7월 21일 명령 제2016-1007호 제 1조에 따라 신설

파견 보건의료인과 사용기관 간에 체결하는 협약서에는 수행되는 업무의 유형과 파견기 간을 규정한다.

사용기관은 파견 보건의료인의 근로조건을 정한다.

제D3134-6조

2016년 7월 21일 명령 제2016-1007호 제

[]

2016 - art. 1

Le professionnel de santé mis à disposition continue de percevoir l'ensemble des éléments de la rémunération afférente à l'emploi qu'il occupait précédemment.

L'Agence nationale de santé publique rembourse à l'employeur les rémunérations et les cotisations lui incombant ainsi que, le cas échéant, la rémunération ou le traitement restant à la charge de l'employeur en cas d'accident ou de maladie imputables au service survenus lors de la mise à disposition.

Chapitre V : Mesures de lutte contre les risques spécifiques

Article D3135-1

Créé par Décret n°2019-1536 du 30 décembre 2019 - art. 1

I.—Pour l'application de l'article L. 3135-4, sont autorisés à assister un pharmacien ou à délivrer ou distribuer en urgence des produits de santé issus des stocks de l'Etat figurant sur la liste mentionnée au même article en l'absence d'un pharmacien:

1° Les professionnels de santé relevant de la quatrième partie du présent code, autres que les pharmaciens mentionnés à l'alinéa précédent;

2° A défaut des professionnels mentionnés au 1°, les personnes mentionnées à l'article 1조에 따라 신설

파견 보건의료인은 이전 직장에서 받았던 모 든 급여조건을 계속해서 유지할 수 있다.

공중보건청은 파견근로시에 사용자가 지급한 급여와 사회보장부담금, 업무와 관련된 재해 나 질병의 발생으로 사용자가 부담한 급여나 치료비가 있는 경우에는 그 비용을 사용자에 게 환급한다..

제V장 특정 위기상황에 대한 대응조 치

제D3135-1조

2019년 12월 30일 명령 제2019-1536호 제1조에 따라 신설

I. 제L3135-4조를 적용하는 경우 다음 각호의 사람은 약사의 업무를 지원하거나 약사가 없는 현장에서 같은 조에 따른 목록상의국가 비축분 의료제품을 긴급히 제공하거나분배할 수 있다.

1° 이전 문단에 따른 약사를 제외한 이 법 전 제4부에 해당하는 보건의료인

2° 제1호에 따른 보건의료인이 없는 경우

[]

L. 721-2 du code de la sécurité intérieure ;

3° A défaut des professionnels mentionnés au 1° et des personnes mentionnées au 2°, les personnels des services de l'Etat ou des collectivités territoriales désignés à cet effet par leur chef de service après avoir suivi une formation adaptée et inscrits sur une liste arrêtée par le préfet de département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé.

II.—Le représentant de l'Etat dans le département, en liaison avec le directeur général de l'agence régionale de santé, assure la direction des opérations de distribution ou délivrance, dans le cadre du plan ORSEC lorsqu'il est activé.

III.—Les professionnels de santé déclarent ou signalent sans délai, à l'établissement pharmaceutique de l'Agence nationale de santé publique et à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, tout effet indésirable susceptible d'être lié à l'utilisation ou l'administration d'un produit figurant sur la liste mentionnée à l'article L. 3135—4 dont ils ont connaissance.

Article D3135-2

Créé par Décret n°2019-1536 du 30 décembre 2019 - art. 1

Le représentant de l'Etat dans le département peut décider, par arrêté, de stocker les produits de santé figurant sur la 「국내안전법전」 제L721-2조에 따른 사람

3° 제1호에 따른 보건의료인과 제2호에 따른 사람이 없는 경우, 적응 교육을 마친 후에 그 기관장이 이러한 목적으로 임명하고 레지옹보건청장의 의견을 수렴하여 데파르트 망 지사가 정한 명부에 등재된 국가 또는 지방 산하 기관 직원

II. 데파르트망 지사는 레지옹보건청장과 연 계하여, 재난예방대응조직 계획이 시행중인 경우라면 그 범위 내에서, 의료제품의 분배 또는 제공 업무에 대한 감독을 담당한다.

III. 보건의료인은 제L3135-4조에 따른 목록상의 제품 사용 또는 투여에서 비롯되었을 가능성이 있는 어떠한 부작용을 확인하는 즉시 공중보건청의 약학기관과 의약품의료제품 안전청에 신고 또는 보고한다.

제D3135-2조

2019년 12월 30일 명령 제2019-1536호 제1조에 따라 신설

데파르트망 지사는 자신이 지정한 공공의료 시설의 건물에 제L3135-4조에 따른 목록상 의 의료제품을 비축하도록 명령으로 결정할

liste mentionnée à l'article L. 3135-4, dans les locaux des établissements publics qu'il désigne. Cet arrêté précise la quantité de produits stockés et la population à laquelle ils sont destinés.

Les produits de santé doivent être stockés séparément d'autres produits susceptibles de les dégrader et dans des conditions les protégeant de toute détérioration par la lumière, l'humidité, la température ou d'autres facteurs externes. 수 있다. 의료제품의 비축분 수량과 공급 대 상층은 이 명령으로 명확히 한다.

의료제품은 이들 제품의 변질을 막기 위하여 다른 제품과 분리된 상태에서 햇빛, 습도, 온도 또는 그 밖의 외부 요인으로 인한 모든 손상을 방지하는 환경에서 보관하여야 한다.